

Alain Bihr a publié en 2018 et 2019, chez Page2/Syllepse, « **Le premier âge du capitalisme, 1415-1763** ».

L'ouvrage comporte trois tomes :

- . Tome 1 : **L'expansion européenne**, 700 pages ;
- . Tome 2 : **La marche de l'Europe occidentale vers le capitalisme**, 800 pages ;
- . Tome 3 (2 volumes) : **Un premier monde capitaliste**, 1750 pages.

Je propose ici le résumé du tome 2.

<>

Conseils de lecture :

Le but de ce résumé/condensé n'est pas du tout de tenir lieu de lecture de l'ouvrage, mais de la préparer et de la faciliter.

Alain Bihr brasse, dans ce fort volume dense et passionnant de 800 pages (quatre parties ; 16 chapitres), -le deuxième des trois tomes que comporte « **Le premier âge du capitalisme** », -un très grand nombre de thèmes divers et variés qui, à bien des égards, rassemblent, synthétisent, systématisent et mettent en perspective beaucoup de développements du tome 1, d'une part, et, d'autre part, préparent la bonne compréhension des deux volumes du tome 3.

Au risque de simplifier, on peut dire que les deux premières parties du tome 2 décrivent sous une multitude d'aspects le lent développement des rapports capitalistes de production et l'aiguïsement qui s'en suit, au fil des siècles, des tensions, conflits et contradictions de toutes sortes dans la société, l'économie et l'Etat, jusqu'à mettre à l'ordre du jour, dans la plupart des pays, la question du changement de régime. Les deux autres parties sont consacrées, quant à elles, et au risque - là aussi - de simplifier, à la question de l'Etat (capitaliste) et de l'hégémonie (bourgeoise) dans les différents contextes nationaux et au niveau européen.

Chacun sa manière d'aborder un livre, évidemment, mais compte tenu de la longueur et de la densité de cet ouvrage-ci (et de ce résumé) et de la très grande variété de questions qui y sont abordées, il me paraît utile de déconseiller (ou de ne pas conseiller), pour commencer, une approche linéaire tant du résumé que de l'ouvrage. Si on me demandait mon avis, je dirais qu'on pourrait commencer par le résumé et lire un passage/paragraphe ou deux au hasard dans chaque chapitre, ce qui, me semble-t-il, devrait permettre, et pour peu que le hasard fasse bien les choses, de se faire une idée d'ensemble du contenu et du mouvement. Il pourra être utile, cela fait, d'étudier attentivement la table des matières de l'ouvrage pour bien appréhender tant la variété du contenu que les questions récurrentes. Le résumé s'efforce de restituer l'ensemble des raisonnements, mouvements, évolutions, processus, mais il fournit peu d'exemples, ce en quoi la lecture de l'ouvrage est irremplaçable.

<>

« Ce deuxième tome se propose de montrer comment, en liaison avec son expansion commerciale et coloniale analysée dans le tome 1, l'Europe occidentale a poursuivi, entre le milieu du 15^e et le milieu du 18^e siècle, sa transition pluriséculaire du féodalisme au capitalisme, engagée en plein cœur du Moyen Âge. (...) »¹

Après avoir vu, dans la partie V, *« comment (...) ont continué à mûrir les différents moments de la formation des rapports capitalistes de productions »*, nous verrons dans la partie VI que ce processus n'a pas été un "long fleuve tranquille", ni au sein des Etats ni entre eux ; et dans la partie VII qu'il a conduit à l'émergence des Etats modernes. La partie VIII, enfin, s'attachera à déterminer et à *« évaluer les dimensions culturelles de l'ensemble de ce processus »*.

« En somme, dans ce tome 2, il s'agit de montrer comment l'ensemble des transformations économiques, sociopolitiques, institutionnelles et culturelles que l'Europe occidentale a connues au cours de ces trois siècles ont trouvé leurs conditions de possibilité dans son expansion commerciale et coloniale, sans pour autant sous-estimer la synergie propre aux effets induits par cette dernière au sein des formations sociales européennes ».

¹ Les citations de l'auteur sont présentées entre guillemets avec la police *Bookman Old Style italique bleue gras taille 11*.

PARTIE V²

LE PARACHÈVEMENT

DES RAPPORTS CAPITALISTES

DE PRODUCTION³

Bihr part de l'analyse du cycle du capital industriel de Marx. Soit la formule :

$$\mathbf{A} - \mathbf{M} (\mathbf{M}_p + \mathbf{T}) \dots \mathbf{P} \dots \mathbf{M}' - \mathbf{A}'$$

Où :

- **A** = capital-argent initial,
- **M_p** = moyens de production,
- **T** = forces de travail⁴,
- **P** = procès de production,
- **M'** = M + dM = produit-marchandise résultant du procès de production
- et **A'** = A + dA = capital-argent final.

Ce procès cyclique requiert quatre conditions :

1. « *une accumulation préalable de valeur sous forme d'argent (une thésaurisation) suffisante pour permettre sa conversion en capital-argent A, (...) Ce qui n'est généralement possible que sur la base d'un certain développement autonome préalable du capital marchand, sous sa double forme de capital commercial et de capital financier* » ;
2. Il faut que moyens de production et forces de travail se trouvent transformés en marchandises ;
3. Il faut la formation de procès de production spécifiquement capitalistes permettant de combiner de manière productive et profitable moyens de production et forces de travail ;
4. Il faut un marché régulier, étendu et en expansion pour absorber la totalité du produit-marchandise.

Et ce n'est pas tout : il va falloir que les Etats modernes, en cours de constitution, apportent leur appui à tout cela.

² Pages 25-298.

³ « *Le premier âge du capitalisme* » comprend trois tomes répartis en quatre volumes, parus en 2018 et 2019.

⁴ M_p et T sont accaparés par le capital sous forme de marchandises.

CHAPITRE V.1

L'ACCUMULATION DE CAPITAL-ARGENT (1) : LE CAPITAL COMMERCIAL

1. L'extraversion européenne, force motrice de l'accumulation du capital commercial en Europe

A partir du 16^e siècle, l'ouverture de nouvelles routes maritimes en direction des Amériques, de l'Afrique et de l'Asie, va doper le commerce lointain, fournissant de nouvelles opportunités d'accumulation et de concentration du capital commercial. Grâce non seulement au travail forcé (éventuellement servile), au commerce forcé (ou déloyal) et même au pillage, mais grâce aussi au monopole (de droit ou de fait), les compagnies (et leurs agents) réalisent des bénéfices somptueux⁵.

Dans ce contexte, « *L'époque protocapitaliste voit le monde marchand européen s'étendre considérablement en Europe même* ». De nouveaux produits extra-européens sont proposés à la vente. L'afflux de métaux précieux remédie « *à la situation de pénurie monétaire dont souffrait l'Europe depuis le milieu du Moyen Âge et qui avait bridé le développement antérieur de ses échanges* ».

D'après Pierre Chaunu, l'or et l'argent représentent alors trois fois le commerce de blé, qui est le plus grand commerce de l'ancien monde.

Une autre impulsion surviendra au 17^e siècle, liée à « *la saisie néerlandaise du commerce asiatique ainsi (qu'à) l'ouverture des circuits du commerce triangulaire dans l'Atlantique au commerce néerlandais, anglais et français (...)* ».

« *Dans ces conditions, tout au long de la période protocapitaliste, le profit commercial reste bien supérieur en Europe au profit industriel* ». L'époque est mercantile.

2. De nouvelles formes et pratiques commerciales

Le capitalisme commercial va se développer quantitativement, mais aussi qualitativement. Le commerce en gros va apparaître, « *notamment dans le secteur du commerce colonial et celui du commerce "international"*⁶ ». On va donc distinguer le boutiquier et le négociant.

⁵ Dans ce contexte, apparaissent les premières sociétés par actions.

⁶ Entre guillemets parce que les Etats-nations n'existent pas encore.

Le commerce de gros va fréquenter les grandes foires périodiques inventées au Moyen Âge, et son rôle va y croître. Vont apparaître des foires spécialisées dans un type de produit et des foires universelles, surtout consacrées aux transactions entre négociants et producteurs. Leur succession tend à créer un marché permanent.

Avec les foires apparaissent aussi les pratiques de compensation entre créances et dettes, ainsi que les lettres de change permettant de reporter les paiements à la foire prochaine ou à d'autres foires. Les toutes premières formes de crédit commercial, donc.

Certaines foires spécialisées vont se transformer en marché urbain permanent et se développer conjointement avec le commerce *''sur le champ''* dans le but de monopoliser l'approvisionnement du marché.

Apparaît aussi le commerce d'entrepôt ou commerce de magasin ; l'ensemble des entrepôts ou magasins d'une même localité constituant alors une sorte de foire universelle permanente. C'est dans ce contexte qu'apparaît aussi la vente aux enchères.

Mais tout ce commerce s'opère encore *''en présentiel''*. A la fin du 16^e siècle apparaît la vente à distance, entre négociants qui se connaissent bien, dans un premier temps ; puis la vente sur échantillon.

Les commerçants vont donc partir « *à la conquête de marchés sans cesse plus étendus* ». La voie est ouverte au « *développement des bourses du commerce et à la spéculation commerciale* ». Elles apparaissent entre le 15^e et le 17^e siècle, et la chose (l'institution, le bâtiment) semble souvent précéder le mot.

Le développement du commerce en gros s'accompagne d'une réorganisation de la profession commerciale : le transport, la poste, la presse, l'assurance commerciale s'autonomisent ; le commerce en gros se spécialise ; on voit apparaître les intermédiaires commerciaux ; apparaît le courtier, intermédiaire entre une offre et une demande ; au sein des entreprises commerciales, enfin, le travail se spécialise : fondés de pouvoir, comptables, caissiers, secrétaires, employés de commerce, magasiniers, commis voyageurs.

Le commerce lointain rend indispensable la correspondance entre marchands, commissionnaires, fournisseurs, clients. Son contenu finit par excéder les affaires en cours et porter sur le climat des affaires, les opportunités, le climat politique, etc.

Ce sont d'abord les grandes compagnies qui se chargent de ce service, avant qu'il ne soit progressivement pris en charge par les communes des grandes villes européennes, puis par les autorités (proto)nationales.

L'apparition de la presse, suite à l'invention de l'imprimerie, va entraîner dans son sillage celle de l'annonce commerciale. Il y aura même des périodiques presque intégralement dédiés à l'information économique.

3. Les progrès des techniques comptables

Les premiers éléments de comptabilité moderne apparaissent dans la gestion des grandes entreprises commerciales italiennes au cours du 14^e siècle. Comptabilité en partie simple d'abord, puis, vers le Moyen Âge tardif, comptabilité en partie double.

Ces innovations, qui ne sont pas généralisées à l'époque protocapitaliste, vont participer lentement mais sûrement « *à la formation du fétichisme capitaliste qui constitue la marque propre de la relation du capitaliste au capital* » :

a. « *La comptabilité fixe clairement comme seule finalité de l'activité du capitaliste la valorisation de la valeur que constitue le capital, la réalisation d'un profit (...)* ».

b. « *(...) la comptabilité n'a pas d'autre but que de rationaliser l'activité capitaliste (...) en la rendant la plus efficace possible* ».

c. « *(...) la comptabilité contribue ainsi à définir l'entreprise capitaliste comme cette forme spécifique d'organisation sociale dont la finalité propre est précisément la valorisation du capital* ».

« *Et elle {l'entité autonome ''capital'' à travers la comptabilité} tend ainsi à devenir autonome à l'égard des hommes qui la composent – y compris la personne de son propriétaire et a fortiori de son ou de ses gestionnaires* ».

4. De nouvelles formes juridiques de constitution du capital

« *Sur la base de la redécouverte du droit romain et dans le cadre général de la constitution de la société capitaliste en société civile {chap. VII.1/2}, apparaissent les premiers linéaments du droit des sociétés* ». L'idée est « *d'affirmer l'autonomie juridique de l'entreprise en la dotant d'une personnalité propre* » ; d'en faire « *une personne morale distincte des personnes physiques de ses propriétaires et gestionnaires* ». Cette évolution est raccord avec la socialisation qui accompagne l'accumulation. On va donc voir apparaître la « *dénomination sociale* », les « *marques commerciales* », les sigles, dessins, logos, drapeaux, etc.

Bührer présente les différentes formules qui vont être mises au point : la société en nom collectif, la société en commandite (simple ou par actions), la société par actions ou société anonyme.

Sous cette dernière forme, « *le capital ne porte plus le nom de personne parce qu'il n'a plus de visage : il n'appartient plus à personne en particulier, sa propriété est partagée entre une foule de personnes qui ne se connaissent la plupart du temps pas entre elles et qui changent d'ailleurs constamment d'identité, ses*

propriétaires ne sont donc que temporaires et transitoires, lui seul est permanent. Au demeurant, l'actionnaire n'a plus aucun rapport avec l'entreprise (...) ».

A côté de ces innovations, cependant, l'époque protocapitaliste va voir subsister des formes encore proches des organisations médiévales : grandes compagnies marchandes médiévales à base familiale (Fugger, Welser, Baumgartner, Grimaldi, Bonvist, Affaitadi), "regulated company" ou "chartered company" anglaises proches des corporations ou des guildes. Époque de transition.

5. Progrès et limites persistantes de l'industrie des transports

Au cours de la période, le « *développement (du capital commercial) continue (...) à être entravé par la médiocrité persistante des voies de communication et des moyens de transport* ».

La plupart des voies de communication terrestre restent de piètre qualité malgré des progrès substantiels sur les principaux itinéraires. « *Une partie du transport de marchandises par voie terrestre se fait encore à dos d'homme ou à l'aide de bêtes de somme (ânes, mulets), au mieux sur des charrettes poussées ou tirées par des hommes ou des bêtes de trait (bœufs, chevaux)* ». Compter trente à quarante kilomètres par jour. Dès le Moyen Âge, le transport terrestre constitue une activité économique particulière.

Le transport fluvial s'améliore notablement durant la période protocapitaliste : des fleuves sont rendus navigables (barrages et digues), des canaux sont creusés. Les inventions de la dragueuse et de l'écluse semblent acquises dès la fin du 15^e siècle. Néanmoins, le transport fluvial n'étant ni plus rapide ni plus sûr que le transport terrestre, celui-ci est presque toujours préféré à celui-là.

Le transport maritime devient, au cours de la période, la principale forme de transport à des fins commerciales. Ainsi le veut l'expansion commerciale et coloniale de l'Europe. Mais, globalement, les tonnages sont faibles : « *La coque de 200 tonnes a été la règle, celle de 500 l'exception, celle de 1000 à 2000 une curiosité* », dit Braudel. Aussi bien, la logistique portuaire ne suit pas. Il faut entre 8 et 15 mois pour un AR transatlantique et de 18 à 36 mois pour un AR Europe-Asie via le cap de Bonne-Espérance. La charge utile des navires s'en trouve réduite.

Par contre, la navigation hauturière va bénéficier de plusieurs inventions : boussole, astrolabe, instrument de Hooke, sextant, longue-vue, télescope. Auxquelles il faut ajouter les progrès de la cartographie et ceux de l'horlogerie mécanique.

Le transport maritime garde une organisation artisanale et précapitaliste. Il n'existe pas de ligne régulière reliant les ports entre eux. On attend qu'un navire ait fait le plein avant

d'appareiller. Et les risques ne sont pas du tout mineurs : maladie, tempête, piraterie. « *Ce n'est qu'avec l'augmentation du trafic maritime et sa concentration et entre certains ports que l'armement maritime (la construction de navires à des fins d'affrètement par des tiers) va se développer sous une forme capitaliste* ».

CHAPITRE V.2

L'ACCUMULATION DE CAPITAL-ARGENT (2) : LE CAPITAL FINANCIER

Avant d'aborder le capital financier, quelques indications sur le régime monétaire, « *qui se trouve à l'articulation de ces deux espèces du capital marchand* ».

1. Le régime monétaire

Hérité du Moyen Âge, il se caractérise « *par la prédominance persistante de la monnaie métallique* ».

Ce régime est inadéquat au développement capitaliste car la valeur de la monnaie y « *est toujours, en dernière instance, fonction de celle du ou des métaux précieux qui lui servent de support* », et qui, à l'occasion, peuvent être manipulés par les autorités monétaires. Quand de la bonne et de la mauvaise monnaie se trouvent en même temps en circulation, c'est la mauvaise monnaie qui chasse la bonne. Il y a des risques d'inflation. En outre, la méfiance s'installe à l'égard de la monnaie, -méfiance dont les banquiers ne tardent pas à faire un fond de commerce. Tout cela est préjudiciable au développement des rapports marchands.

L'autre défaut du régime métallique est « *qu'il tend à freiner voire à bloquer la dynamique des échanges en exigeant qu'il y ait en permanence dans la circulation exactement la quantité de monnaie nécessaire et suffisante à la réalisation de l'ensemble des échanges* ». C'est gênant pour un système qui se veut en expansion constante, qui ne peut se reproduire qu'en s'accumulant (il n'y a alors pas assez d'argent en circulation ; risque d'inflation), même s'il est tout aussi vrai qu'il peut connaître des phases récessives (il y en a alors trop ! risque de déflation). Bref : cela ne va jamais !

Ces contradictions se sont aggravées pendant la période protocapitaliste en lien avec le développement des échanges marchands (qui tend à entraîner une dégradation de la qualité de la monnaie courante) et avec la mise en communication de zones monétaires différentes (qui met en contact des bonnes et des mauvaises monnaies).

A côté des monnaies d'argent, sont apparues des monnaies d'or, de billon (mélange d'argent et de cuivre) et de cuivre, dont la valeur légale sera, progressivement, sans rapport avec leur valeur réelle, de sorte « *qu'elles joueront déjà de fait le rôle de monnaie fiduciaire, cependant réduite aux fonctions de moyen de circulation et d'unité de compte* ».

Mais l'expansion de la sphère de la circulation marchande va entraîner, à partir du début du 14^e siècle, -et pour un bon siècle et demi, -une véritable *''famine monétaire''* qui ne se réduira – sans se résorber - qu'avec la découverte de nouveaux gisements d'argent et de cuivre en Europe et surtout avec l'arrivée des Amériques des métaux précieux.

Sans se résorber parce que tout au long de la période la balance commerciale de l'Europe avec l'Asie reste déficitaire, tout comme elle est déficitaire aussi avec les pays de la Baltique (blé, bois, chanvre, goudron, poix, fer, cuivre, potasse, etc.). A quoi il faut encore ajouter l'explosion de la consommation de luxe et la thésaurisation monétaire. Et pour faire bon poids, des hausses des prix seront aussi causées par des pénuries alimentaires liées à des mauvaises récoltes et par des prélèvements fiscaux exceptionnels destinés à financer des guerres.

Face à tous ces désordres, le monde marchand n'est pas resté inerte. Certaines monnaies métalliques plus stables que les autres (livre florentine, ducat vénitien) ont été privilégiées dans les échanges. Une place marchande va se voir confier le rôle d'établir le cours des différentes monnaies (successivement : Florence, Gênes, Nuremberg, Anvers, Amsterdam). Le troc va continuer d'être employé. La vente à crédit va se développer. Mais aussi : les virements inter-bancaires, la compensation entre dettes, les lettres de change, les reconnaissances de dettes, les traites commerciales. Des monnaies de substitution – en fait de simples signes monétaires – vont être émises. Les autorités monétaires vont émettre des bons du Trésor.

Toutes innovations qui « *supposaient pour se stabiliser le développement du crédit commercial et bancaire et de ses pratiques et institutions spécifiques, partant de celui du capital financier (...)* »

2. Les développements multiformes du capital financier

Il faut d'abord évoquer l'usure. Cette « *forme archaïque du capital financier (...) non seulement persiste mais encore s'accroît au cours de la période protocapitaliste* ». C'est que le développement des échanges crée des besoins d'argent que seule l'usure peut satisfaire. L'usure commence avec les prêteurs sur gages et les prêteurs *''à la petite semaine''* et va jusqu'aux grands négociants et aux banquiers. Elle est propice, à la fois, à l'accumulation du capital et à l'expropriation des producteurs.

Au cours de la période, le commerce se développe par un recours de plus en plus fréquent au crédit commercial (reconnaisances de dettes, cédules⁷, billets au porteurs, lettres de change) et au crédit bancaire (escompte des traites et de prêts bancaires, émission de monnaie fiduciaire, de billets de banque).

Bührer explique (pages 83-85) comment la lettre de change va devenir progressivement négociable et se transformer en monnaie commerciale et en instrument de crédit.

⁷ Écrit sous seing privé par lequel on reconnaît devoir une certaine somme.

Du côté du crédit bancaire, deux progrès sont à noter : à partir du 16^e siècle, les lettres de change et autres effets de commerce, devenus endossables, vont être escomptés par certains banquiers ; leurs titulaires vont pouvoir obtenir le paiement de leurs titres avant leur échéance moyennant un intérêt. On va voir apparaître le dépôt bancaire et, sur cette base, la monnaie bancaire. Rapidement, les banques vont consentir des prêts d'une valeur supérieure à leur encaisse et devront apprendre – quelques fois à leurs dépens et à ceux de leurs déposants – à gérer ces paris risqués.

Au 16^e siècle, apparaissent le système d'assurance à primes et les premières compagnies d'assurance. S'assurer deviendra une pratique courante au 17^e et se généralisera au 18^e siècle.

L'accumulation du capital financier va aussi être dopée par le gonflement des dépenses publiques et celui du crédit public. *« L'endettement public offre la possibilité à toutes les réserves monétaires, y compris les plus modestes, de se transformer en capital (de prêt). Il va donc opérer pendant toute l'époque protocapitaliste comme un puissant facteur de conversion de l'argent en capital, de conversion d'une valeur figée et stérile en une valeur en procès »*. Les principaux créanciers de l'État vont être les membres de la grande bourgeoisie marchande. Avec le crédit public, on va voir apparaître les obligations ainsi que les banques publiques.

« Autre indice du développement du capital financier, la formation d'un système financier "international" avec l'essor de prêts d'argent et de capital-argent entre ressortissants d'Etats différents, voire entre Etats différents ».

L'époque protocapitaliste voit la formation des premiers marchés financiers. Anvers ouvre la voie dans la seconde moitié du 16^e siècle. Amsterdam prendra le relai au début du 17^e siècle et le restera pendant tout le 18^e.

3. Les formes annexes d'accumulation de capital-argent

D'autres formes d'accumulation de capital-argent doivent être mentionnées, qui peuvent procéder de l'impôt (l'État collecte l'impôt puis convertit celui-ci en dette, ce qui signifie que quelqu'un a transformé de l'argent en capital) et de la rente foncière (les négociants mettent les producteurs en coupe réglée jusqu'à faire main basse sur la rente agricole).

4. Les limites de l'accumulation du capital-argent

Cette accumulation de capital-argent avait cependant des limites. Tout d'abord, protocapitalisme oblige, l'argent qui circule n'est pas issu d'une plus-value engendrée par le capital lui-même mais d'une plus-value liée à la circulation, laquelle est organisée par des personnes fortunées. L'argent engendre donc l'argent. Ensuite, la formation du capital marchand continue de faire appel à des proches, à des réseaux personnels, ce qui n'est pas

raccord avec l'ADN du capital comme valeur en procès. Ensuite encore, l'accumulation de capital-argent est freinée par la lenteur de la circulation du capital marchand. Enfin, il y a aussi un frein à l'accumulation du fait de l'imparfaite séparation entre cette dernière et les patrimoines des personnes concernées.

Bref : « *on est encore loin d'avoir affaire à une société parfaitement subordonnée à la logique de la (re)production du capital* ».

CHAPITRE V.3 LA FORMATION DU PROLÉTARIAT

« *L'accumulation en un petit nombre de mains de grandes fortunes monétaires, capables d'être avancées pour acheter les moyens matériels et les facteurs personnels d'un processus de production, constitue une première condition indispensable à la formation des rapports capitalistes de production* ». Les chapitres V.1 et V.2 viennent de décrire ce processus. Il y a maintenant des personnes capables de personnifier le capital. Mais qui pour personnifier le travail (sous la forme – s'entend – où il est capable de valoriser le capital) ?

1. Le noyau générateur : l'expropriation des producteurs

Il faut entendre par là, « *au sens strict, (la) séparation (des producteurs), de fait ou de droit, des moyens de production qu'ils mettent en œuvre et des moyens de consommation (de subsistance) qui assurent leur entretien et leur reproduction* ». Les structures collectives traditionnelles (familles patriarcales, communautés villageoises, corporations, etc.) et les rapports de dépendance personnels (patriarcat, esclavage, servage, patronage et clientélisme) sont affaiblis.

Il y a, d'une part, une dissolution des rapports féodaux par le bas. Les paysans, au fil du temps, livrent sur le marché une part croissante de leur produit, parviennent ainsi à s'affranchir du servage et de la corvée et peuvent même devenir des '*coqs de village*'; sauf que, ce faisant, ils sont devenus dépendants d'un système de rapports socioéconomiques dont les tenants et aboutissants leur échappent : ils se sont précarisés. S'ils sont endettés, ils peuvent se faire du souci. Certains, pour compléter leurs revenus, vont devoir louer leurs bras, se mettre à l'artisanat domestique ou s'embaucher dans une mine ou un atelier. D'autres iront à la ville grossir les rangs du prolétariat urbain. Les dépressions et les crises n'arrangent rien, évidemment.

Et il y a une dissolution par le haut. Les nobles appauvris peuvent réduire leur domesticité. Ils peuvent aussi épouser les évolutions en cours et se reconvertir « *soit en purs propriétaires fonciers affermant leurs terres contre des rentes en argent, soit en capitalistes agraires les mettant directement en valeur par le recours au travail salarié* ». Les paysans se trouvent alors « *réduits soit au mieux à l'état de tenanciers libres, de métayers ou de fermiers, soit à celui, bien moins enviable, d'ouvriers agricoles, quand ils ne vont pas rejoindre directement la masse des misérables* ».

L'État a eu sa part dans tout cela, avec les guerres, d'abord, et leurs lots de destructions ; avec la pression fiscale, ensuite, qui s'accroît au fur et à mesure que l'État se développe. A

chaque fois, les petits producteurs sont les plus touchés. Les persécutions religieuses ont joué aussi.

« *En conséquence de tout ce qui précède, l'existence d'une masse de miséreux est avérée, à la campagne comme à la ville, pendant toute la période qui nous intéresse ici* ». Pour tenter de les maîtriser, les autorités politiques vont avoir recours aux institutions caritatives ('*charités*', '*hôpitaux*', '*hospices*', '*tables des pauvres*') mais aussi à la répression. Derrière cette contradiction, ce qui peut se lire c'est le tri qui s'opère entre '*bons*' et '*vrais*' pauvres d'un côté, et '*mauvais*' et '*faux*' pauvres de l'autre. Distinction encore actuelle...

2. L'institution de la contrainte au travail salarié

Mais les miséreux ne sont pas privés de tout : il leur reste leur force de travail. Sauf qu'ils ne se sont pas rués sur les nouveaux contrats de travail.

Il y a eu une résistance au travail salarié, dont les capitalistes se sont plaints tout au long du protocapitalisme. Ils condamnent l'indolence, la fainéantise, la paresse et la jouissance des gueux. Colbert écrit à l'intendant de Bourges : « *La fainéantise est si grande dans la ville et le plat pays, que j'avance que je ne puis revenir de l'étonnement où m'a mis leur paresse et ce ne sera pas une petite affaire que de réduire ces gens-ci à travailler de la bonne manière* ». « *réduire ces gens-ci à travailler de la bonne manière* » : « *tout le programme de la bourgeoisie industrielle naissante est parfaitement exprimé dans cette dernière formule !* ».

La bourgeoisie va se heurter à l'adage populaire : '*il faut travailler pour vivre et non pas vivre pour travailler*'. Les miséreux ne consentiront à l'effort productif que quand ils y seront acculés.

Enfin et surtout, les conditions de travail et les niveaux de salaires sont un véritable repoussoir.

« *Il a (donc) fallu que l'État vienne, une nouvelle fois, prêter main-forte au capital. En les fixant territorialement, en limitant les ressources tirées de la charité, en les terrorisant, il s'est agi d'aggraver leur condition, de manière à les contraindre d'entrer et de demeurer dans les rets du salariat, donc du capital* ». Ce sera le durcissement des conditions d'accès à la charité, la lutte contre le vagabondage, l'interdiction de la mendicité, le blocage des salaires, le travail forcé (aux champs, à la mine ou sur les chantiers). On va trier entre les "bons" et les "mauvais" pauvres.

De sorte que le travail "libre" va finir par se développer sous la menace de son contraire, le travail forcé.

3. Les luttes pour l'appropriation des forces de travail qualifiées

Le capital industriel va parvenir à trouver au sein de la masse des miséreux la force de travail simple pour les travaux agricoles ou miniers ; il va la trouver aussi pour certains travaux du textile ou de la métallurgie ; il n'en ira pas de même, par contre, pour la verrerie ou la porcelainerie, ou des domaines nouveaux du textile et de la métallurgie. Se procurer de la main-d'œuvre complexe va devenir un enjeu de développement du capital industriel au stade de la manufacture sérielle, c'est-à-dire un stade au cours duquel « *le capital industriel ne s'est pas encore emparé du savoir et du savoir-faire ouvriers, ces derniers n'ont pas encore été objectivés dans des moyens de travail mécaniques ou semi-automatiques ni formalisés en des procédures simples, qu'un apprentissage méthodique permet de faire acquérir plus ou moins rapidement à toute personne disposition d'une formation générale minimale* ». La concurrence va être rude ; et, par ailleurs, ce qui est rare est cher...

Les Etats – encore eux – vont donc prohiber l'émigration de la main-d'œuvre qualifiée et, en même temps, essayer de l'attirer en provenance d'autres pays. Par ailleurs, les armées vont ramener de leurs campagnes – contraints et forcés - des professionnels de toutes spécialités. Aux 17^e et 18^e siècles, la diplomatie aura à se saisir de ce type de question.

4. La réglementation du rapport salarial

Que les producteurs directs aient été expropriés et que la contrainte économique les pousse au salariat est une chose. Une autre est « *qu'ils soient obligés d'accepter les conditions (d'emploi, de travail et de rémunération) qui leur sont faites dans le cadre du salariat* ».

La pression exercée silencieusement par '*l'armée industrielle de réserve*' sur '*l'armée industrielle d'active*' – qui sera primordiale à partir du 19^e siècle – manque encore pendant la période protocapitaliste. « *Pour pallier son absence, le capital va devoir compter, d'une part, sur la persistance de réglementations antérieures et, d'autre part, une fois de plus, sur l'État et sa puissance coercitive* ».

La persistance de réglementations antérieures – « *Le rapport salarial dérive de trois rapports antérieurs dont il ne se distingue pas toujours clairement encore dans le cours de la période protocapitaliste* » :

1. Le rapport de domesticité – Il unit de manière informelle un maître à ses domestiques, considérés comme membres à part entière (mais au plus humble niveau) de la communauté familiale, logés-nourris-blanchis, '*taillables et corvéables à merci*'. Au fil du temps, ce schéma tout implicite va évoluer. L'aspect monétaire va apparaître (le pécule) et grandir petit à petit. Les termes du "contrat" de domesticité vont devoir être explicités, d'abord un peu, puis un peu plus, et de plus en plus, le statut du domestique finissant par évoquer toujours plus celui du salarié. La règle de base étant que si on emploie quelqu'un

pour une semaine ou un mois, on assure sa subsistance (sa survie) pendant ce temps. Le salaire est donc au temps. Ce sera le cas-type pendant toute la période protocapitaliste.

2. Le salaire à la tâche – Nombre d'employeurs, cependant, vont voir que leur intérêt est, -pour une période donnée, -d'imposer l'accomplissement d'un certain nombre de tâches (superficie à labourer en un jour, quantité de tissu à produire, etc.). Partout où cela sera possible, le salaire au temps va tendre à céder la place au salaire à la tâche.

3. Le statut de compagnon – La relation maître-compagnon va évoluer vers le salariat et devenir même « *une sorte de modèle pour l'ensemble du salariat* » eu égard à la stabilité de leur emploi et au niveau de leur rémunération et en dépit du fait que les compagnons ont perdu une partie de leur autonomie.

La puissance coercitive de l'État – En premier lieu, il va réglementer le niveau des salaires. Par ailleurs, il va établir « *une réglementation tatillonne des conditions d'emploi et de travail des travailleurs salariés* ». On est embauché à vie, ce qui rend difficile de quitter l'employeur, et le préavis est très long. On ne peut pas partir tant que le remplaçant n'est pas arrivé. L'employeur, lui, peut licencier à son gré. Enfin, l'État a pris des « *mesures répressives à l'égard de la constitution des "coalitions ouvrières" ou des "cabales" destinées à limiter la concurrence entre les travailleurs et à défendre collectivement leurs intérêts communs face aux employeurs, notamment leur salaire, ancêtres des actuelles organisations syndicales* ».

CHAPITRE V.4

LES AVANCÉES DU CAPITAL INDUSTRIEL (1) :

L'AGRICULTURE ET LA MANUFACTURE

« Pour que les rapports capitalistes de production puissent se parachever, il ne suffit pas que du capital-argent se soit accumulé en quantité suffisante ni même que ce dernier puisse s'échanger contre des moyens de production et des forces de travail. Il faut encore que ces derniers se combinent de manière que le procès de travail soit simultanément un procès de valorisation, formateur de valeur et de plus-value. Cela implique la transformation de l'ensemble des aspects matériels et humains, techniques et organisationnels des procès de travail hérités de l'histoire pour les subordonner aux exigences de valorisation du capital. Ce n'est qu'à cette condition que se constitue ce que Marx dénomme le capital industriel ».

1. Les laborieux progrès du capital agraire

« Le développement du capital agraire présuppose que l'agriculture devienne une branche comme une autre de la division sociale du travail » :

- La production agricole s'effectue non plus en vue de l'autoconsommation mais de la valorisation d'un capital ;
- Le capital n'est pas lié à la terre ; le propriétaire foncier n'est pas lui-même le producteur capitaliste ;
- Le travail agricole est pour l'essentiel du travail salarié ;
- Le procès de production est orienté vers la productivité.

Sur chacun de ces points, au cours de la période protocapitaliste (et même encore aujourd'hui), il y a beaucoup beaucoup à dire.

La prédominance persistante de l'autoconsommation – L'agriculture reste pour l'essentiel pratiquée à des fins d'autoconsommation, même là où elle est sur la voie de la transition au capitalisme. On pratique la polyculture vivrière (blé, seigle, orge, riz ou maïs ; fruits et légumes) et le polyélevage (petits animaux de basse-cour, quelques cochons et chèvres, une vache si possible). S'y ajoute une production artisanale (pain, viande, vin, bière, vêtements, bâtiments). Autour de cette exploitation, on trouve le meunier, le boucher, le teinturier, le tailleur, le cordonnier, le charpentier, le forgeron et le charron. Les surplus de l'exploitation, quand il y en a, et ce n'est pas si rare, sont écoulés sur les marchés locaux.

La prédominance des formes précapitalistes de propriété foncière - Diverses formes de propriété foncière intermédiaires entre le régime féodal et le régime capitaliste prédominent :

- Les formes archaïques : présentes partout, elles sont sans doute dérivées du communisme primitif et le régime foncier féodal les a laissées se perpétuer. « *Il s'agit en fait de différentes formes d'appropriation communale du sol, qui en garantit la possession (l'usage et l'usufruit) aux différents membres de la communauté villageoise, sous le contrôle de celle-ci* ». Ainsi en va-t-il des pacages en montagne, de diverses terres communales (landes, marais, bois...).
- Les transformations de la seigneurie : sous les pressions conjuguées des luttes d'émancipation des serfs, du développement de l'économie marchande et monétaire, et des efforts des royaumes pour se transformer en monarchie, « *la seigneurie foncière s'est elle aussi profondément modifiée, tout en conservant sa division caractéristique entre une réserve (ou domaine) sur laquelle le seigneur possède une pleine et entière propriété et une mouvance divisée en tenures, sur laquelle il ne détient qu'une propriété éminente qui lui confère cependant certains droits sur les tenanciers auxquels revient la propriété utile ou propriété d'usage (la possession)* ».
- Les différents statuts sociaux et juridiques des producteurs agricoles : ce qui précède laisse présager une grande diversité. En outre, une même personne ou une même famille peuvent combiner plusieurs statuts selon la terre exploitée. Il y a d'abord le paysan propriétaire, qui peut aussi louer une ou plusieurs terres. Il y a ensuite le tenancier, qui a la propriété utile de la terre (possession) contre des redevances et des obligations. Il y a encore le métayer et le fermier, à qui la terre (+ les bâtiments + le cheptel + le matériel agricole + {éventuellement} les premières semences) est donnée à bail, et qui partagent la récolte avec le propriétaire⁸. Métayage et fermage se déclinent en beaucoup de variétés. Enfin, il y a le salarié agricole, qui a pu appartenir à l'une ou l'autre des catégories précédentes, et qui en a été exclu par les aléas de la vie. Il n'a rien. Il loue ses bras.
- Les formes capitalistes de propriété : « *Dans ces conditions, on comprend que la constitution d'une forme spécifiquement capitaliste de propriété foncière au sein de l'agriculture ait été difficile à l'époque moderne et que les avancées et réalisations dans cette voie soient restées peu nombreuses et timides* ». On trouve quand même « *des propriétés de très grande taille à la tête desquelles se trouvent des seigneurs fonciers ou (...) des propriétés de taille plus réduite entre les mains de bourgeois ou même de gros paysans* ». Évidemment, le capital n'est pas libre puisqu'il est lié à la terre.

La prédominance des pratiques et des techniques agricoles traditionnelles
 – « *La prédominance de l'autoconsommation implique une place prépondérante accordée à la culture des céréales traditionnelles (blé, seigle, orge et avoine), auxquelles va venir s'adjoindre le sarrasin* ». En outre, grâce à l'expansion commerciale et coloniale, le maïs, la pomme de terre et les haricots vont être acclimatés en Europe.

⁸ « *Dans le fermage, le bailleur se contente de louer un fonds (une terre et ses bâtiments) tandis que le cheptel et le matériel agricole appartiennent à l'exploitant ; la rente se verse alors soit en nature (une quantité déterminée de produits agricoles), soit en argent (un loyer d'un montant convenu), soit sous forme d'une combinaison des deux* ».

« *L'agriculture⁹ de l'Europe moderne se caractérise par la persistance d'une faible productivité en général* », et il en va de même de l'élevage qui « *continue pour l'essentiel à se pratiquer selon les méthodes traditionnelles héritées du Moyen Âge qui ne lui assurent qu'un médiocre développement* ».

Les conséquences du faible développement du capital agraire – Bihl en pointe trois :

1. Ce faible développement vient s'ajouter à l'hygiène médiocre, au caractère rudimentaire de la médecine et à la récurrence des guerres pour empêcher toute forte croissance démographique dans l'Europe protocapitaliste ;
2. Le besoin de main d'œuvre dans l'agriculture freine le développement de l'emploi et de la populations urbains ;
3. L'importance de l'autoconsommation contribue aussi « *à la faiblesse de l'étendue du marché intérieur et à la lenteur de son extension, (ce qui limite) d'autant les possibilités d'accumulation du capital dans les autres branches de l'industrie protocapitaliste* ».

2. L'épanouissement du capital manufacturier

« *Si, durant l'époque protocapitaliste, le capital peine à se développer au sein de l'agriculture, il connaît au contraire un succès remarquable sous la forme de la manufacture* ».

Cela commence par la "manufacture éclatée" : « *les travailleurs ne sont pas encore réunis en un même espace-temps de production et conservent pour partie leur ancienne indépendance* ». Un marchand ou un banquier avance à un groupe d'artisans argent, matière de travail et éventuellement aussi moyens de travail. Il se charge d'écouler les marchandises. Mais il ne contrôle pas encore le processus de fabrication, qui reste entre les mains des artisans. « *Cette forme de transition apparaît en plein cœur du Moyen Âge européen¹⁰, notamment dans l'industrie textile* ».

« *En dépit de ses limites manifestes, la manufacture éclatée a constitué une étape importante sur la voie de la formation du capital industriel* » : concentration entre les mêmes mains de moyens monétaires, matériels et humains ; nouvelle phase de l'expropriation des producteurs (ils ne sont plus propriétaires des matières de travail et du produit de leur travail) ; le capital commence à capter une partie du surtravail des petits producteurs ruraux ; la production industrielle et le marché des produits industriels se trouvent étendus.

L'étape suivante est la "manufacture réunie" ou manufacture proprement dite. Les producteurs deviennent des travailleurs salariés. Il y a des économies d'échelle, et la pression

⁹ Au sens strict de la culture du sol.

¹⁰ Dès le 12^e siècle, dans certaines villes des Flandres ou d'Italie.

sur les salaires et le temps de travail est plus forte. Le procès de travail est désormais dirigé par le capital.

Mais les avances en capital sont plus importantes (locaux, matières de travail, moyens de travail). La manufacture réunie correspond donc « ***à un degré supérieur de concentration et de centralisation de la richesse sociale et des forces productives*** ».

La manufacture (mécanisme d'ensemble + spécialisation de l'ouvrier) se traduit par une intensification du travail. Elle « ***substitue un travailleur collectif aux travailleurs individuels comme véritable sujet du procès de travail*** ». Les résistances ouvrières seront nombreuses et diversifiées ; les réactions des capitalistes ne le seront pas moins.

CHAPITRE V.5

LES AVANCÉES DU CAPITAL INDUSTRIEL (2) : LES PREMIERS PAS DE L'INDUSTRIE AUTOMATIQUE

Si la période protocapitaliste se confond globalement avec le développement de la manufacture, il y a eu aussi quelques progrès en ce qui concerne l'automatisation des procès de travail. C'est à cette époque, en effet, qu'apparaissent les toutes premières fabriques.

1. Caractéristiques générales de la technique pendant la période protocapitaliste

Il faut d'abord relever l'abondance de la littérature technique à partir de la Renaissance. Le sous-titre de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert est "*Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*". Aux 16^e-17^e siècles apparaissent les figures de l'ingénieur et de l'architecte. Le brevet d'invention est mis au point à la fin du 15^e siècle à Venise. L'Angleterre et la France l'adoptent au 17^e, les tout jeunes États-Unis au 18^e.

A cette époque, toutefois, la technique reste dépourvue de bases scientifiques. Par exemple, les premières bases scientifiques de la construction navale n'arrivent que début 18^e, après les avancées scientifiques de la seconde moitié du 17^e de Leibniz et Newton. Les liens entre le développement technique et le développement capitaliste restent lâches. Des découvertes scientifiques ou des innovations peuvent rester inaperçues.

2. Les éléments du système technique protocapitaliste

Pour les matières de travail, la période protocapitaliste appartient tout entière à l'âge du bois (bâtiments, ouvrages d'art, meubles, ustensiles ménagers, outils, instruments, machines, moyens de transport, navires...). Le bois sert à la production du tan, du goudron et de la poix. C'est enfin le principal, si ce n'est le seul, combustible. Une pénurie de bois va se faire jour pendant la période, qui va entraîner son renchérissement.

Les forces motrices demeurent, pour l'essentiel, des forces naturelles : force musculaire de l'homme, animaux de trait (bœuf, cheval), de bât (cheval, âne, mulet) et de selle (cheval), moulins et feu.

Il y a plus de progrès du côté des moyens de travail : moulin à eau et à vent sont améliorés ; par ailleurs, sont inventés la manivelle, la bielle, le volant d'inertie, la courroie de transmission, l'arbre de transmission, ce qui va rendre possibles le rouet à pédale et la meule à aiguiser à pédale. Les premières machines-outils actionnées par un moulin vont être mises au point. Rien d'extraordinaire, par contre, du côté des outils ; juste quelques améliorations.

3. Les débuts de l'automatisation des procès de travail

Ces progrès scientifiques et techniques – quoi qu'il en soit – *« ont rendu possibles quelques avancées significatives sur la voie de l'automatisation des procès de travail »* : la scierie, le filage mécanique de la soie, les métiers à tisser mécaniques, la machine à tricoter et, enfin, le foulage, l'étirage, le pressurage, le lustrage, le pressage et le découpage des tissus.

Bien qu'on ignore encore tout de la chimie, on sait déjà produire l'acide sulfurique concentré (vitriol), et on l'utilise dans le traitement de certains minerais. Le salpêtre va commencer à être produit artificiellement. Dans l'industrie textile, les opérations de blanchissage et de teinture se développent. Les pratiques de la viticulture et de vinification se perfectionnent. Le raffinage du sucre se développe. Prennent également une dimension industrielle la savonnerie et la production de bougies et de cierges. La papeterie se développe du même pas que l'imprimerie. Le haut-fourneau est mis au point dès le 15^e siècle.

Beaucoup de ces progrès se sont faits par essais et erreurs, mais ils se sont faits quand même. Ils seront considérablement amplifiés quand les bases scientifiques seront connues. Pour l'heure, les limites aux progrès de l'automatisation des procès de travail sont surtout de deux ordres :

- *« D'une part, l'industrie automatique des temps modernes souffre d'une insuffisance du côté du capital : elle attire trop peu de capitaux... »*
- *« L'industrie automatique protocapitaliste rencontre, d'autre part, des limites du côté du travail. Les forces de travail disponibles ("libres") sont à la fois trop peu nombreuses, peu mobiles, peu dociles et souvent de qualité médiocre »*

C'est pourquoi nombre d'activités (industrie textile, extraction minière, industrie d'armement, faïencerie, verrerie, miroiterie) restent à cheval entre la manufacture et la fabrique.

CHAPITRE V.6

LA CONSTITUTION DE MARCHÉS SPÉCIFIQUEMENT CAPITALISTES

« *Le parachèvement des rapports capitalistes de production suppose également la constitution de marchés appropriés à la reproduction élargie du capital, tant industriel que marchand* » : des marchés suffisamment larges et extensibles pour absorber une production en expansion ; suffisamment réguliers et réactifs pour répondre aux exigences de circulation du capital.

Tout cela ne fait que se mettre en place pendant la période étudiée, et ne parviendra à maturité qu'avec la révolution industrielle, les évolutions se poursuivant d'ailleurs encore de nos jours.

1. L'élargissement des marchés

« *La reproduction du capital industriel ne peut être qu'une reproduction élargie, par transformation d'une partie du profit industriel en capital additionnel. Cette accumulation du capital, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, est conforme à sa nature même de valeur en procès* ». Elle favorise et appelle la concentration du capital commercial. La concentration du capital industriel et du capital commercial, dans l'ordre de la production, implique, dans l'ordre de la circulation, l'élargissement des marchés.

Celui-ci s'est d'abord produit dans le cadre de l'expansion commerciale et coloniale hors d'Europe :

- Tout d'abord, celle-ci a stimulé la construction navale, qui est un secteur à fort effet d'entraînement sur le reste de l'économie ; par exemple, elle a stimulé les productions agricoles et industrielles, en relation avec l'équipement des navires et l'approvisionnement des équipages.

- « *de nouveaux débouchés (ont été offerts) aux produits métropolitains, pour l'essentiel des produits industriels* ».

- **Les marchés européens se sont ouverts eux-mêmes à de nouveaux biens de consommation jusqu'alors inconnus.**

- **Et puis, il y a eu l'afflux de métaux précieux, donc le gonflement de la masse monétaire propice (en dépit du régime monétaire métallique ; cf. chapitre V.2) à l'extension et à l'intensification des échanges marchands.**

Toutes remarques qui s'appliquent particulièrement au cas de la Grande-Bretagne¹¹.

¹¹ Cf. pages 237-238.

L'élargissement des marchés est aussi favorisé par l'approfondissement de la division sociale du travail, c'est-à-dire par l'autonomisation de certaines opérations productives. Réciproquement : « *l'élargissement du marché autorise la spécialisation productive génératrice de division du travail* ». Bihl prend ici l'exemple de la division du travail entre agriculture et industrie¹².

« *Le développement de la division du travail et notamment la séparation entre agriculture et industrie se sont accompagnés de transformations dans l'industrie domestique* » : plus de temps passé dans la manufacture et moins à cultiver la terre ; recul de l'autosuffisance et de l'autoconsommation et plus grande insertion de l'économie domestique dans l'économie marchande et monétaire. Jan de Vries a parlé à ce sujet de « *révolution industrielle* »¹³.

2. La concentration des marchés

« *En tant que condition du parachèvement des rapports capitalistes de production, la concentration des marchés est tout aussi importante que leur élargissement* ». Cette concentration, -qui peut être spatiale (autour de certains lieux), temporelle (à certains moments de la semaine ou de l'année) ou sociale (entre certaines mains), -« *est l'une des conditions de la continuité, de la régularité et de la célérité du procès de circulation du capital* », et elle « *favorise l'accumulation du capital marchand (notamment commercial) et celle, en amont, du capital industriel* ».

Vont favoriser cette concentration :

- Le développement des foires et leur transformation en marchés permanents (cf. chapitre V.1),
- La concentration du capital industriel,
- Le contrôle des échanges extérieurs dans le cadre des politiques mercantilistes (cf. chapitre V.7),
- La formation de quelques grands centres urbains (cf. pages 245-249),
- L'alourdissement des appareils militaires et l'explosion des budgets militaires (cf. pages 249-251),
- La consommation de luxe des classes possédantes (cf. pages 251-256).

¹² Cf. pages 239-241.

¹³ Cf. pages 242-244.

3. Le renouvellement des marchés

« La constitution d'un marché approprié aux exigences de continuité, de régularité et de célérité de la circulation du capital passe encore par son renouvellement constant, la mise en circulation de nouvelles marchandises, de manière à compenser les effets de saturation progressive du marché des marchandises antérieures ».

Le phénomène de la mode est tout à fait approprié à cela (cf. pages 257-263). Bihr s'attarde sur la mode vestimentaire (cf. pages 259-263).

4. La transformation des procès de consommation

Ce qui précède laisse évidemment présager cette transformation. Bihr distingue ici quatre tendances :

- La réification/chosification des pratiques de consommation : on passe d'une consommation indexée sur le nombre de personnes qui sont au service de celle qui consomme (domesticité, suite, cour) à une consommation indexée sur la quantité et la qualité des biens consommés. La consommation de luxe passe des services personnels aux biens matériel.
- Liée à la précédente, *« la tendance à orienter de plus en plus les pratiques de consommation vers la recherche du confort ».*
- Liée à la précédente également, la tendance à la privatisation de la consommation.
- Liée à la prégnance de la mode, l'intensification des pratiques de consommation.

« Ainsi, la parachèvement des rapports capitalistes de production va-t-il de pair, comme cause et effet à la fois, avec une emprise grandissante de ces rapports sur toutes les sphères de la vie sociale, bien au-delà de sa seule sphère économique : il implique un devenir-capitalisme du monde au sens d'une appropriation de toutes les pratiques sociales aux exigences de la reproduction du capital comme rapport de production (...) ».

CHAPITRE V.7 LES POLITIQUES MERCANTILISTES

Le mercantilisme a été méprisé par les économistes suite à la critique qu'en a faite Adam Smith dans *La richesse des nations*. Mais il faut rappeler, « *contre la légende libérale, que le capital n'aurait pas pu se parachever sans l'intervention décisive de l'État* », lequel – en retour – s'est trouvé modelé par les rapports capitalistes de production.

1. Les principes du mercantilisme : entre dogme et pragmatisme

Le mercantilisme peut se comprendre à la fois « *comme l'expression du caractère absolutiste des Etats qui s'érigent alors en Europe occidentale* » (et qui entendent affirmer leur souveraineté dans le domaine économique aussi) et « *comme l'expression, au sein de ces mêmes Etats, de la prédominance grandissante des intérêts économiques capitalistes* ».

« *Le mercantilisme réalise en même temps qu'il théorise cette convergence d'intérêts, sur la base et dans le cadre géopolitique de l'expansion commerciale et coloniale hors d'Europe* ».

A la racine du mercantilisme, le *bullionisme*, doctrine précapitaliste selon laquelle « *la richesse se mesurerait essentiellement par le montant du trésor monétaire* », et l'idée que « *la sphère de l'économie politique (la totalité des échanges marchands médiatisant les productions matérielles) est régie par un jeu à somme nulle : ce qui est gagné par les uns ne peut qu'y être perdu par les autres* ». Colbert disait ainsi : « *Le commerce est une guerre d'argent (et) on ne peut augmenter l'argent qu'en même temps qu'on en ôte la même quantité aux Etats voisins* », de sorte que cette doctrine, qui véhicule une vision belliciste des rapports entre Etats, incite aussi à accorder une grande importance au Trésor public, surtout conçu comme un trésor de guerre.

Autre idée mercantiliste : « *la puissance du prince dépend essentiellement du nombre mais aussi de la richesse (monétaire) de ses sujets, donc en définitive de la richesse de la "nation"* », qui est la base à partir de laquelle le prélèvement fiscal ou la vente des offices ou l'emprunt peuvent opérer et rendre des sommes importantes. Idée qui révèle « *la convergence d'intérêts entre le prince et la bourgeoisie (notamment marchande)* ». « *En somme, d'un même mouvement, le mercantilisme a cherché à faire de la richesse privée le moyen de la puissance publique et réciproquement* ».

« *Au regard des principes précédents, le but de toute politique économique d'inspiration mercantiliste consistera à attirer à soi et à retenir par-devers soi, à acquérir et à conserver le maximum de richesse monétaire, de préférence sous ses*

formes métalliques les plus classiques », ce qui ne peut se faire, pour la plupart des pays, que par le pillage (dans le cadre de la colonisation et de la course) et le commerce extérieur (vendre à l'étranger plus qu'on ne lui achète). Colbert disait : « *Le commerce est une guerre perpétuelle et paisible d'esprit entre toutes les nations* ».

« *De l'idée que le commerce extérieur est la principale source possible d'enrichissement, certains mercantilistes en viennent ainsi à considérer que ce sont en fait les capacités productives d'une "nation" qui en assurent en somme la prospérité et qu'il faut par conséquent veiller à les développer par-dessus tout* ». Par quels moyens ? Politique démographique, mise en culture de nouvelles terres, nouvelles manufactures et fabriques, augmentation du temps de travail, formation de la main-d'œuvre, amélioration de la fertilité des sols, usage intensif des matières de travail, protectionnisme. « *Un mercantilisme conséquent vire ainsi au productivisme* ».

Et de cette idée ils passent à cette autre idée que, « *pour stimuler ainsi la production agricole et industrielle "nationale", il faut aussi animer le commerce intérieur (...) en le libérant de toutes ses entraves naturelles et politiques, et, à cette fin, mettre en circulation l'argent, le dépenser et l'avancer (l'investir) plutôt que de le conserver (thésauriser) stérilement, et, toujours à cette fin, favoriser le développement des activités de crédit commercial et bancaire – tout comme il faut améliorer les moyens de communication et de transport* ».

La politique économique mercantiliste va ainsi au-delà de l'économie politique mercantiliste, en introduisant « *des éléments préfigurant la physiocratie et même le libéralisme* ».

2. L'appui à l'expansion commerciale et coloniale

Les principales mesures de politique économique sont les suivantes :

- « *L'institution des monopoles pour le commerce extérieur et le commerce colonial au profit du seul capital "national"* ». Les colonies ne peuvent commercer qu'avec la métropole et elles ne peuvent pas concurrencer les produits de la métropole. Les grandes compagnies commerciales s'inscrivent dans ce système.
- « *L'institution de semblables monopoles en ce qui concerne le commerce maritime* ».
- « *les aides et subventions à la construction navale* ».

3. L'appui à la formation et à l'accumulation des capitaux singuliers

« *Dans le cadre de leurs politiques mercantilistes, les Etats européens ont aussi apporté un soutien multiforme à la naissance et au développement d'entreprises capitalistes et, par conséquent, aux activités des entrepreneurs capitalistes* ». Compagnies commerciales à privilèges. Monopoles sur le marché métropolitain pour un type déterminé de produit ou pour une aire déterminée.

Et surtout, « *appui à l'essor des manufactures et des fabriques* » :

- Par les marchés publics,
- Par les privilèges, c'est-à-dire par des « *dispositions légales ou réglementaires destinées à favoriser et stimuler certaines activités capitalistes, en les rendant possibles ou en garantissant leur essor* » (attribution à certaines manufactures ou fabriques d'un monopole légal, dérogation au droit des corporations, anoblissement des entrepreneurs, naturalisation pour les étrangers, exemption des droits de douane à l'import ou à l'export, exclusivité de l'approvisionnement de la Cour, droit de frapper les marchandises des armes royales, etc.
- Par le protectionnisme.
- Par des contributions directes de l'État à la formation du capital industriel (l'État enjoint telle ou telle autorité locale de fonder une entreprise capitaliste ou favorise de mille manières le projet de telle ou telle personne ; il facilite un projet en participant au capital ou par des prêts ou par des subventions). « *Colbert (...) s'est tout particulièrement illustré dans ce type d'aides directes de l'État* ».
- Par des créations d'entreprises d'État. Ici aussi, il faut citer Colbert.

4. L'appui à la constitution du marché intérieur

La dynamique capitaliste n'est pas capable d'engendrer par elle-même des marchés intérieurs protégés et unifiés. Il y faut l'intervention de l'État. Les politiques mercantilistes vont pourvoir à cela aussi.

Le protectionnisme a déjà été évoqué. Il faut insister ici sur la politique unificatrice de l'État qui, dans une large mesure d'ailleurs, se confond avec la (re)constitution de celui-ci :

- L'unification matérielle : développement des infrastructures de communication routière et fluviale, création de l'office de "grand voyer" en 1599 (1^{er} titulaire : Sully), création du corps des Ponts et Chaussées en 1617, création de l'école des ingénieurs des Ponts et Chaussées en 1747.
- L'unification monétaire et juridique : l'Angleterre précède de beaucoup la France dans ces deux domaines. « *Une ordonnance de Saint Louis de 1262 impose le monopole de la monnaie royale dans tous les fiefs dépourvus du droit de battre monnaie et sa validité dans ceux qui en sont pourvus tout en interdisant à ses vassaux de frapper des monnaies d'or* ». Au début du 14^e siècle, ses successeurs imposeront la monnaie royale (dévaluée) partout. A la fin du 14^e siècle, l'unification monétaire du royaume est à peu près réalisée. En ce qui concerne l'unification juridique, elle ne progresse sensiblement que sous Louis XIV, mais la diversité juridique subsistera jusqu'à la Révolution.
- L'unification douanière : « *favorables à l'institution ou au renforcement des douanes aux frontières extérieures des royaumes, les politiques mercantilistes cherchent au contraire à supprimer les douanes intérieures* ». L'Angleterre va y parvenir dans une large mesure, mais pas la France, même si le bilan de Colbert sur ce point n'est pas négligeable.
- L'unification des réglementations concernant les activités productives : Colbert, encore lui, doit être cité dans ce domaine également.

« Les politiques mercantilistes ont donc visé à mettre fin, sans y parvenir totalement, à la persistance d'un morcellement du territoire qui faisait directement obstacle à la libre circulation des marchandises et des capitaux et à la constitution d'un marché intérieur, nécessaire à l'essor du capital industriel ».

Elles ont jeté des bases de ce qui allait devenir des économies nationales.

« En définitive, la grande originalité du mercantilisme en tant que doctrine économique a résidé sans aucun doute dans le fait qu'il raisonnait d'emblée en termes d'économie "nationale" (la protonation est son unité de référence et non l'individu comme pour le libéralisme) et d'affrontements entre les proto-Etats-nations en cours de constitution pour le partage du marché mondial (...) Le mercantilisme aura d'abord été une stratégie cohérente de construction et de consolidation du marché "national" dans un contexte d'intense affrontement commercial et militaire entre les protonations européennes ». La cohérence du mercantilisme aura été bien plus grande sur ce plan pratique que sur le plan théorique.

PARTIE VI¹⁴

GUERRES ET RÉVOLUTIONS

« (...) le féodalisme européen n'a pu se former que sur fond d'une décomposition de l'Empire carolingien et de son État. Dans sa phase classique (en gros de 850 à 1100), le féodalisme lui-même correspond ainsi à une éclipse prolongée de l'État en Europe, dont seule l'Église assume encore une partie de l'héritage et maintient le souvenir. Mais (...), dès lors que, dans le cours des 12^e et 13^e siècles, dans le cadre même des rapports féodaux de production, (...) s'est amorcé »e une dynamique de développement des rapports marchands, base d'une vigoureuse accumulation de capital marchand et des prodromes du capital industriel, sont apparus les premiers éléments d'une renaissance de l'État, sous la forme de la constitution de monarchies (...) ainsi que de cités-Etats (...). Brisé par la longue phase de crise, de dépression et de régression, que l'Europe occidentale a connue du début du 14^e siècle au milieu du 15^e siècle, cet élan de reconstitution de l'État repart de plus belle dans la seconde moitié de ce siècle (...). Il n'allait plus connaître de nouvel arrêt au cours des siècles suivants, tout en s'étendant à l'ensemble du continent ».

L'Europe occidentale moderne voit donc tout à la fois :

- 1) le parachèvement des rapports capitalistes de production et 2) la renaissance de l'État,
- l'extraversion 3) commerciale et 4) coloniale de l'Europe.

Quatre éléments étroitement liés dont il faudra démêler les relations au cours des parties VI et VII. Soit les questions suivantes :

- Pourquoi l'État ?
- Comment l'État ? Comment analyser le dédoublement de la société capitaliste en ''société civile'' et ''société politique'' ? Comment expliquer les guerres interminables ? Comment analyser le commencement de passage des ordres aux classes ?

¹⁴ Pages 301-459.

CHAPITRE VI.1

PROTOCAPITALISME ET GUERRE

« Dans ce chapitre, il s'agit simplement d'analyser les rapports entre protocapitalisme et guerre dans leurs implications mutuelles en général, de comprendre en somme comment et dans quelle mesure le parachèvement des rapports capitalistes de production a engendré la guerre et réciproquement ».

1. L'accumulation du capital comme enjeu de la guerre

L'expansion commerciale et coloniale de l'Europe moderne va faire naître des rivalités entre puissances européennes.

La guerre est inhérente au protocapitalisme mercantile – D'une part, *« le parachèvement des rapports capitalistes de production ayant eu pour condition essentielle et moteur principal l'expansion commerciale et coloniale, il devait nécessairement s'instituer une rivalité entre les différentes puissances européennes pour l'accès aux territoires les plus facilement colonisables et pour le contrôle des circuits commerciaux outre-mer les plus bénéfiques (...) »*. Les gains des uns étaient des pertes pour les autres. On retrouve l'idée de jeu à somme nulle du mercantilisme. *« Et c'est en définitive la guerre, bien plus que la concurrence commerciale, qui a été chargée de répartir ainsi gains et pertes entre les protagonistes et de procéder régulièrement à leur redistribution entre eux (...) »*.

D'autre part, *« l'expansion commerciale et coloniale de l'Europe s'est accompagnée d'une extension et d'une intensification des rapports d'échanges entre Etats européens »*. Mais comme ceux-ci se produisaient sur la base d'un développement inégal des forces productives, de la division du travail et de la productivité du travail, ils généraient des rapports de domination/soumission que les Etats pouvaient être portés à rééquilibrer par la guerre ; raison pour laquelle c'est une légende libérale de prétendre que le commerce est une pratique pacifique ou pacificatrice. A cet égard, les mercantilistes étaient moins naïfs ou moins hypocrites que les libéraux.

Les guerres protocapitalistes ont donc un double enjeu commercial et colonial – Les guerres de l'époque, surtout après le milieu du 17^e siècle, c'est-à-dire au cours du dernier tiers de la période étudiée, sont à titre principal des "guerres commerciales-coloniales". Il s'agit de contrôler *« des marchés et des circuits commerciaux, et tout particulièrement ceux du commerce colonial »*.

Sée écrit ainsi en 1926 : *« Depuis 1670, les grandes guerres – notamment la guerre de Hollande mais aussi la guerre de la Ligue d'Augsbourg – ont été, en grande partie, provoquées par des rivalités économiques, et*

les clauses commerciales des traités de paix prennent une ampleur de plus en plus considérable ».

Ce sont des guerres mondiales et navales – Compte tenu de ce qui vient d’être dit, on comprend pourquoi les guerres en question avaient certes l’Europe comme théâtre d’opérations, mais aussi, et de plus en plus, les territoires coloniaux. Elles avaient donc toutes les allures de guerres mondiales. On comprend aussi pourquoi le théâtre essentiel des affrontements n’était pas la terre mais la mer. Ces guerres, qui étaient des guerres pour le **« contrôle des circuits du commerce mondial et de leurs points d’appui coloniaux »**, étaient des guerres navales. A cette époque, la marine est donc une arme décisive.

2. La “révolution militaire”

La situation de conflictualité chronique va avoir une forte influence sur l’art de la guerre. Certains historiens ont parlé de “révolution militaire”. Il y eut d’abord l’invention et la diffusion des armes à feu ; puis, liée à ce premier aspect, l’augmentation de la masse des forces armées ; ensuite encore, l’accroissement et la complexification des questions d’intendance et de logistique ; et enfin, -last but not least, -l’alourdissement de la facture financière.

Pour les détails, cf. pages 315-339.

3. L’ambivalence des rétroactions de la guerre sur l’accumulation du capital

Les guerres modernes ont des effets antiéconomiques – destructions de forces de travail et de moyens de production. Pillages et mises à sac. Mise sous la coupe réglée de la soldatesque de territoires entiers (mais le recul du mercenariat et le versement régulier des soldes vont tendre à limiter ces inconvénients). Au bilan, il faut aussi, éventuellement, ajouter famines et épidémies. Il faut aussi considérer le coût des dégâts infligés aux flottes commerciales. Tout cela ne peut pas ne pas se ressentir sur la pression fiscale.

Mais elles contribuent à l’accumulation du capital – *« En premier lieu, le financement de ces dépenses publiques a été la principale cause du développement du crédit public, dont nous avons vu la contribution décisive qu’il a apportée à l’accumulation du capital financier ».*

« En deuxième lieu, (...) les dépenses courantes nécessaires à l’entretien et à l’équipement des armées (...) ont constitué de puissants aiguillons pour l’accumulation, la concentration et la centralisation du capital commercial (...) ». Les marchés militaires, en raison de leur importance (et de leur augmentation constante), de leur concentration dans l’espace et le temps, rendent possible à la fois la concentration de l’offre commerciale qui leur fait face et l’utilisation par le capital commercial de pratiques commerciales innovantes.

En troisième lieu, les dépenses militaires « *vont également stimuler l'accumulation, la concentration et la centralisation du capital industriel (...)* », même s'il faut immédiatement préciser, afin de ne pas en arriver à surestimer les effets des guerres, que les effets de l'expansion commerciale et coloniale resteront, à cet égard, primordiaux.

Pour les détails, cf. pages 342-347.

CHAPITRE VI.2 DES ORDRES AUX CLASSES

Les formations protocapitalistes sont des formations de transition : la forme "classe", caractéristique du capitalisme, y émerge, tandis que la forme "ordre", héritée du féodalisme, y demeure tout en se délitant. Par ailleurs, la structure dans son ensemble est instable : les classes aussi bien que les ordres sont en constante recomposition en raison d'une mobilité sociale intense, si bien que ce qui peut être vrai à l'instant *t* ne l'est pas nécessairement par après.

1. Ordres et classes

L'ordre, qui « *repose toujours sur un privilège social* », tend, en même temps, à la fois à faire communauté et à devenir héréditaire. « *La classe repose, au contraire, sur une situation identique, similaire ou équivalente de ses membres au sein des rapports de production* » ; de surcroît, l'appartenance à une classe n'est pas garantie à la naissance.

« *Tandis que la structure d'ordres continue à prédominer* » au début de la période protocapitaliste, « *la structure de classes l'altère, la déforme et la subvertit de plus en plus au fur et à mesure que l'on avance (dans la période). Les différents ordres tendent ainsi à y céder la place à des classes procédant à la fois de la décomposition et de la fusion partielle (des ordres), les classes nouvelles se parant cependant encore souvent, au cours de leur formation, des oripeaux des ordres anciens* ».

2. Le clergé puissant mais divisé

La richesse de l'Église - « *Durant tout l'Ancien Régime, l'Église semble bien avoir constitué le plus gros propriétaire foncier du royaume. A la veille de la Révolution, ses possessions rurales ont été estimées entre 6% (Henri Sée) et 10% (Georges Lefebvre) de la surface cultivée* ». A quoi il faut ajouter la propriété foncière et immobilière urbaine, qui est importante aussi.

Par ailleurs, « *Les clercs qui exercent des pouvoirs seigneuriaux ne manquent pas de percevoir (aussi) les différentes redevances afférentes* ».

En outre, « *la seconde source importante des revenus cléricaux est la dîme* ».

Enfin, il faut ajouter « *les intérêts, souvent usuraires, sur les prêts consentis à des laïcs impécunieux, nobles ou roturiers (le plus souvent des paysans), qui sont autant de promesses de futurs accaparements fonciers (...)* ».

L'alliance du trône et de l'autel – « *Sous l'Ancien Régime, c'est dans et par son alliance avec l'État que l'Église peut continuer à exercer un pouvoir politique* ». Le roi nomme les dignitaires de l'Église, ce qui assure à celle-ci une certaine autonomie à l'égard

de Rome. Dans l'ensemble, la monarchie française a été un rempart face aux progrès de la Réforme. L'Eglise confère au roi un surcroît de légitimité par le sacre, lequel confère à l'Eglise un droit de remontrance à l'égard du roi.

Avec le temps, cependant, et absolutisme aidant surtout, la monarchie va de plus en plus solliciter les finances de l'Eglise, mais sans jamais remettre en cause son immunité fiscale (*« On n'impose pas Dieu et ses serviteurs »*). *« A partir de 1585, de pareilles aides seront consenties au roi par le clergé de dix ans en dix ans jusqu'en 1785 »*. A un moment donné, à ces "décimes" ordinaires viendront s'ajouter des "décimes" extraordinaires (tous les cinq ans, voire plus en cas de nécessité). Ces "dons gratuits" étaient le prix à payer pour le maintien de la fiction de l'immunité fiscale de l'Eglise.

Le haut clergé fournit à la monarchie une partie de son personnel (premiers ministres¹⁵, diplomates, membres du Parlement), tandis que le bas clergé gère, dans chaque paroisse, les registres de baptême et de mariage, porte à la connaissance de tous les décisions royales et les décisions de justice.

« Inversement, l'Etat monarchique va se faire le bras armé de l'Eglise ».

Enfin, la monarchie confie au clergé le monopole de l'enseignement.

Haut et bas clergé – *« (...) il faut nettement distinguer entre le haut clergé (cardinaux, archevêques, évêques, abbés et abbesses) qui recrute essentiellement (voire exclusivement) dans la noblesse (...) et le bas clergé (curés, vicaires, moines et moniales ordinaires) qui est d'extraction roturière (...). Bref, le premier ordre n'échappe pas à la division et à l'opposition en classes sociales ».*

Pour les détails, cf. pages 365-367.

3. La noblesse entre déclin et renouvellement

Second ordre dans l'univers féodal, la noblesse, dont le pouvoir est fondé sur la seigneurie et la hiérarchie féodale, connaît des transformations.

Les transformations de la domination nobiliaire – *« Originellement, la seigneurie se compose de trois dimensions, pas toujours réunies en une seule et même personne »* :

- La seigneurie personnelle : elle asservit des paysans ou artisans d'un territoire déterminé à la personne même du seigneur, en fait des serfs redevables de différentes prestations à l'égard du seigneur.
- La seigneurie foncière : elle fait du seigneur le possesseur sinon le propriétaire éminent d'une terre, avec, d'un côté, sa réserve (qu'il fait exploiter par ses serfs sous forme de la corvée) et, de l'autre, une mouvance composée de tenures paysannes sur lesquelles les serfs produisent de quoi s'entretenir eux-mêmes (moyennant redevances).
- La seigneurie banale : plongeant ses racines dans *« la décomposition du pouvoir politique dans le cours du Haut Moyen-Âge, (elle consiste à confier au seigneur)*

¹⁵ Richelieu, Mazarin, Dubois, Fleury et Loménie de Brienne étaient cardinaux.

des prérogatives d'ordre public (...) : battre monnaie, rendre la justice, prélever des taxes, imposer des monopoles d'équipement collectif, etc. ».

Le seigneur est *« pris lui-même dans une hiérarchie féodale, suite plus ou moins longue de dépendances personnelles liant vassaux et suzerains. Sa terre n'est la plupart du temps qu'un fief, qu'il a obtenu à titre viager de la part d'un seigneur plus puissant qui en reste le propriétaire éminent et dont il est le vassal (...) ».*

« Dans ces conditions, placé à la tête de la pyramide féodale, le roi n'a lui-même initialement que peu de pouvoir ».

Tout cela va commencer à évoluer dès le Moyen-Âge central (11^e-13^e siècles), s'accélérer lors de la grande crise des 14-15^e siècles et battre son plein dans le cours des temps modernes. Il y a d'abord les effets de la dynamique même des rapports féodaux de production : luttes des serfs pour alléger leur exploitation, luttes entre les seigneurs eux-mêmes pour la terre, les hommes, le pouvoir. Mais il y a surtout les effets des prémices des rapports capitalistes de production.

« Avec la disparition ou la régression très sensible du servage, la seigneurie personnelle n'est plus qu'un vestige », et la seigneurie foncière a régressé quantitativement. *« Partout les seigneurs ont perdu le droit de battre monnaie au profit (du pouvoir monarchie) ».* Leur droit de rendre justice est amputé. Leur puissance militaire est considérablement relativisée, tant par les évolutions de la guerre que par l'accroissement en nombre des armées royales.

« Simultanément, la hiérarchie féodale se trouve singulièrement affaiblie » : affaiblissement des suzerains du fait de la transformation des fiefs (de leurs vassaux) en propriétés éminentes ; par contrecoup, affaiblissement de la seigneurie foncière, *« le seigneur ne pouvant se muer en propriétaire foncier sans que la pleine propriété de sa terre lui soit reconnue et garantie ».*

Surtout, les rois vont mettre à profit ces conflits en tous sens et les transformations qu'ils engendrent pour accroître leur domaine, renforcer leurs prérogatives *« en (re)centralisant et en commençant à édifier un embryon de pouvoir d'Etat, doté d'appareils permanents ainsi que de ressources fiscales régulières ; en un mot à se transformer en monarches ».*

« La décomposition de la seigneurie va laminer certains des revenus que les nobles en tiraient traditionnellement : désormais, leurs ressources dépendront de moins en moins de leurs pouvoirs sur les hommes et de plus en plus de leur capacité à mettre en valeur leurs terres. De plus, cette mise en valeur est désormais elle-même tributaire de leur insertion dans une économie dont la logique (de valorisation) et le moteur principal (le capital marchand puis bientôt industriel) leur échappe pour une bonne part ». Et, pour finir, ils sont de plus en plus dépendants du pouvoir monarchique.

Pour les détails, cf. pages 367-370.

Les réactions de la noblesse à son déclin – La noblesse ne va pas rester inerte. Elle va développer (et aussi – souvent – combiner) plusieurs stratégies :

- Revenir en arrière : freiner ou stopper les évolutions évoquées supra. Plus facile à dire qu'à faire, mais quand on n'a pas d'autre échappatoire... C'est ainsi que des nobles tenteront de "ressusciter" des prélèvements seigneuriaux traditionnels tombés en désuétude (au grand dam des paysans) ; c'est ainsi aussi – stratégie "perpendiculaire" à la précédente - que des nobles feront cause commune avec des paysans pour des révoltes antifiscales.

- Epouser son temps : entre la rente et l'"embourgeoisement". Certains vont opter pour l'affermage de leurs terres à des capitalistes agraires ou miniers, se transformant ainsi en rentiers. D'autres, en investissant, vont choisir de « *se convertir directement en bourgeoisie tout en conservant l'apparence (l'apparat) de la noblesse* ». Les deux options peuvent, bien sûr, être combinées.

- Entrer au service de l'Etat ou de l'Eglise : courtisan, militaire, rendre la justice. Mais les offices militaires et juridiques sont vénaux. De plus, pour la justice, il faut être compétent.

- S'allier avec la bourgeoisie : des nobles, aux 17^e et 18^e siècles surtout, vont marier leurs fils aux filles ou aux veuves de riches roturiers.

Pour les détails, cf. pages 371-379.

Les différenciations internes de la noblesse - Les réactions de la noblesse vont la reconfigurer ; aux distinctions traditionnelles vont venir s'en ajouter de nouvelles.

Vont venir s'ajouter à l'aristocratie nobiliaire (roi, pairs, princes, ducs, marquis et comtes ayant réussi à garder leur rang et à préserver leurs positions de pouvoir) des anoblis titulaires des hautes charges de l'Etat ou de l'Eglise. Quelques centaines de familles en tout, propriétaires de grands domaines fonciers.

La haute noblesse (aux propriétés moins vastes et aux revenus moins élevés), qui ne peut résider en permanence à la Cour et à la capitale, va aussi voir arriver dans ses rangs des anoblis jouissant d'une honnête pension royale ou ayant pu accéder à un office. Elle mène grand train en province. Les alliances entre cette couche et la précédente sont nombreuses.

La noblesse moyenne, encore moins aisée que la précédente, mais plus nombreuse, prend « *une part active au développement de l'agriculture et de l'industrie : l'exemple typique en est la gentry anglaise* ». Beaucoup moins accaparés par la Cour et centrés sur leurs terres, ils sont plus proches du profil et de la mentalité de "chef d'entreprise" ; proches, finalement, « *des manufacturiers et fabricants de la moyenne bourgeoisie industrielle* ». Elle aussi accueille des bourgeois (ou des paysans aisés) anoblis. Moyenne noblesse industrielle, en quelque sorte. « *Au cours de l'époque protocapitaliste, cette couche moyenne de la noblesse progresse partout en Europe* ».

La petite noblesse « *survit modestement, voire médiocrement, sur des petites voire toutes petites propriétés* ». Elle ne peut guère tirer parti des opportunités de la "nouvelle

économie” protocapitaliste. Le mieux qu’ils puissent faire est de défendre leur exemption fiscale. Certains sont obligés de déroger. S’ils ont le malheur de s’endetter, leur sort est scellé.

Pour les détails, cf. pages à 383.

4. La bourgeoisie, une classe dominée en ascension

Le terme de bourgeois est en train d’acquérir son sens contemporain. *« Par son capital, (la bourgeoisie) contrôle l’essentiel du commerce et une part croissante de la production artisanale (sous forme de la manufacture éclatée) et de la production industrielle (manufacture automatique) tout comme de la production agricole (dont elle écoule les produits). Elle est de même maîtresse du crédit, ce qui fait de nombreuses familles nobles, y compris les plus prestigieuses, mais aussi des monarques, ses obligés »*. On peut distinguer trois fractions : la bourgeoisie marchande, la bourgeoisie industrielle et la bourgeoisie d’Etat.

La bourgeoisie marchande – Elle se subdivise en différentes couches selon l’importance du capital mis en œuvre, qui se recoupe souvent avec le niveau – local, national – auquel elle intervient. Tandis que les membres des couches moyenne et inférieure sont généralement spécialisés dans une branche déterminée du négoce, ceux de la grande bourgeoisie marchande *« engagent et valorisent leur capital dans toutes sortes d’affaires, industrielles et financières autant que commerciales »*. Ces derniers ont, par ailleurs, une forte tendance à acquérir des titres de noblesse, ce qui n’est pas sans manifester le caractère parasitaire de cette couche dans la mesure où ces acquisitions stérilisent du capital qui auraient pu être plus utile dans le négoce.

La bourgeoisie industrielle – Elle peut être composée de négociants qui se sont faits producteurs ou de négociants passant de la manufacture éclatée à la manufacture réunie. *« Mais il faut encore signaler le cas de ces “techniciens” ou “ingénieurs” ayant mis au point un procédé de production ou une machine révolutionnant une branche industrielle et trouvant la capacité de l’exploiter en y intéressant des détenteurs de capitaux »*.

La bourgeoisie d’Etat – L’apparition de cette couche est liée à la formation des Etats monarchiques et de leur bureaucratie. Stratification, ici aussi. Pour les juristes et administrateurs, par exemple, on distingue la grande, la moyenne et la petite robe. L’horizon de cette couche n’est plus la valeur, mais la loi et le règlement.

Le chassé-croisé entre “embourgeoisement” de la haute noblesse et anoblissement de la grande bourgeoisie – Il est « *parfaitement représentatif de la dynamique générale qui bouleverse la structure sociale au cours de la période protocapitaliste* ». La subversion de la noblesse par les valeurs bourgeoises, et inversement, confirme « *la transition d’une société d’ordres vers une société de classes* ».

Pour les détails, cf. pages 383 à 395.

5. Les classes subalternes

La petite bourgeoisie – On peut la trouver dans l’artisanat (essayant de prospérer à l’abri du système corporatif), le commerce (boutique et colportage) ou les professions intellectuelles (ancêtres de nos professions libérales).

La paysannerie – « *Famille et communauté rurale en constituent les cadres sociaux d’existence, à la fois protecteurs et contraignants* ». Il y a d’abord la minorité de gros exploitants, propriétaires ou simples fermiers, certains “coqs de village”, qui assurent souvent des fonctions de représentation auprès des autorités. « *Certains finissent par se transformer en véritables capitalistes agraires, voire en capitalistes marchands (...)* ». Et il y a ensuite la grande masse des paysans, qui survivent tant bien que mal, et doivent souvent trouver un complément de revenu dans l’artisanat domestique, ou se faire journalier. Ils sont à la merci d’événements naturels, économiques, politiques ; de l’accident du travail ou de la maladie. Et, enfin, il y a une couche intermédiaire de petits propriétaires et de fermiers. Les facteurs de dégradation de la condition paysanne sont l’endettement, le morcellement grandissant des terres et l’empiètement des puissants sur les biens et droits collectifs. Les paysans sont globalement résignés, mais leur mécontentement peut éclater, à l’occasion, sous la forme des “émotions populaires” (quelques jours) ou des soulèvements (de quelques mois à quelques années).

Le protoprolétariat – On y trouve :

- Les ouvriers de type artisanal (souvent artisans prolétarisés), qui constituent incontestablement l’aristocratie du prolétariat,
- Les ouvriers qualifiés de type industriel,
- Les ouvriers non qualifiés,
- Les contremaîtres,
- Le sous-prolétariat.

Et aux marges de ce protoprolétariat, on trouve aussi des producteurs indépendants paupérisés en voie d’expropriation, des travailleurs non libres se trouvant dans un statut intermédiaire entre la servitude et le salariat, et les domestiques.

Les femmes et les enfants sont nombreux dans toutes les couches.

Les capacités d'organisation et de lutte sont faibles, compagnons mis à part. Elles se développent toutefois beaucoup à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle et pendant tout le XVIII^e siècle.

« Durant toute l'époque protocapitaliste, (cependant,) la "question sociale" n'est pas encore une question ouvrière mais reste d'abord une question paysanne ».

Pour les détails, cf. pages 395 à 413.

CHAPITRE VI.3 DE L'ABSOLUTISME AUX RÉVOLUTIONS BOURGEOISES

« Durant la période protocapitaliste, les luttes entre ordres et entre classes conduisent, un peu partout en Europe occidentale, au renforcement des États et à leur évolution vers un absolutisme plus ou moins marqué, fondé selon le cas sur un compromis entre noblesse et bourgeoisie, ou du moins différentes couches ou fractions de ces dernières, au sein du bloc au pouvoir ».

1. La base sociale de l'absolutisme

L'évolution va des royautes aux monarchies (en plein cœur du Moyen Âge) et de celles-ci à l'absolutisme (au cours des temps modernes).

De la royauté à la monarchie – La formation du féodalisme à la fin du premier millénaire avait été concomitante de la décomposition de l'État. Mais, dès les 11^e-13^e siècles (Moyen Âge central), *« une tendance à la (re)centralisation du pouvoir politique, sous forme de la (re)constitution d'un pouvoir d'État, va se manifester au bénéfice des différentes royautes, qui va leur permettre de se transformer en monarchies »*. D'une part, les seigneurs ont tendance à se rapprocher pour mieux s'imposer à « leurs hommes ». D'autre part, *« la seigneurie est potentiellement un principe d'anarchie »* et la recentralisation du pouvoir politique apparaît comme une bonne chose. Mais surtout, dans le cadre du féodalisme, les progrès de l'agriculture ne peuvent se concevoir que par une croissance extensive (extension des propriétés et/ou intensification de l'exploitation), ce qui atteint vite ses limites, et se traduit par des conflits entre seigneurs à n'en plus finir. La Guerre de Cent ans s'explique en partie dans ce contexte. *« Les États monarchiques qui commencent à émerger au cœur du Moyen Âge européen sont une manière pour l'ordre nobiliaire de se discipliner et de s'organiser, donc de renforcer sa puissance collective et de s'affirmer en tant que tel »*. Cela passe, certes, par des renoncements de la part de la noblesse, mais le jeu en vaut la chandelle.

Les rapports entre la noblesse et l'État absolutiste – La crise finale du féodalisme européen, qui se situe aux 14^e-15^e siècles, va accoucher, au cours des deux siècles suivants, d'une variété de formations sociales mais qui, toutes, vont dans le sens de la monarchie absolue (souveraineté sans partage du monarque ; stricte subordination à son pouvoir de toutes les autorités antérieures ; monarque au-dessus des lois). Cette évolution trouve à s'expliquer aussi, à l'intérieur, par l'affaiblissement de la noblesse, dont profite l'absolutisme, et, à l'extérieur, par les affrontements entre monarchies, qui poussent à leur renforcement. *« D'une part, c'est désormais l'appareil d'État monarchique (...) qui assure, pour l'ensemble de l'ordre, la coercition (...) permanente nécessaire à la poursuite de l'exploitation de masses paysannes (...). D'autre part, c'est ce même appareil qui*

garantit à chaque membre de la noblesse la reconnaissance et la pérennité de sa propriété éminente sur son domaine, ainsi que de ses prérogatives et de ses privilèges (...). Enfin, c'est toujours cet appareil qui (...) va assurer la centralisation d'une partie grandissante de la rente foncière et sa redistribution au profit de la noblesse (...) ». Cela ne se fera pas sans rivalités entre factions de l'aristocratie nobiliaire et de la haute noblesse, et donc sans quelques guerres civiles, souvent attisées par l'aggravation de la pression fiscale engendrée par les guerres. Mais la monarchie absolutiste en sortira renforcée.

Les rapports entre la bourgeoisie et l'Etat absolutiste – Même complexité pour les rapports entre l'Etat et la bourgeoisie. La subversion capitaliste des rapports féodaux de production, dans la mesure où elle affecte la domination nobiliaire, profite indirectement à l'Etat, qui est ainsi en mesure de reconfigurer ses relations avec la noblesse affaiblie. *« La convergence d'intérêts entre l'Etat absolutiste et la bourgeoisie dans son ensemble se réalise essentiellement dans et par les politiques mercantilistes »*, parce que, d'une part, celles-ci contribuent puissamment à l'accumulation du capital, et parce qu'elles assurent, d'autre part, la prospérité de l'Etat par le biais de la fiscalité et de l'emprunt. L'Etat est un excellent client pour les industriels et négociants. C'est aussi un emprunteur "compulsif". L'Etat, par ailleurs, procure à la bourgeoisie des offices. Enfin, la bourgeoisie va fournir à l'Etat quelques "grands commis". Il y a quand même des ombres au tableau : le renforcement de l'Etat absolutiste va nuire au pouvoir municipal (base du pouvoir politique de la bourgeoisie) et au développement du capital (par le biais de la fiscalité et des rachats de titres nobiliaires et d'offices). Globalement, la bourgeoisie verra d'un meilleur œil que la noblesse le renforcement absolutiste de l'Etat, même si, d'une fraction à l'autre de la bourgeoisie, la perception peut varier : la bourgeoisie d'Etat est sans doute la plus directement intéressée, la bourgeoisie financière profite du crédit public et de l'affermage des impôts, les négociants sont à l'affût des marchés de la Cour et de l'armée, tous profitent des aides et protections de l'Etat dans le cadre des politiques mercantilistes. Une seule fraction de la bourgeoisie est objectivement bridée par les rapports de production protocapitalistes, c'est la bourgeoisie industrielle ; plus que les autres fractions bourgeoises, elle souhaite une évolution de ces rapports.

Le bloc au pouvoir au sein de l'Etat absolutiste – Il est essentiellement constitué par la fusion tendancielle entre l'aristocratie nobiliaire (grands propriétaires fonciers "embourgeoisés" ou en voie d'"embourgeoisement" du fait de leur engagement dans le négoce et/ou l'industrie) et la grande bourgeoisie marchande (grands négociants, grands financiers) et d'Etat ("noblesse de robe"). *« Ces deux couches sociales (...) se partagent mais aussi se disputent l'hégémonie au sein du bloc au pouvoir et, par conséquent, l'exercice du pouvoir au sommet des appareils d'Etat (...) »*. Autour de ce bloc, viennent s'agréger les autres couches, selon des configurations variables dans l'espace et dans le temps. Pour des détails, cf. pages 431 à 435.

2. Les révolutions bourgeoises : du projet au trajet

« *La conquête par la bourgeoisie de sa position de classe dominante a été un processus pluriséculaire : pour nous limiter au seul continent européen, il s'étend du Moyen Âge central à l'époque contemporaine* ». Processus complexe et tortueux dont le chapitre X (tome 3/1) donnera une idée.

Le projet idéal des révolutions bourgeoises – « *Aucune révolution n'a jamais correspondu à la mise en œuvre méthodique d'un projet de transformation sociale préalablement mûrement élaboré, ne fût-ce que dans ses grandes lignes* ». Cela n'empêche pas d'imaginer quels objectifs pourrait comporter une "révolution pure et parfaite".

- Sur le plan socio-économique :
 - Réforme agraire (remise en cause des privilèges seigneuriaux et des droits) et transformation de la rente foncière féodale (en nature et en travail) en rente foncière capitaliste (en argent), l'idée étant de faire baisser le prix des produits agricoles, notamment alimentaires, et par conséquent la valeur de la force de travail.
 - « *créer les conditions de l'expropriation généralisée des producteurs (paysans et artisans)¹⁶ et du développement d'un marché du travail, sous couvert de la « liberté du travail » qui sera essentiellement la liberté d'exploiter le travail d'autrui* ».
 - « *parachever la création du marché capitaliste au niveau national* » (unification matérielle, administrative et fiscale).
 - Réforme des finances publiques (fin des privilèges fiscaux de la noblesse et du clergé ; finances publiques placées sous le contrôle d'assemblées représentatives).
- Sur le plan socio-politique, il s'agit « *que le bloc au pouvoir intègre désormais l'ensemble de la bourgeoisie, en y confiant à une fraction d'entre elle la position hégémonique* », la noblesse "embourgeoisée" se retrouvant en position secondaire. La monarchie constitutionnelle ou même le régime républicain peuvent convenir à cette nouvelle configuration, qui impose de parachever l'Etat de droit, de garantir une parfaite liberté de conscience et d'expression et d'établir l'égalité de tous les citoyens face à la loi et au droit.
 - Sur le plan idéologique, les révolutions bourgeoises sont aussi des révolutions culturelles. La Renaissance, la Réforme et les Lumières ont contribué de longue date, en effet, à cette conquête de l'hégémonie culturelle de la bourgeoisie¹⁷.

Évolution, réforme et révolution au sein des Etats absolutistes – Les objectifs qui viennent d'être énumérés n'impliquent pas nécessairement d'en passer par des affrontements violents. « *Ainsi en a-t-il été en particulier des évolutions culturelles* ». Nous venons de voir que le bloc au pouvoir sous l'ancien régime est socialement hétérogène,

¹⁶ Sont visées les communautés rurales et leurs droits, ainsi que les corporations et leurs droits.

¹⁷ Sur cette question de l'hégémonie, cf. Gramsci.

et que la bourgeoisie a beaucoup avancé dans ce cadre, même si celui-ci laissait subsister les privilèges économiques de la noblesse et du clergé. Par ailleurs, une partie du capital se trouvait stérilisée pour l'achat d'offices ou de titres nobiliaires. Enfin, il y avait beaucoup à dire en ce qui concerne l'unification du territoire. Globalement, en fin de compte, les freins au développement du capital ne manquaient pas. *« Largement produit par la dynamique protocapitaliste (...), (l'Etat absolutiste) finit aussi toujours par entraver cette dynamique voire dresser un obstacle qu'il devient nécessaire d'abattre pour lui permettre de poursuivre sa progression et de se parachever (...) Et c'est pourquoi, dans toutes les formations sociales en transition entre le féodalisme et le capitalisme, les lentes mais profondes évolutions de l'un à l'autre finissent tôt ou tard par se trouver brutalement accélérées par des épisodes révolutionnaires venant briser les barrières institutionnelles qui, notamment sous la forme d'Etats absolutistes, les bloquent, les freinent ou les dévient ».*

Des acteurs tous partagés – Les révolutions sont des moments d'intenses luttes des classes au cours desquels les intérêts des acteurs en présence se révèlent mouvants :

- La noblesse et le clergé constituent le cœur de l'opposition à la révolution bourgeoise mais, cependant, certains de leurs éléments – parce qu'ils sont largement "embourgeoisés" – vont se joindre aux forces révolutionnaires. *« Ils comprennent qu'il leur faut abandonner les maigres restes de leurs privilèges d'ordre pour conserver et conforter leurs privilèges de classe bien plus substantiels ».* Ce raisonnement va faire basculer la grande bourgeoisie, mais il va rallier à la révolution le bas clergé.
- La bourgeoisie, qu'on pourrait croire, a priori, ralliée, est en fait divisée. D'une part, certains de ses éléments¹⁸ *« sont étroitement dépendants de l'existence de l'Etat absolutiste ».* D'autre part, certains bourgeois peuvent craindre le risque de radicalisation du processus révolutionnaire qui pourrait résulter de l'implication des couches subalternes. Cette peur, à vrai dire, peut étreindre l'ensemble des possédants, bien au-delà des bourgeois.
- Les classes subalternes ou populaires (petite bourgeoisie, paysannerie, protoprolétariat) ne sont pas moins partagées. La petite bourgeoisie artisanale et commerçante craint l'abolition des privilèges corporatifs et le grand vent de la concurrence, mais elle peut espérer s'élever dans les rangs de la bourgeoisie. La petite bourgeoisie intellectuelle est globalement acquise. La majeure partie de la paysannerie espère de la révolution un allègement de ses charges, mais elle sait aussi que dans nombre de ses difficultés les bourgeois sont partie prenante. La couche supérieure de la paysannerie, en voie d'"embourgeoisement", rallie souvent la révolution. *« Quant au protoprolétariat, (...) il passera inaperçu dans les révolutions bourgeoises durant l'époque protocapitaliste ».*

¹⁸ Industriels prospérant à l'abri des privilèges royaux, négociants disposant d'un monopole public ou d'Etat, fournisseurs de la Cour et de la Maison royale, financiers vivant de la dette publique ou des recettes publiques (fermiers généraux).

Le trajet chaotique des révolutions bourgeoises – Aucune révolution bourgeoise n'est un long fleuve tranquille. Essayons quand même de discerner un parcours typique ou des étapes cruciales.

- Tout commence par « *une crise conjoncturelle de l'Etat absolutiste venant brutalement aggraver une crise structurelle antérieure* ». La crise conjoncturelle en question doit provoquer « *une conjonction de mécontentements au sein de l'ensemble des classes et ordres à l'égard de l'absolutisme, par ailleurs très divers dans leur contenu et dans leur forme* ».

- « *Il faut que les différents mécontentements provoqués par la crise de l'absolutisme convergent en une même revendication de contrôle du pouvoir d'Etat par une assemblée (des états généraux, un parlement, une diète) représentative des différents ordres et classes (...) Ainsi s'entament la mise sous tutelle du monarque, et la transition de la monarchie absolue à la monarchie constitutionnelle* ». La sortie de cette phase dépend beaucoup de l'armée : va-t-elle vouloir (et pouvoir) rétablir l'« ancien régime » ?

- « *Elle est marquée par l'intervention autonome des différentes classes subalternes, principalement la paysannerie, favorisée par la paralysie durable voire l'effondrement du pouvoir monarchique et de ses forces répressives et la constitution de forces armées révolutionnaires ou par le déclenchement de la guerre civile* ». Les classes subalternes font entendre leurs revendications de redistribution des richesses. Deux issues possibles, là aussi :

- Soit la bourgeoisie (effrayée par la radicalité ou ne parvenant pas à la surmonter) met fin à la révolution et trouve des alliés pour réprimer le mouvement populaire,
- « *Soit, au contraire, la bourgeoisie (...) parvient à « chevaucher le tigre » des classes populaires en ébullition* », c'est-à-dire qu'elle prend la tête du mouvement pour le canaliser et le mettre au service de la révolution bourgeoise.
- Au terme d'un jeu de bascule entre "droite" et "gauche", et entre concessions et répression (au risque de la "sortie de route"), la bourgeoisie parvient finalement à être victorieuse sur les deux fronts et à créer les conditions de son installation durable au pouvoir.

Les paradoxes des révolutions bourgeoises – On peut en relever trois :

- « *Aux différentes étapes d'une révolution bourgeoise, il se trouve des membres (...) de la bourgeoisie (comme de la noblesse et des autres couches sociales) dans les deux camps* ».

- « *Cela signifie tout simplement que les révolutions bourgeoises ont été avant tout une affaire interne aux classes possédantes, dont l'enjeu était tout simplement la (re)composition du bloc au pouvoir et l'hégémonie en son sein. (...) (Mais), durant les temps modernes, une révolution bourgeoise ne peut être victorieuse sans que la bourgeoisie bénéficie du soutien d'une partie significative des classes populaires (essentiellement, la petite bourgeoisie et la paysannerie (...))* ».

- « *Pour la plupart des membres tant de la paysannerie que de la petite bourgeoisie, leur alliance, conjoncturelle ou plus durable, avec la bourgeoisie dans*

le cours des révolutions bourgeoises aura constitué un jeu de dupes ». La révolution réussie signe, en effet, leur disparition future.

Cette question, alors : « *en quoi les révolutions bourgeoises ainsi entendues ont-elles été bourgeoises ? (...) Bourgeoises, elles l'ont été d'une part par le fait qu'elles ont partout et toujours résulté des contradictions, conflits, tensions et déséquilibres (engendrés) par la montée en puissance de la bourgeoisie et le lent parachèvement des rapports capitalistes de production. (...) Bourgeoises, ces révolutions l'ont été d'autre part en ce sens (qu'elles ont) (...) consolidé le pouvoir de la bourgeoisie, (écarté) les obstacles persistants sur la voie du développement des rapports capitalistes de production et (transformé) une classe déjà hégémonique sur le plan culturel et en pleine ascension sur le plan économique en une classe politiquement dominante* ».

PARTIE VII

LA FORMATION DE L'ÉTAT CAPITALISTE

« Les deux parties précédentes nous ont permis de comprendre pourquoi l'époque moderne a vu renaître en elle l'Etat, poursuivant en cela un mouvement amorcé au cours du Moyen Âge central. C'est que l'Etat a joué un rôle de premier plan dans les différents moments du parachèvement des rapports capitalistes de production, qui n'aurait pas pu avoir lieu sans lui ».

Ce n'est pas n'importe quel Etat qui s'affirme au cours de l'époque moderne, mais un Etat capitaliste. Il faudra voir pourquoi, déterminer ses fonctions et sa forme générale.

CHAPITRE VII.1

LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT DE DROIT : AVANCÉES ET LIMITES

« La spécificité de l'Etat capitaliste tient (...) tout d'abord à sa forme générale d'Etat de droit », c'est-à-dire un Etat qui, étant lui-même sujet de droit, doit construire et maintenir un ordre juridique englobant toute la formation sociale. Et « cette forme est directement commandée par les rapports capitalistes de production ainsi que, plus généralement, par le type de relations sociales entre les personnes qui tendent à se développer dans le cadre et sur la base de ces derniers ».

1. La forme générale de l'Etat capitaliste : l'Etat de droit

Alain Bihr s'appuie ici sur **La théorie générale du droit et le marxisme** de Evgeny Bronislavovic Pasukanis, paru en 1970. *« Pour Pasukanis, le droit est plus et autre chose qu'une simple superstructure politique ou idéologique : il est la forme générale que prennent les rapports entre les hommes dans une société dans laquelle la marchandise est la forme générale que prennent les produits de leurs travaux ».*

De la marchandise au contrat – Dans les rapports capitalistes de production, il y a généralisation de l'échange marchand : pour les produits du travail social, pour les moyens de production et pour les forces de travail. Les agents économiques propriétaires de ces différentes marchandises doivent respecter – quand ils veulent se les échanger – un certain nombre de principes formels. Ils doivent se mettre en rapport entre personnes animées d'une certaine volonté pour les marchandises dont elles sont propriétaires. Ils doivent apprécier dans quelles proportions ils sont prêts à se séparer d'une marchandise pour s'en procurer une autre, de telle sorte que chaque partie puisse convenir qu'il y a réciprocité des engagements.

« Ce rapport juridique, qui a pour forme le contrat, légalement développé ou non, n'est – dit Marx – que le rapport des volontés dans lequel se reflète le rapport économique ». « **Le contrat devient ainsi la forme obligée des rapports entre les producteurs là où l'échange marchand devient la forme habituelle des rapports entre les produits** ». Mais pour que ces rapports contractuels fonctionnent, il faut « **que les différents agents économiques se voient reconnaître, les uns par les autres, la qualité de sujets juridiques** », avec ses trois composantes : propriété privée (pleine disposition de sa personne et de ses biens), liberté individuelle (autonomie de sa volonté) et égalité formelle (mêmes droits et devoirs que les autres contractants). La forme « marchandise » et la forme « sujet juridique » sont donc étroitement liées, mais avec cet énorme paradoxe que la capacité (souveraineté) juridique en question n'est en fait que la capacité de vendre à vil prix sa force de travail et d'être dépossédé du fruit de son travail. Une émancipation pour une aliénation, en quelque sorte.

Fétichisme juridique et société civile – Ce n'est pas seulement dans les échanges marchands mais pour « **l'ensemble des champs de la pratique sociale que les individus vont entretenir entre eux des rapports contractuels, en se voyant reconnaître la qualité de sujets de droit** » libres-de-disposer-de-leur-personne-et-de-leurs-biens, à-la-volonté-autonome, pouvant-se-confronter-à-égalité-de-conditions-avec-les-autres-volontés-autonomes. Cette « **fiction juridique fait l'objet d'un véritable fétichisme, au même titre que la valeur dont elle est le pendant et le complément** ». A mesure que les rapports marchands envahissent toutes les sphères de la société, cette subjectivité juridique fait de même, jusqu'à ne plus même apparaître comme une convention entre les personnes, « **mais comme une qualité naturelle, comme l'expression de leur essence humaine intemporelle et transhistorique** », et, en fin de compte, « **comme des droits naturels de la personne humaine : les fameux droits de l'homme** ». « **Et, dès lors, la société capitaliste prend non moins nécessairement la forme de société civile : la forme d'une société composée de longues chaînes continues (en principes ininterrompues) et enchevêtrées de rapports contractuels entre l'ensemble de ses membres individuels** ».

Le pouvoir public impersonnel et la loi – Une telle société civile, reposant sur la bonne volonté des contractants et le respect de leurs obligations réciproques, rend nécessaire le pouvoir d'Etat, instance tierce apte à trancher les litiges et dire le droit de chacun. L'Etat lui-même doit « **se soumettre aux principes de l'ordre civil, autrement dit respecter les principes fondamentaux du droit** ». Il doit donc, dit Pasukanis, opérer comme « **pouvoir public impersonnel (...) un pouvoir dont les actes ne doivent pas être l'expression d'intérêts particuliers mais exclusivement celle de l'intérêt général, ici assimilable au maintien de l'ordre civil, garantissant à chacun le respect de sa subjectivité juridique et la possibilité de contracter librement (...) un pouvoir s'adressant à tous de manière égale** ». Le pouvoir non d'un homme ou d'un groupe d'hommes, mais d'une règle impersonnelle : la loi. « **Et ce qu'on nomme habituellement l'Etat de droit n'est que l'organisation institutionnelle (l'appareillage) de ce**

pouvoir public impersonnel, de ce pouvoir de la loi, de la norme abstraite et impersonnelle garante de l'existence et du maintien de l'ordre civil ». La fiction de propriétaires égaux (le prolétaire et le capitaliste) contractant dans les conditions du marché, et celle de sujets de droits égaux contractant sous l'égide d'un pouvoir public impersonnel, celui de l'Etat, sont complémentaires.

Toutes ces formes, qui ne sont pas données à la fin du Moyen Âge, vont émerger très progressivement au cours de la période protocapitaliste, à travers des processus qui n'auront rien d'un long fleuve tranquille.

2. La construction de l'ordre juridique privé : l'Etat comme garant de l'ordre civil

« Le renforcement monarchique des royautés européennes à partir du 13^e siècle leur aura permis de faire valoir de plus en plus la législation royale sur les autres sources du droit aussi bien que sur les autres centres de pouvoir. Cependant, cette législation ne s'aventure guère alors dans le domaine du droit privé (...). Au contraire, à partir du 16^e siècle, le tropisme absolutiste de ces monarchies va les disposer à légiférer de plus en plus souvent en matière de droit privé (...) ».

La difficile affirmation de la subjectivité juridique – *« Dans les mondes précapitalistes en général, ce sont essentiellement des groupes¹⁹ qui sont sujets de droit ; et les individus n'en sont bénéficiaires qu'en tant que membres de ces groupes ».* C'est encore vrai au sein des formations européennes protocapitalistes, même si *« s'affirme cependant de plus en plus, contradictoirement, le principe d'une individualisation des droits ».*

« L'époque protocapitaliste va chérir l'idée de droit naturel compris comme droit subjectif de la personne humaine », mais elle ne la rattache ni à une constitution politique ni à un quelconque ordre civil puisque ces droits sont censés avoir été *« donnés par Dieu ou par la nature, selon les auteurs »*, et surtout la structuration de la société en ordres, les familles patriarcales et le pouvoir monarchique limitent considérablement l'affirmation de la subjectivité juridique personnelle.

Il y a bien quelques progrès tels que l'édit de Villers-Cotterêts de 1539, qui crée un début d'état civil (condition nécessaire à l'individualisation juridique et administrative des personnes), ou les ordonnances de 1731 (donations) et 1735 (testaments), mais le tableau d'ensemble n'est pas brillant. La propriété privée est garantie, sauf nécessité publique (moyennant indemnisation) et grave condamnation pénale. Le droit de libre circulation est garanti, sauf lettre de cachet royale. Le droit de réunion et d'association n'est garanti que sur le terrain professionnel (corporations). La liberté d'expression est limitée et surveillée. La liberté de conscience en matière religieuse est restreinte. L'égalité juridique n'est assurée pour chacun que dans les limites de son ordre ou de son corps.

¹⁹ Ordres, corps, municipalités, lignages, familles, etc.

La famille nucléaire en proie à la persistance des liens lignagers – « *C'est au cours des temps modernes que, en Europe occidentale, la famille nucléaire tend à devenir la forme familiale dominante, du haut en bas de l'échelle sociale* », en lien avec le « libre » choix amoureux des conjoints. Cette famille limite sa descendance, à laquelle elle apporte tous les soins. L'Etat, de son côté, codifie les rapports entre conjoints et entre parents et enfants.

La famille patriarcale (plusieurs générations de collatéraux sous le même toit) et la famille souche (le couple des parents cohabite avec celui de ses enfants, marié ou non, qui aura été désigné pour reprendre l'exploitation) persistent cependant, et pour résoudre d'éventuels problèmes le droit renforce l'autorité du père de famille, ce qui déséquilibre les rapports entre époux, et va conduire au recul de la majorité civile des enfants.

En ce qui concerne la propriété, les règles coutumières veulent que les époux mettent en commun la jouissance de l'ensemble des biens qu'ils possèdent, le principe étant que les biens propres restent dans le lignage. « *L'innovation des temps modernes sera cependant l'inflexion de plus en plus fréquente du droit coutumier par des contrats (conventions matrimoniales) passés entre époux et régissant la communauté des biens résultant du mariage* » ; évolution par laquelle la cellule familiale se dégage petit à petit de l'emprise des lignages. La gestion du patrimoine, cependant, « *se concentre très nettement entre les mains du seul père de famille* ». Il faut encore signaler, pour les familles nobles, la persistance du droit d'aînesse.

La prévalence de la pleine propriété privée – Les évolutions sont plus radicales concernant les droits relatifs aux choses. La conception romaine de la pleine propriété privée, exclusive et absolue, va l'emporter, en tout cas en ce qui concerne le capital, car c'est moins évident pour la propriété foncière. La propriété est garantie et assurée. Le propriétaire peut investir et désinvestir à sa guise. Détails pages 480-482.

La contractualisation tendancielle des rapports sociaux – Les rapports contractuels se généralisent dans tous les domaines. Le droit commercial tend donc à se développer comme une branche particulière et bientôt autonome du droit civil. 1673 : Ordonnance de commerce ; 1681 : Ordonnance touchant la marine. Dans les deux cas, Colbert est à la manœuvre. La contractualisation s'accompagne du recours croissant aux tribunaux comme instances médiatrices et pacificatrices. Le principe de la responsabilité individuelle va s'affirmer comme base pour déterminer la faute et l'indemnisation. Ces évolutions sont complétées par la démilitarisation de la noblesse et par l'affirmation par l'Etat de son monopole de l'usage légitime de la violence, qui conduiront à la création de forces de police et de gendarmerie.

3. La construction de l'ordre juridique public : la constitution de la souveraineté de l'Etat

La souveraineté c'est ce que dans le droit romain on appelle *l'imperium*, c'est-à-dire la réunion de la *plena potesta* (toute puissance publique) et de *l'auctoritas* (autorité politique suprême). « *La souveraineté est à la sphère publique ce que la pleine propriété est à la sphère privée* », étant entendu que « *l'espace exclusif de compétence et de performance (de) l'Etat* » doit s'accompagner du « *respect de la propriété privée et, plus largement, de la subjectivité juridique de ses sujets* ». La constitution de la souveraineté de l'Etat ne va pas aller sans contradictions ni conflits.

La souveraineté se sépare de la suzeraineté et de la propriété – Pendant tout le Moyen Âge, les Capétiens directs puis les Valois vont étendre leur domaine par achat ou échange, mariage ou conquête, mais aussi en parvenant à obtenir des plus grands seigneurs qu'ils se déclarent leurs vassaux. « *Ces progrès quantitatifs du principe de souveraineté (son extension spatiale) vont simultanément s'accompagner d'importantes transformations qualitatives qui vont en modifier le contenu* » :

- « *Un premier pas est franchi lorsque le roi peut commencer à s'affirmer comme monarque, à prendre des décisions sans passer par la consultation et l'accord préalable de ses vassaux* ». La souveraineté se sépare de la suzeraineté. On va désormais distinguer des prérogatives régaliennes du pouvoir royal (en fait, monarchique) : faire la guerre et la paix, fixer la loi, rendre la justice, battre la monnaie, lever l'impôt.
- L'autre pas décisif c'est quand la Couronne cesse d'être à la disposition du roi et que celui-ci doit respecter des règles de transmission, et surtout quand le domaine royal cesse d'être considéré comme la propriété éminente du roi pour devenir celle de la Couronne, c'est-à-dire une chose publique (*res publica*) dont le roi est l'administrateur, mais sans pouvoir l'aliéner. La souveraineté est donc séparée de la propriété.

La dépersonnalisation de la souveraineté – « *En monarchie absolue, le monarque est déclaré disposer d'un pouvoir absolu. Encore faut-il ne pas se méprendre sur le sens de cette expression. Pouvoir absolu ne signifie nullement pouvoir illimité, ni en fait ni en droit* ».

En fait, son pouvoir est limité à l'extérieur par les autres Etats ; et à l'intérieur tant par la faiblesse de l'appareillage dont il dispose en propre que par les pouvoirs ecclésiastiques, seigneuriaux, corporatifs, municipaux, etc., issus du féodalisme, qui persistent en dépit de leur affaiblissement. Le pouvoir monarchique doit tenir compte des rapports de forces.

En droit, son pouvoir est illimité dans la mesure où il n'y a rien au-dessus de lui car il dispose de l'autorité politique suprême (*auctoritas*) et de la toute-puissance publique (*plena potesta*), et aussi dans la mesure où il n'est pas tenu (comme ses sujets) au respect des lois. « *Mais cela ne signifie pas pour autant que son pouvoir puisse être arbitraire* » car il doit respecter le "droit des gens" (+/- droit international), les "lois fondamentales du royaume" (par exemple, celle sur la succession dynastique) et les "lois fondamentales de la société

civile” (coutumes ancestrales érigées en droit, personnalité juridique de ses sujets, leurs droits personnels, leurs propriétés privées, etc.). *« En somme, sous la monarchie absolue pointe déjà, bien que de manière contradictoire, cette exigence cardinale de l’Etat de droit que le pouvoir politique ne doit s’exercer que sous l’autorité et dans les limites de la loi »*. De manière contradictoire parce que *« la souveraineté est encore ici celle du prince, chef de l’Etat, et non pas celle de l’Etat lui-même en tant que pouvoir public impersonnel »*.

La laïcisation de l’Etat – *« L’affirmation de la souveraineté de l’Etat passe enfin par sa laïcisation »*, par l’autonomie de la sphère politique par rapport à la sphère religieuse. L’affaire est embrouillée car dans le temps même où les papes et le clergé catholique revendiquent la primauté sur le temporel, et même semblent l’obtenir, *« (...) les différentes monarchies en voie de constitution en Europe (...) sont déjà trop puissantes pour se soumettre à l’autorité du pape, sinon sur les questions religieuses »*. Ces monarchies acceptent de se dire de droit divin, mais c’est pour mieux s’affranchir de la tutelle du pape puisque, étant de droit divin, ce n’est pas au pape qu’elles ont des comptes à rendre, mais à Dieu lui-même ! En France, par ailleurs, la Réforme aidera au renforcement du gallicanisme.

« Une des dimensions pratiques de la laïcisation de l’Etat résidera dans le fait que, partout, l’appareil administratif des Etats modernes va progressivement échapper aux clercs et à l’Eglise (...) », -l’état civil et les appareils scolaire et d’assistance restant cependant partout sous leur responsabilité.

« Sur le plan idéologique, la laïcisation de l’Etat prendra la forme paradoxale ...du fétichisme de l’Etat, qui ne s’épanouira pleinement qu’à l’époque contemporaine, mais dont les temps modernes accumulent déjà les prodromes » : omnipotence, bienveillance et providence de l’Etat, occultation concomitante de son caractère de classe. Quand la souveraineté de l’Etat sera réputée être d’origine populaire, cela prendra une autre dimension encore.

« Sur le plan idéologique toujours, la constitution d’une philosophie politique autonome, distincte de la religion et de la théologie, va constituer une dernière dimension de la laïcisation de l’Etat ». On peut citer ici : Machiavel, Bodin, Grotius, Hobbes, Spinoza, Pufendorf, Locke, Montesquieu, Rousseau, Kant. Le grand thème de toute cette littérature est le mythe ou “roman des origines”, c’est-à-dire le thème du contrat social.

4. La construction de l'ordre juridique public : la constitution de l'appareil administratif de l'Etat

L'évolution va tendre à une centralisation accrue du pouvoir politique au sommet de l'appareil d'Etat et à l'édification d'un appareil administratif capable de se faire obéir en toutes les parties du territoire tout en respectant certaines règles relatives au respect des administrés en tant que sujets de droit, relatives également à l'égalité de traitement entre eux, relatives enfin à la neutralité de l'Etat en cas de conflits entre les sujets de droit. Les temps modernes sont marqués, à tous ces égards, par des progrès et des limites qu'il faut savoir marquer.

La constitution des instances gouvernementales de l'administration centrale – Souveraineté et centralisation sont fortement liées. Au départ (10^e-11^e siècles), il n'existe pas autour du roi de gouvernement au sens contemporain, mais seulement des parents, des alliés, des amis, des vassaux : la Cour. Autour de celle-ci, un certain nombre d'officiers, les *ministri* : le sénéchal (commande les domestiques au service du roi), le bouteiller ou échanson (s'occupe du ravitaillement de la Cour en vin), le chambellan ou chambrier (s'occupe des vêtements et du mobilier du roi), le connétable (s'occupe de ses chevaux) et le chancelier (s'occupe de son courrier). Aux 12^e-13^e siècles, va s'introduire une distinction entre ce qui relève de la Maison du roi et ce qui relève de la gestion de l'Etat (qui commence à prendre consistance). Toutes les fonctions précédemment citées vont être versées à la Maison du roi, sauf celle de chancelier, qui va donner naissance à la Chancellerie. Un Conseil restreint du roi est également constitué. Aux 14^e-15^e siècles, le conseil du roi donne naissance à plusieurs conseils spécialisés (Chambres), embryons d'administrations spécifiques. Pour plus de détails, cf. pages 498-501.

La composition du personnel administratif – Dans ces appareils administratifs de modestes dimensions, on trouve de tout : des seigneurs fieffés, se voyant gratifier de la possession d'un fief en échange des fonctions qu'ils exercent ; des officiers, remplissant un office contre traitement ; des fermiers d'Etat ; des commissaires, pour contrôler les précédents ; des fonctionnaires, recrutés par examens ou concours. Par la suite, apparaîtra la figure de l'ingénieur d'Etat.

La bureaucratisation du travail administratif et ses limites – Trois principes prévalent : la professionnalisation des agents, la division du travail par spécialités et la double hiérarchie de l'autorité et des compétences (du pouvoir et du savoir), le tout étant surdéterminé par des principes juridiques légaux et réglementaires. Mais les limites sont évidentes : persistance de très nombreux particularismes locaux, lourdeur de ce qu'on appellera bien plus tard le "mille feuilles" administratif, parasitage du travail des administrations centrales par les chaînes de dépendance vassaliques, puis par la vénalité des offices, et enfin par la corruption.

CHAPITRE VII.2 LA FORMATION DU SYSTÈME D'ÉTATS EUROPÉEN

« Qui considère le capital des origines à nos jours constate que jamais il n'a prospéré dans un seul et même Etat englobant en lui tout l'espace de sa reproduction ; au contraire, partout et toujours, il s'est développé dans le cadre d'une pluralité d'Etats, bien plus : d'un véritable système d'Etats ».

1. La structure générale de l'Etat capitaliste : l'Etat comme système d'Etats

« Comme sa forme générale d'Etat de droit, la structure générale de l'Etat capitaliste trouve son fondement dans les spécificités de ce rapport de production qu'est le capital et de son procès global de reproduction ».

Une pluralité d'Etats rivaux – *« Le capital est un rapport social profondément contradictoire. Fondé sur l'expropriation des producteurs, il implique simultanément l'appropriation privative (la propriété privée) des moyens de production, du procès de production et du produit du travail, et la socialisation de la production : toute marchandise est une valeur d'usage sociale (elle répond à un besoin social) et c'est à travers un travail social (des moyens sociaux de production, des procès de travail socialisés, une force sociale de travail) que la valeur se forme et que le capital se valorise ».* Les capitaux singuliers sont en concurrence ; ils s'attirent et se repoussent, coopèrent et s'affrontent ; tous processus qui ne cessent de s'étendre et auxquels chaque fraction du capital tente d'échapper. On peut ainsi voir les capitalistes d'une branche, dans un pays, se protéger des capitalistes de la même branche dans les autres pays avec l'aide de leur Etat. La multiplication de ces situations finit par engendrer la rivalité des Etats. *« Ainsi s'explique la forme contradictoire sous laquelle se réalise l'unification économique du monde capitaliste, celle-ci s'accompagnant nécessairement de la fragmentation du marché capitaliste mondial (au fur et à mesure qu'il se constitue) en une multitude de marchés délimités, entre lesquels la circulation du capital reste toujours formellement possible mais en étant réellement subordonnée à l'autorisation, aux conditions et au contrôle de pouvoirs d'Etat qui en définissent et en défendent les frontières constitutives en affirmant leur souveraineté à l'intérieur de ces frontières ».*

Concourent aussi à la fragmentation du capital mondial en unités politiques territoriales distinctes et rivales les conditions générales de la reproduction du capital (appareils sanitaire et scolaire, infrastructures de transport, télécommunications, monnaie, système juridique), qui ont la caractéristique d'être territorialement enracinées, et socialement et institutionnellement encastrées, sans parler du poids du pouvoir politique et de sa capacité à souder un bloc social solide autour des intérêts économiques "nationaux".

Le monde capitaliste combine donc en permanence homogénéisation (dans l'ordre de l'économie) et fragmentation (dans l'ordre de la politique).

Une hiérarchie mouvante des Etats – Les rapports entre les Etats du monde capitaliste sont donc inévitablement conflictuels. Les Etats sont rivaux. Pour les matières premières, les sources d'énergie, les forces de travail, pour tout. Il en découle une tendance expansionniste qui dégénère régulièrement en conflits dont l'issue détermine une hiérarchie entre les Etats, mais une hiérarchie mouvante. Pour des détails, cf. pages 517-521.

Des principes régulateurs – Etats rivaux et inégaux, donc. Pour éviter le chaos permanent, il faut organiser cette pluralité. Trois principes essentiels pourvoient à cela :

1. La reconnaissance et le respect réciproque de la souveraineté des Etats.
2. Le principe d'équilibre des puissances qui « *prescrit qu'il doit être impossible à l'un quelconque des Etats européens d'atteindre une puissance telle qu'il puisse imposer sa volonté à l'ensemble des autres Etats* ».
3. Le principe de prédominance hégémonique, à condition que celui-ci ne « *puisse donner naissance à une prédominance de type impérial* ».

Pour des détails, cf. pages 521-528.

2. Les principales dimensions du système d'Etats européen

L'une d'entre elles a déjà été examinée, et non la moindre : « *le développement des politiques mercantilistes par lesquelles chacun de ces Etats a tenté de soutenir les positions de sa fraction territoriale du capital (marchand et industriel), base matérielle de ses propres ressources (fiscales) et de sa propre puissance (militaire et diplomatique)* ». cf. chapitre V.7, pages 267-298. Il faut encore en explorer trois autres : la guerre, la diplomatie et le droit international public.

La guerre – Chacun sait que la guerre fut une dimension constitutive des rapports entre Etats européens au cours de l'époque protocapitaliste. Grâce notamment à la démilitarisation de la noblesse, les Etats s'arrogent le monopole de l'exercice légitime de la violence à l'interne comme à l'externe. L'exercice militaire se professionnalise (tout en ayant recours, au début, à des agents privés : mercenaires, corsaires, *condottieri*). Ce n'est qu'au cours du second 17^e siècle, et surtout au 18^e, qu'apparaissent les premières forces régulières. Pour des détails, cf. pages 529-536.

La diplomatie – C'est le contraire de la guerre, à moins que ce ne soit son complément, car guerre et diplomatie visent toutes deux à accroître la puissance d'un Etat par rapport aux autres Etats.

Le moyen par excellence de la diplomatie est la négociation, bilatérale ou multilatérale. Négociations limitées aux seuls souverains, au début ; de plus en plus ouvertes, avec le temps, à des équipes de conseillers. Pour finir, c'est l'envoi (et l'échange) d'émissaires extraordinaires qui va s'imposer, lequel évoluera vers la formule de l'ambassade permanente.

La diplomatie passe aussi par l'espionnage.

Pour des détails, cf. pages 536-545.

Le droit international public²⁰ - Il « *consiste à conférer à chaque Etat membre du système d'Etats européen une personnalité juridique, à le transformer en un sujet de droits que se doivent de respecter l'ensemble des autres Etats membres dudit système (...). Il exige par conséquent que les rapports entre ces Etats s'établissent sur un mode strictement contractuel* ».

Le droit international public va donner lieu à l'élaboration progressive de nouvelles fictions juridiques :

- La frontière et le territoire : la frontière est une invention des temps modernes. Son franchissement est soumis à autorisation, contrôle et acquittement de droits.
- Le droit maritime : à une époque d'expansion commerciale et coloniale, ce droit est essentiel.
- Les traités internationaux : traités de paix, traités commerciaux. Avec le temps, les dispositions commerciales des traités de paix sont de plus en plus importantes.
- Le droit de la guerre (*jus in bello*²¹) : déclaration de guerre préalable, délai entre cette déclaration et le début des hostilités, ne pas avoir recours au poison et aux armes explosives les plus dangereuses, laisser à l'écart de la guerre les populations et institutions étrangères à la querelle (non-combattants). A quoi s'ajoute que le droit de faire la guerre doit être réservé à des princes souverains (donc pas de guerres entre vassaux). Mais, entre la théorie et la pratique, il a pu, en plus d'une circonstance, y avoir un fossé.

Pour des détails, cf. pages 545-555.

3. La prévalence du royaume

A l'époque protocapitaliste, le type standard d'Etat est le royaume. Quatre traits le distinguent de l'empire :

- Sur le plan géopolitique, son territoire est moins étendu, plus continu, mieux défini.
- Sur le plan ethnique, il est plus homogène, ou moins hétérogène. « *Y contribuent souvent une histoire, une langue et une religion communes* ».
- Sur le plan socioéconomique, « *la dynamique des échanges marchands est supérieure au sein des royaumes, intensivement sinon extensivement* ». A la "solidarité mécanique" (juridique, administrative et militaire) vient donc s'ajouter une part de "solidarité organique" (embryon de marché intérieur, division spatiale du travail).
- Sur le plan institutionnel, l'encadrement de la population par les appareils d'Etat est plus dense.

²⁰ Expression en partie anachronique au cours de l'époque protocapitaliste, surtout au début.

²¹ A ne pas confondre avec *jus ad bellum* (droit de faire la guerre).

Les avantages du type royal – Il est suffisamment étendu pour être propice à « *la constitution d'un vaste marché intérieur, à la fois métropolitain et colonial* », mais pas trop vaste non plus pour ne pas rendre le contrôle des frontières trop difficile ; pour ne pas compliquer non plus l'unification du territoire par les équipements et les appareils d'Etat. « *Enfin, une royauté repose généralement sur une base sociale plus solide qu'un empire* » (plus "organique" que "mécanique" ; homogénéité culturelle supérieure ; appareil d'Etat plus dense ; loyauté plus grande des sujets). Pour toutes ces raisons, les royaumes pourront plus facilement se lancer dans l'aventure commerciale et coloniale.

Le devenir des autres types d'Etat – En dépit de ce qui vient d'être dit, « *le type impérial reste vivant en marge du monde protocapitaliste (Empire ottoman, Empire safavide iranien, Empire moghol, Empire chinois)* », mais, en Europe même, il n'est plus représenté que par des fantômes d'empires : le Saint empire romain germanique et l'Eglise catholique.

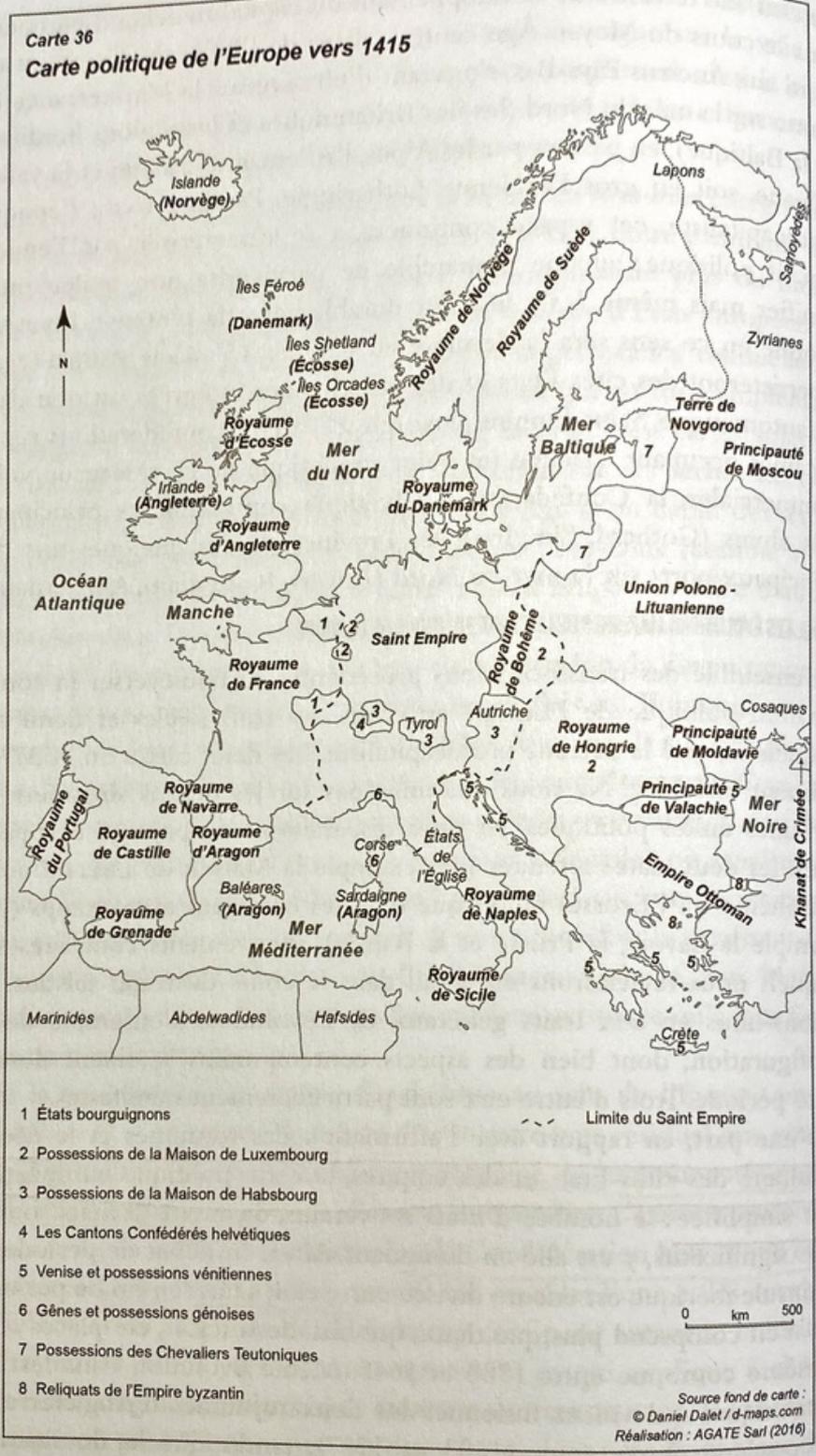
« *Les cités-Etats ne persistent pas davantage au centre de ce monde* ». Elles existent encore, mais elles sont surclassées par les Etats protonationaux, à moins que ces derniers ne les absorbent.

Les évolutions majeures de la carte politique de l'Europe – « *D'une part, en rapport avec l'affirmation des royaumes et le déclin simultané des cités-Etats et des empires, la carte politique européenne s'est simplifiée* ». Cinq Etats dans la péninsule ibérique en début de période ; deux en fin de période, « *qui ont, de surcroît, été placés sous la même couronne entre 1580 et 1640* ». Même évolution dans les îles britanniques. Contrairement à ce que suggère la carte de 1415, le Saint empire romain germanique est alors une myriade d'entités diverses et variées ; en fin de période, la situation s'est décaillée, réalité que la carte de 1763 reflète bien.

La taille moyenne des Etats s'est accrue (par fusion ou annexion). Les territoires sont plus cohérents, plus continus, moins enchevêtrés.

Pour des détails, cf. pages 569-574, qui proposent notamment les cartes de la situation politique de l'Europe en 1415 et en 1763 (cartes reproduites ci-dessous).

LA MARCHÉ DE L'EUROPE OCCIDENTALE VERS LE CAPITALISME



CHAPITRE VII.3

À L'ARTICULATION DE L'INTERNE ET DE L'EXTERNE : LES FINANCES PUBLIQUES

L'Etat capitaliste est donc toujours déjà engrené dans un système d'Etats dont les rapports sont régis par « *un triple principe d'équilibre des puissances, de prépondérance hégémonique et de reconnaissance réciproque de leur souveraineté* ». Chaque Etat doit assumer deux fonctions :

- « *Contribuer aux conditions de la reproduction de la fraction territoriale déterminée du capital social (mondial) qui lui sert de base territoriale* ».
 - a. Conditions immédiates (accumulation de capital-argent, expropriation des producteurs, domination réelle du capital sur le travail, constitution d'un vaste marché intérieur),
 - b. Conditions générales extérieures (équipements collectifs, services publics, monnaie, ordre juridique, etc.),
 - c. Conditions de la reproduction de la domination de classe (constitution d'un bloc social de pouvoir capable d'assurer l'hégémonie de la bourgeoisie).
- Défendre les intérêts de ce bloc.

Cette double mission suppose 1) de disposer d'un appareillage administratif, judiciaire et militaire, 2) des recettes nécessaires et suffisantes à cette fin, et 3) d'en faire bon usage.

1. Les recettes publiques

Le domaine – « *Durant toute l'époque moderne, au sein des monarchies (...), le budget de l'Etat et celui de la Maison royale (...) ne se séparent jamais complètement. (...) Les recettes publiques comprennent donc en premier lieu celles issues du domaine royal* ». En France, en 1523, le domaine royal ne fournit plus que 10% des revenus du roi. L'expansion commerciale et coloniale va inverser la tendance pour des pays comme l'Espagne et le Portugal. Inversement de tendance aussi quand le roi est converti au protestantisme, car il récupère alors les biens ecclésiastiques.

Les monopoles publics – « *Deux monopoles régaliens traditionnels, celui de battre monnaie et celui de rendre justice, peuvent également être sources de revenus* ». Les monopoles publics comprennent aussi des entreprises d'Etat (mines et carrières, production de sel, alcool, tabac, poste, messagerie, etc.) et les grandes compagnies commerciales.

L'impôt – Pas d'Etat sans impôt, et pas d'impôt sans Etat. Impôts indirects (péages et droits de douane ; taxes sur les échanges marchands et les transactions commerciales ; impôts

sur la consommation de certaines marchandises {sel}) et directs (impôt de capitation ; impôt sur la fortune ou *pourcentage* ; taille ; et vers la fin de la période, impôt sur le revenu).

« L'essor de la fiscalité va favoriser la monétarisation de la société, partant la dynamique des échanges (...) il va constituer une contrainte au surtravail, en stimulant notamment la « révolution industrielle » au sein des classes laborieuses (...) ». Et grâce aux commandes d'Etat, il va favoriser l'accumulation du capital.

L'impôt va aussi rendre nécessaire un dialogue du souverain avec ses sujets, par l'intermédiaire d'assemblées représentatives, même si, il est vrai, on y trouve essentiellement les couches supérieures. Ces assemblées n'empêcheront d'ailleurs pas les révoltes antifiscales des 16^e et 17^e siècles.

Le développement de l'imposition est freiné ...par son propre développement, mais aussi par les exemptions (clergé et noblesse), la fraude fiscale et le système de l'affermage des impôts (qui dessaisit l'Etat d'une responsabilité cruciale et la transfère sans contrôle aux fermiers fiscaux).

Pour des détails, cf. pages 581-600.

La vente des offices – *« La vente des offices publics est la pratique qui consiste pour un Etat à aliéner temporairement, durablement ou même définitivement, moyennant paiement (en France : la « finance »), à un riche particulier l'exercice d'une mission publique ou d'une fonction publique, tout en continuant cependant à exercer son contrôle sur la manière dont cette fonction est remplie ou cette mission est accomplie – en ce sens la vente des offices est comparable à une aliénation du domaine royal »*.

Les cités-Etats du nord de l'Italie et la papauté ont inauguré ce système au 15^e siècle, qui s'est développé dans toute l'Europe occidentale au 16^e. C'est en France qu'il a pris le plus d'extension.

Pour des détails, cf. pages 600-603.

Le recours à l'emprunt (le crédit et la dette publics) – Le recours à l'emprunt va connaître son plein développement au cours des temps modernes. Il est indispensable pour des besoins importants et inopinés, tels qu'une guerre. Il devient possible dès lors que d'importantes masses monétaires se sont concentrées entre les mains de certains sujets du royaume.

La dette publique a quelques caractéristiques :

- Elle est universelle : tous les Etats sont concernés, tout le temps ;
- Elle est donc normale ;
- Elle est perpétuelle : les Etats vont de rééchelonnement en rééchelonnement ;
- Elle est cumulative.

Les raisons de la dette publique sont d'abord l'excès de dépenses sur les recettes, dû soit aux limites affectant la pression fiscale soit aux dépenses exceptionnelles, surtout les guerres. C'est ensuite le signe de la dépendance profonde de l'Etat moderne à l'égard du capital ; ce qu'il n'a pas obtenu du clergé et de la noblesse, il se l'est procuré auprès des banquiers.

Les conséquences de la dette publique sont de pousser au développement du système fiscal (pour assurer des rentrées permettant de rembourser les emprunts), mais l'insuffisance chronique des rentrées fiscales contraint l'Etat à recourir sans cesse à l'emprunt. Cercle vicieux pour l'Etat, mais vertueux pour ses créanciers.

2. Les dépenses publiques

Les dépenses sont structurellement supérieures aux recettes. Cela peut s'expliquer, au début de la période, par des comportements de libéralités, voire de prodigalité, pour obtenir en échange la loyauté des sujets, mais cela ira en s'amenuisant du fait des critiques croissantes que ces comportements suscitent. Au demeurant, ce ne sont pas les dépenses somptuaires des souverains qui expliquent le déficit structurel du budget de l'Etat. Le problème vient des guerres.

La prépondérance des dépenses militaires –

Le tableau qui suit est particulièrement parlant.

Années	1683	1699	1726	1751	1775
Maison du Roi	16,8	3,75	17	10	10,5
Autres dépenses civiles	4,5	nd	7,8	10	9,3
Dépenses militaires	56,7	17,25	35	42	30
Service de la dette	8,9	76,50	33,5	28	38
Autres	13,1	nd	6,7	10	12,2

Source : Meyer, 1983 : 46-50. Autres : fonds secrets, Affaires étrangères, etc. (nd : non déterminé.)

Le coût de la guerre – « Transformés en machines de guerre, essentiellement construits (édifiés) par et pour la guerre, les Etats européens modernes y auront consacré l'essentiel de leurs ressources ». La guerre coûte cher pendant les hostilités, mais aussi après du fait du versement des intérêts des emprunts. Cela rend d'autant plus cruciale « **la capacité des Etats à dynamiser leur économie, à y prélever une partie des richesses produites par le biais fiscal et à gager sur elle son crédit, garant de ses possibilités d'emprunt, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ».**

Le coût de ces guerres est en constante augmentation, « **rançon inévitable de l'alourdissement qu'a alors connu l'appareil militaire, du fait du gonflement des troupes, de leur équipement en armes à feu, de la construction des citadelles, du développement surtout des flottes de guerre, de l'étendue grandissante des champs d'opérations militaires, etc. ».**

Le financement de la guerre – « *Ainsi, les guerres modernes deviennent-elles essentiellement des « guerres entre trésoreries »* ». Tout est bon pour les alimenter : aliénation du domaine public, création d'offices, augmentation de la pression fiscale, creusement de la dette.

Les problèmes de financement des guerres modernes expliquent pourquoi celles-ci « *ont toutes été relativement courtes tout en se répétant régulièrement* ». Quelques fois (mais pas toujours), le spectre de la banqueroute conduit à la paix.

3. La gestion des finances publiques

Elle est soumise à des contraintes :

- Contrainte du « *système monétaire qui donne encore une place prépondérante à la monnaie métallique tandis que la monnaie fiduciaire n'en est qu'à ses balbutiements, tout comme le système bancaire qui lui sert de support* ».
- Contrainte du « *degré encore limité de la centralisation de l'appareil d'Etat* ».
- Contrainte des techniques comptables, notamment de la diffusion encore limitée de la comptabilité en partie double. Recettes et dépenses ne sont pas clairement séparées. Le concept de budget prévisionnel n'est pas encore complètement formé. Celui de bilan, non plus.

4. Le caractère stratégique des finances publiques

Sur le plan intérieur, il se manifeste de plusieurs manières :

- Les finances publiques déterminent « *la capacité de l'Etat de soutenir la dynamique du parachèvement des rapports capitalistes de production* » (investissements, subventions, équipements collectifs, etc.) ;
- La question fiscale « *a souvent joué le rôle de détonateur des crises politiques majeures au sein des Etats modernes, en débouchant pour certains sur des révolutions* » ;

Sur le plan extérieur, des finances publiques « *dépend la capacité d'un Etat à soutenir la fraction territoriale du capital qu'il représente dans sa rivalité (allant de la concurrence commerciale à la guerre) avec les autres fractions territoriales et les autres Etats* » ;

Par ailleurs, en matière de finances publiques, il faut toujours se demander jusqu'où on peut augmenter les prélèvements sans compromettre le dynamique économique de la formation économique et sociale ; se demander aussi comment procéder pour assurer ce prélèvement : par l'impôt ou par l'emprunt ?

PARTIE VIII

L'INVENTION DE LA MODERNITÉ

CHAPITRE VIII.1

PROTOCAPITALISME ET RÉFORME

« *Au cours du 15^e siècle, à peine remise des épreuves du Grand Schisme d'Occident (1378-1417) qui aura vu s'affronter deux voire trois papes, l'Eglise catholique romaine est de plus en plus perçue comme une institution corrompue et décadente (...) incapable de répondre aux demandes nées d'une piété nouvelle qui se fait alors jour et se renforce, d'une soif de prédication et d'un désir d'accès direct aux textes sacrés (...)* ». Une demande de « *réforme* » de l'Eglise s'exprime. Des initiatives sont prises ici ou là. Certaines vont aboutir à une rupture avec Rome sur la base des cinq principes suivants :

- « *Sola fide* » : la relation du fidèle à Dieu s'opère par la foi seule, de manière directe et personnelle ;
- « *Sola gratia* » : seule la grâce, don divin, peut sauver le fidèle indépendamment de ses œuvres et de ses mérites éventuels ;
- « *Sola scriptura* » : les Écritures, notamment les Évangiles, sont la seule source à laquelle le fidèle peut et doit puiser les vérités de la foi ;
- « *Sola Christus* » : le Christ est le seul intermédiaire entre le fidèle et Dieu, le seul médiateur du salut ;
- « *Soli Deo gloria* » : à Dieu seul la gloire, donc le rejet de toutes les superstitions dont le catholicisme est encombré : culte de la Vierge, culte des saints, les images (icônes) et les ornements sacerdotaux.

« (...) *d'emblée, tout en se reconnaissant dans l'ensemble des propositions précédentes, la Réforme elle-même se divise en différents courants* », conformément, du reste, auxdits principes. Initiée par Martin Luther (1483-1546), la Réforme va être relancée par Jean Calvin (1509-1564). En marge de ces deux principaux courants, des tendances plus radicales vont se développer aussi (anabaptisme ; antitrinitarisme).

L'Eglise catholique ne va pas rester inerte. Le concile de Trente (1545-1563) jette les bases de la Contre-Réforme. L'aspect persuasion sera confié à la *Compagnie de Jésus* ; l'aspect contrainte à l'*Inquisition*, à la censure (par le biais des Universités) et à l'*Index librorum prohibitorum* (1^{ère} édition : 1559).

La confrontation dégénèrera en une suite de guerres de religion. *« En Allemagne, après l'échec de la diète d'Augsbourg (1530), Charles Quint guerroya plus de vingt ans contre les Électeurs et les princes qui ont embrassé le luthérianisme, avant de devoir concéder par la paix d'Augsbourg (1555) le principe que chaque population doit adopter la religion de son prince (« Cujus regio, ejus religio ») (...) ».* Persécution des protestants en France aussi sous François Ier et Henri II. Les guerres de religion, qui éclatent en 1562, dureront plus de trente ans. C'est l'édit de Nantes (1598) qui va ramener provisoirement la paix religieuse. Mais la persécution des protestants reprendra avec Marie de Médicis, Richelieu et Louis XIV, qui révoque l'édit de Nantes en 1685. Guerres de religion aussi dans les îles britanniques. Et embrasement généralisé avec la guerre de Trente Ans (1618-1648).

Au terme de ces conflits, l'Europe est divisée en trois ensembles :

- Pays nordiques et îles britanniques : triomphe de la Réforme, églises protestantes d'Etat ;
- Espagne, Portugal, Italie : triomphe du catholicisme ;
- Large bande intermédiaire : deux voire trois confessions continuent de s'affronter.

Il faudra aussi répondre à cette question : qu'a à voir dans ces conflits la dynamique protocapitaliste ? Et, inversement, quels effets ces conflits ont-ils eu sur la dynamique protocapitaliste ?

1. Retour sur la thèse wébérienne

Les ambiguïtés de la thèse wébérienne – La thèse que soutient Weber dans *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme « d'une parenté entre l'« ascétisme intramondain » et l'« esprit du capitalisme » est incontestable »*. Mais de quelle parenté s'agit-il ? Comment intervient-elle *« dans la genèse et le parachèvement des rapports capitalistes de production »* ?

« A ce sujet, une première ambiguïté surgit chez Weber dans l'usage de la notion d'« affinité élective » pour caractériser le rapport entre l'« éthique protestante » et l'« esprit du capitalisme » ». Tantôt, il parle d'affinité élective en soulignant simplement que l'un(e) peut s'alimenter à l'autre, mais en refusant de voir dans l'esprit capitaliste (ou dans le capitalisme) une émanation de la Réforme. Tantôt, au contraire, il suggère une filiation entre l'une et l'autre :

« L'un des éléments constitutifs de l'esprit capitaliste moderne, et pas seulement de ce dernier, mais de la culture moderne, à savoir la conduite de vie rationnelle sur la base de l'idée de la profession-vacation (Beruf), est né (...) de l'esprit de l'ascèse chrétienne ».

Même ambiguïté en ce qui concerne l'affinité élective. « *Tantôt, il n'en fait qu'une des conditions historiques du capitalisme parmi d'autres, en ne la comptant même pas parmi les principales*²² » ; tantôt, il en fait un facteur déterminant.

Du facteur subjectif dans le développement protocapitaliste – Weber a utilement attiré « *l'attention sur l'existence et l'importance du facteur subjectif (la formation d'une subjectivité spécifique, adéquate à l'activité capitaliste et, plus largement, à l'univers capitaliste) dans le processus de formation et de parachèvement des rapports capitalistes de production* ». Mais ses ambiguïtés posent question.

- Le facteur subjectif est-il premier et autonome, voire extérieur à l'ordre économique lui-même, -ce qui est la thèse wébérienne, -ou faut-il y voir un effet du développement antérieur des rapports marchands et du capital marchand ? Contre la thèse wébérienne, on peut faire valoir :

- a. « *l'économie marchande, le capital marchand, ainsi que la rationalisation en son sein de l'activité de valorisation du capital (commercial et bancaire), avaient déjà pris leur essor, à partir du Moyen Âge central et plus encore au cours de la longue phase de dépression de la fin du Moyen Âge (les 14^e et 15^e siècles), sans que le protestantisme y ait pris la moindre part – et pour cause : il n'apparaîtra qu'au début du 16^e siècle* ». Par ailleurs, l'expansion commerciale et coloniale de l'Europe du 15^e siècle et du début du 16^e siècle n'a rien à voir avec le protestantisme. De même, des traits d'« *ascétisme intramondain* » se trouvent dans des œuvres du 15^e siècle²³. Le lien irait donc plutôt dans le sens du capitalisme vers le protestantisme que l'inverse.
- b. Au demeurant, le protestantisme n'a pas eu le monopole de l'« *ascétisme intramondain* » au 16^e siècle. On le trouve chez Érasme ainsi, -et surtout, -que dans le jansénisme.
- c. Enfin, à l'époque protocapitaliste, « *les capitalistes ne sont nullement issus uniquement ou même seulement majoritairement des milieux gagnés à la Réforme en général ou à la Réforme calviniste en particulier* ».

- Si on peut accorder « *que le parachèvement des rapports capitalistes de production suppose la formation d'un type spécifique d'individualité qui soit la « personification du capital*²⁴ » (...) on peut par contre douter que cette subjectivité se réduise au seul noyau ascético-rationnel célébré par Weber (...) ».

Pour des détails, cf. pages 646-656.

²² Dans son **Histoire économique**, il ne la mentionne même pas.

²³ Poggio Bracciolini, **De avaritia**, 1428-1429. Léon Battista Alberti (1404-1472), **Libri della Famiglia**.

²⁴ Marx.

2. Capitalisme, intolérance et tolérance religieuses

Les effets de la Réforme sur le protocapitalisme sont sans doute à démêler, mais il y a une réalité incontestable, c'est la série impressionnante de conflits entre le protestantisme et le catholicisme, qui se terminera – beaucoup par lassitude – par des premiers pas sur la voie de la tolérance. Il est remarquable que tant l'intolérance que la tolérance ont contribué à la dynamique protocapitaliste.

La contribution de l'intolérance – Trois éléments peuvent être distingués :

- « *La possibilité offerte à certains Etats de séculariser les biens de l'Eglise, opération qui bien souvent profité autant voire plus au capital marchand et manufacturier qu'aux souverains qui y ont procédé* » ; pour cet aspect, cf. Tome 3.
- « *Les guerres de religion, rançon inévitable de l'intolérance, dans la mesure où toutes les guerres ont favorisé et accéléré l'accumulation du capital marchand et l'expropriation des producteurs pendant toute la période* » ; pour cet aspect, cf. Tome 2, chapitre VI/1.
- « *Le renforcement et la diffusion de l'« esprit du capitalisme » parmi les victimes de l'intolérance religieuse* ».

Sombart a particulièrement insisté sur ce dernier facteur :

- a. L'intolérance religieuse a créé des sujets de plein droit et des sujets de second ordre, et ces derniers n'ont souvent eu comme perspective dans l'existence que de se lancer dans les « affaires ». Ces parias étaient également des minoritaires, portés – de ce fait – à développer ou renforcer leurs liens communautaires, ce qui est également propice à se lancer dans les affaires.
- b. « *En second lieu, l'intolérance religieuse a souvent incité ou même contraint les dissidents ou hérétiques à émigrer : à quitter leur pays d'origine et à s'établir dans des Etats étrangers* », et ce sont souvent les personnes les plus entreprenantes qui ont fait ce choix.

Pour des détails, cf. pages 657-663.

La contribution de la tolérance – Si les 16^e et 17^e siècles ont été dominés par les guerres de religion, ils ont aussi vu naître l'esprit et la pratique de tolérance religieuse.

- « *Dès la Renaissance, la tolérance trouve à s'alimenter dans la foi religieuse elle-même* ». Érasme plaide pour la concorde entre les confessions chrétiennes en les limitant « *à un certain nombre de points doctrinaux fondamentaux* ». Le *Synode de la liberté de conscience*, en 1582, est un plaidoyer en faveur de la tolérance. Sébastien Castellion (1515-1563) est un fervent partisan de la liberté de conscience. Pierre Bayle (1647-1706) défend la liberté de conscience dans ses **Nouvelles lettres critiques** (1685) et dans son **Commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus-Christ : Contrain-les d'entrer** (1686-1687). John Locke publie **Lettre sur la tolérance** en 1689. Et il faut mentionner l'ensemble des *Lumières*.

- La tolérance va aussi avoir des raisons politiques, notamment quand l'exacerbation des querelles mettait en danger des formations politiques. L'édit de Nantes intervient après 25 ans de guerre. Guillaume d'Orange met en place dans les jeunes provinces Unies une politique de tolérance durable.

- *« Plus fondamentalement, les progrès de la tolérance auront trouvé leurs conditions de possibilité dans le développement des rapports capitalistes de production »*. Quiconque en a les moyens doit pouvoir faire des affaires. *« Si l'argent n'a pas de maître, le capital n'a pas de Dieu »*, si ce n'est lui-même. *« Accumulez, accumulez, c'est la loi et les prophètes ! »*, écrira Marx. *« En d'autres termes, le libéralisme économique (...) a pour condition autant que pour conséquence le libéralisme idéologique (...) tout comme le libéralisme politique (...), lesquels se renforcent réciproquement »*. C'est ainsi que le grand dénominateur commun de l'aire ouest-européenne et nord-américaine, à laquelle Weber se réfère principalement, n'est pas tant le protestantisme que la cohabitation de différentes confessions et la tolérance qu'elle suppose. C'est ainsi aussi qu'Amsterdam qui, après Anvers, a été pendant un siècle le centre du commerce européen, a fait de la tolérance une vertu politique. Enfin, le parachèvement des rapports capitalistes de production en Amérique du nord doit beaucoup à la tolérance religieuse.

Pour des détails, cf. pages 663-668.

3. Réforme et modernité

Il faut donc *« déterminer en quoi la Réforme a contribué à la modernisation des sociétés ouest-européennes mais aussi, inversement, en quoi elle a été elle-même le fruit de cette modernisation tout au long de son développement au cours des temps modernes »*.

Réforme et individualité – Le chapitre VIII/3 va *« montrer en quoi la modernité a impliqué comme un de ses moments essentiels la formation d'une individualité assujettie, au double sens d'une personne voulant se comporter en sujet mais aussi tenue de le faire »*.

La Réforme a contribué à cela par *« son action dissolvante à l'égard du féodalisme comme société d'ordres »*; sa proposition de dissoudre le clergé remet en cause tout l'édifice féodal.

Les principes de la Réforme ont aussi contribué à l'émergence de la nouvelle individualité. La foi devient un *« face-à-face immédiat entre le fidèle et Dieu que nulle institution (ecclésiastique) ne peut prétendre médialiser »*. Le fidèle accède à la majorité religieuse. Cela n'est d'ailleurs pas pour rien dans l'émergence du protestantisme, dès ses débuts. Les fidèles sont mis sur la voie de la liberté et de l'égalité dans le cadre d'un accord (contrat) commun. *« Plus largement encore, la Réforme tend à la séparation entre les formes privées (personnelles) et publiques (institutionnelles, ecclésiastiques) de la vie religieuse »*. La foi et la pratique religieuse s'intériorisent, s'organisent autour de la lecture des Écritures.

« L'autonomie éthique et intellectuelle reconnue au fidèle mais aussi exigée de lui (pourra) évidemment se transposer dans d'autres domaines de la vie intramondaine », dans l'« esprit d'entreprise » par exemple.

Réforme et famille nucléaire – *« En autorisant et même en recommandant le mariage des pasteurs, en leur faisant obligation d'être des modèles d'époux et de pères de famille, la Réforme va valoriser la famille nucléaire en en faisant la base de la société civile et de l'Eglise elle-même, le creuset au sein duquel doivent se pratiquer toutes les vertus chrétiennes et doit se transmettre la foi par l'éducation des enfants, mais aussi un des moyens privilégiés d'atteindre le bonheur au cours de la vie terrestre ».* La réforme valorise le mariage d'amour, et autorise par conséquent le divorce et le remariage. Une grande attention est portée à l'éducation des enfants (*Sola scriptura*). La Réforme, cependant, n'a pas fait avancer l'égalité entre époux au sein du mariage, quoique le rôle de l'épouse pour l'éducation des enfants soit particulièrement valorisé.

Réforme et Etat de droit – Quatre aspects peuvent être mentionnés :

- *« Le développement de la Réforme en Europe occidentale a été un facteur d'affirmation et de renforcement de la souveraineté des Etats protocapitalistes »* dans la mesure où il a affaibli l'Eglise idéologiquement (en délégitimant tout ordre clérical en tant que tel), économiquement (sécularisation des hommes et des biens de l'Eglise) et politiquement (Églises réformées indépendantes de Rome et des Etats libérés de l'autorité de l'Eglise).

- *« Certaines tendances de la Réforme auront contribué à faire évoluer le contenu et la forme mêmes de la souveraineté étatique »* (séparation du temporel et du spirituel; tendances antiabsolutistes et républicaines). Promotion des langues vernaculaires. La Réforme tend à organiser ses Églises sur un mode démocratique. Joseph de Maistre dit, par exemple :

« Le protestantisme est, positivement et au pied de la lettre, le sans-culottisme de la religion. Il brisé la souveraineté pour la distribuer à la multitude »

- *« La Réforme a contribué à la laïcisation de l'autorité politique : à l'émancipation de l'Etat à l'égard de la religion, autre dimension de l'affirmation de la souveraineté de l'Etat ».*

- *« Il faut porter au crédit de la Réforme une contribution importante à la formation des droits de l'homme ».*

Réforme et sécularisation de la société – La réforme a beaucoup fait pour la laïcisation de l'Etat, mais aussi pour la sécularisation de la société. *« Dans son sens le plus large, le concept de sécularisation désigne le processus par lequel les pratiques sociales, les normes et les institutions qui les régissent, les formes d'existence et de conscience, d'action et de pensée qui se développent en leur sein, s'autonomisent à l'égard de la sphère religieuse et des Églises qui en assurent*

l'administration, voire se retournent contre ces dernières, en se constituant selon leur propre logique, finalités et modalités opératoires ».

- *« Il faut une nouvelle fois souligner l'importance du régime de pluralisme religieux que la Réforme aura contribué à établir, de force plutôt que de gré, en Europe occidentale ».* Pluralité des christianismes, mais aussi pluralité des protestantismes.

- La perte de l'unité du religieux s'est prolongée en perte de l'unité du religieux et du politique (1905), pour aboutir finalement à *« l'émergence d'une société civile et d'un espace public auxquels il est reconnu la possibilité et le droit de s'organiser indépendamment de l'Etat, sur la base du respect de la liberté individuelle et contractuelle ».*

- *« En rendant, dans une certaine mesure, la morale indépendante de la foi et sans vertu salvatrice, la doctrine Sola gratia ouvre le champ d'une morale purement profane ou laïque, qu'on qualifiera de naturelle dans le cadre des Lumières. Et d'une morale laïque à une morale sans Dieu, il n'y a qu'un pas que l'Europe mettra encore cependant deux à trois siècles à franchir mais dont la Réforme a été l'initiatrice ».* Logiquement, la Réforme a aussi accepté l'autonomie de la pensée, notamment scientifique. Elle va en faciliter le développement. Pour des détails, cf. page 684.

- *« Par certains de ses aspects, paradoxalement, la Réforme a ouvert une porte sur la sortie de la religion (chrétienne) ».* Par toutes les critiques qu'elle adresse à l'Eglise catholique, elle contribue à ce que Weber appelait la *« démagification »* du monde, et promeut une rationalisation de la croyance religieuse qui devait tout naturellement déboucher sur le déisme, c'est-à-dire une *« religion naturelle »* sans Eglise ni dogme ou rites définis.

4. Réforme et révolution bourgeoise

Quid des rapports entre réforme et mouvements révolutionnaires (bourgeois) ? Question double :

1) Qu'a eu la Réforme de révolutionnaire ? En quoi a-t-elle préparé le terrain des révolutions bourgeoises ? Cet aspect a existé, ainsi qu'il a été dit supra : délégitimation de la société d'ordres, critique religieuse et morale de l'Eglise catholique, affaiblissement de celle-ci en tant que puissance politique et économique ; mais il a été largement involontaire, voire inconscient. Pour le reste, le programme politique de la Réforme est conservateur, et sa morale recommande l'obéissance aux autorités politiques et la résignation à l'ordre des choses.

2) Quelle part des éléments se réclamant de la Réforme ou issus d'elle ont pris à ces révolutions ? Ici aussi, les choses sont ambivalentes et contradictoires : condamnation sans appel des mouvements révolutionnaires en Allemagne et ailleurs par Luther ; le calvinisme, bien que plus tourné vers des formules "démocratiques", voire républicaines, n'a guère pris part (le cas de la révolte des Anciens Pays-Bas contre la Couronne espagnole excepté) à des expériences révolutionnaires. *« En définitive, seules les tendances dissidentes ou radicales de la Réforme (anabaptisme, baptisme, quakers, etc.) ont été pour partie porteuses de revendications "libertaires" et égalitaires, (...) mais il est*

symptomatique qu'elles aient été partout durement combattues par les orthodoxies luthériennes et calvinistes ».

En résumé, la Réforme n'a pu accompagner les révolutions bourgeoises qu'au tout début (16^e-17^e siècles), par l'alternative au catholicisme qu'elle proposait, et par le cadre mental adéquat qu'elle fournissait à toutes les forces engagées dans le combat contre les reliquats du féodalisme mais aussi contre les résultats spécifiques de la transition entre le féodalisme et le capitalisme, c'est-à-dire le protocapitalisme. A partir du 18^e siècle, elle ne joue plus de rôle distinct dans les révolutions bourgeoises, si ce n'est qu'on trouve des traces de ses idéaux dans les déclarations des droits de l'homme américaine et française, ce qui n'est pas rien.

CHAPITRE VIII.2

LA FORMATION D'UNE CULTURE BOURGEOISE

« Au cours des temps modernes, en Europe occidentale du moins, la bourgeoisie dans son ensemble devient la classe économiquement dominante à la faveur du parachèvement des rapports capitalistes de production {partie V} tandis que, simultanément, elle affirme ses prétentions à devenir la classe politiquement dominante, même si la plupart du temps elle est obligée de partager le pouvoir avec l'aristocratie nobiliaire {chapitre VI/3/1}. Il n'est donc pas surprenant de la voir asseoir du même mouvement son hégémonie culturelle, en élaborant une idéologie qui non seulement légitime ses intérêts, ses prétentions et ses projets mais qui, de plus, lui assure la direction intellectuelle et morale de la société dans son ensemble. La renaissance et les Lumières en constitueront les deux temps forts ».

1. La Renaissance

C'est Boccace qui a inventé le terme, mais il n'a été vraiment usité qu'après qu'il ait été repris par Jules Michelet²⁵ et Jacob Burckhardt²⁶, qui vont faire de la Renaissance *« une période de rupture avec les temps moyenâgeux grâce à sa redécouverte des œuvres antiques. En somme, c'est la bourgeoisie européenne partout triomphante au 19^e siècle qui, se retournant sur ses origines, a baptisé sa propre naissance du terme de Renaissance, caractérisant son entrée sur la scène de l'Histoire comme un réveil de la civilisation »*.

La Renaissance, un terme problématique – On peut, en effet, tout d'abord, distinguer un sens large (époque de l'histoire européenne à cheval sur la fin du Moyen-Âge et le début des temps modernes considérée dans la totalité de ses aspects) et un sens restreint (les seuls aspects culturels). Les limites temporelles sont également discutées, entre ceux qui font aller la Renaissance de Pétrarque (1304-1374) à Descartes (1596-1650), soit de mi-14^e à mi-17^e, et ceux qui la font se terminer au mitan du 16^e²⁷.

Surtout, le terme est-il adéquat à son objet ? La période a-t-elle rompu avec le Moyen-Âge en se mettant à l'école de l'Antiquité ? Pour ce qui est de l'aspect rupture, ce n'est pas si clair ; des auteurs ont parlé du 15^e siècle comme de l'« *automne du Moyen-Âge* ». S'agissant du ralliement à l'Antiquité, ça ne l'est pas plus ; la Renaissance n'a pas été qu'une simple répétition de la civilisation antique ; elle a aussi voulu la surpasser, *« inventer à la manière antique »*, en quelque sorte.

²⁵ **Renaissance et Réforme**, 1855-1856.

²⁶ **La civilisation de la Renaissance en Italie**, 1860.

²⁷ Alain Bihl, quant à lui, place la fin de la Renaissance début 17^e siècle. Pour la discussion de ce point, cf. les chapitres IX.2/4.1 et IX.2/4.2.1 dans le tome 3.

De sorte que la question qui vient d'être posée se déplace : comment un monde nouveau (protocapitaliste) a-t-il pu s'inventer dans et par la reprise d'éléments d'un monde ancien (l'antiquité gréco-latine) ? On peut, d'une part, invoquer le fait que les deux mondes comportent des éléments communs : l'Antiquité, des éléments préfigurant le monde moderne (rationalité critique, éthico-politique et instrumentale), et le monde moderne, des éléments persistants de l'Antiquité (l'esclavage, le droit romain). D'autre part, *« une autre partie de la réponse gît dans le fait que trouver des modèles dans l'Antiquité, c'est explicitement marquer sa rupture avec le monde dont on est contemporain, en l'occurrence celui issu du Moyen-Âge (...) En somme, la référence à l'antique n'est pour la Renaissance qu'une manière de proclamer qu'elle entend procéder à une « révolution culturelle » »*.

Une « révolution culturelle » - La révolution culturelle de la Renaissance a produit des résultats inégaux :

- Sur le plan artistique, *« elle a brillé de ses feux les plus vifs »*. Technique de la peinture à l'huile, perspective horizontale, renouvellement de la polyphonie en musique, une certaine autonomie de l'art par rapport à la religion et à la politique, des théories de l'art et des histoires des différents arts. *« La Renaissance constitue de même une étape sur la voie de l'autonomisation de l'artiste comme auteur individuel de son œuvre (...) et de sa promotion comme génie créateur (...) »*.

- Sur le plan philosophique, la Renaissance c'est l'humanisme, c'est-à-dire, au sens strict, l'étude des humanités (redécouverte et restitution dans leur état originel – avec toutes les méthodes critiques que cela suppose – des auteurs et textes antiques), et, au sens large, non plus seulement une méthode, mais une conception du monde assise sur la confrontation aux textes antiques. *« Une sagesse centrée sur l'homme (l'humanité) par opposition à une scholastique centrée sur Dieu, faisant de l'homme la mesure de toutes choses, affirmant sa dignité essentielle (les humanistes multiplient les traités sur la dignité humaine) en développant et exaltant ses capacités créatrices dans les domaines les plus variés (... »*. Parti – comme la Renaissance – de l'Italie, l'humanisme va rapidement faire école en France, le long de l'axe rhénan, en Angleterre. Mais son prestige ne doit pas faire oublier l'autre courant philosophique qui a traversé la renaissance : le naturalisme. Pour celui-ci, à la différence de l'humanisme, pour qui la culture est surtout livresque, *« c'est la nature qui constitue le grand livre »*. Son déchiffrement doit faire appel aux mathématiques, aux sciences empiriques (balbutiantes) et aussi aux sciences occultes. *« En fait, au sein de la Renaissance, humanisme et naturalisme se trouvent souvent présents et mêlés chez les mêmes individus²⁸ »*.

- Sur le plan scientifique, par contre, *« pour l'essentiel, la Renaissance reste (...) attachée au Moyen-Âge (...) et ses avancées seront beaucoup plus modestes et tardives »*.

Pour des détails, et en particulier des noms, cf. pages 795-700.

²⁸ Exemple : Rabelais.

Renaissance et religion – L’humanisme a incontestablement ouvert la voie à la Réforme, par sa critique de la pensée théologique et de la pratique liturgique héritées du Moyen-Âge ; et surtout par sa critique philologique des textes anciens, y compris la Bible. Érasme publie une nouvelle traduction latine du Nouveau Testament en 1510. Le Sola scriptura de la Réforme est issu de ce mouvement. « *En ce sens, la Réforme n’aura jamais été que la Renaissance appliquée au christianisme, une Renaissance religieuse en somme* ». Beaucoup de réformateurs, effectivement, étaient des humanistes formés à l’école des humanités.

Et les rapports entre la Renaissance et la Contre-Réforme ? Celle-ci va essayer de récupérer les éléments les plus modérés de celle-là (Érasme, par exemple) ; mais, par ailleurs, la Contre-Réforme cherche à soustraire la Bible à la critique philologique ; et elle va mettre à l’*Index*²⁹ Copernic, Galilée et Machiavel. Au total, donc : Contre-Renaissance.

Renaissance et bourgeoisie – Au moment de la Renaissance, l’Europe occidentale sort de la crise du féodalisme du 14^e siècle, mais aussi de la peste et de la guerre de Cent Ans. Les croissances économique et démographique sont de retour. La renaissance est donc aussi la Renaissance de la bourgeoisie, qui a « *confiance en son avenir et en sa capacité d’édifier un nouveau monde* ». Jacques Cœur, les Médicis, les Fugger, d’un côté ; Pétrarque, Boccace, Érasme, Léonard de Vinci, Michel-Ange, de l’autre. Ce n’est pas un hasard si la Renaissance a trouvé son berceau dans les concentrations de grandes villes et de cités-Etats de l’Italie centrale et septentrionale, de la Flandre et du Brabant. Les plus grands noms de la Renaissance sont d’ailleurs issus de la bourgeoisie, et c’est à celle-ci qu’ils s’adressent, grâce à l’imprimerie, et en optant pour les langues vulgaires, vernaculaires. Très logiquement, la Renaissance va être conduite « *à promouvoir largement la scolarisation* ». Et la noblesse dans tout cela ? Elle finance beaucoup d’œuvres (artistiques, littéraires, voire scientifiques), il est vrai. Mais, « *la Renaissance est précisément aussi le moment où une culture d’origine bourgeoise (produite et soutenue par des éléments bourgeois, essentiellement diffusée au sein de la bourgeoisie) se met à gagner la noblesse et les princes et à les convertir à des valeurs nouvelles* ». Certes, la bourgeoisie doit encore « *peindre sa naissance aux couleurs d’une renaissance* », certes encore la révolution politique n’est pas pour tout de suite³⁰, mais la révolution culturelle est là, et elle est réussie. Il faut méditer ici ces superbes lignes écrites par Marx en introduction au **18 Brumaire de Louis Bonaparte** :

« Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas arbitrairement, dans des conditions choisies par eux, mais dans des conditions directement données et héritées du passé. La tradition de toutes les générations mortes pèse d’un poids très lourd sur le cerveau des vivants. Et même quand ils sont occupés à se transformer, eux et les choses,

²⁹ **Index librorum prohibitorum.**

³⁰ « *Seule exception : la partie septentrionale des anciens Pays-Bas qui va conquérir son indépendance par rapport à l’Espagne en donnant naissance avec les Provinces-Unies au premier Etat proprement bourgeois* ».

à créer quelque chose de tout à fait nouveau, c'est précisément à ces moments de crise révolutionnaire qu'ils évoquent craintivement les esprits du passé, qu'ils leur empruntent leurs noms, leurs mots d'ordre, leurs costumes, pour apparaître sur la nouvelle scène de l'histoire sous ce déguisement respectable et avec ce langage emprunté ».

Pour des détails, cf. pages 691-712.

2. Les Lumières

« Les Lumières désignent pour l'essentiel un mouvement intellectuel qui prend forme entre 1680 et 1720, tout d'abord dans les Provinces-Unies et, surtout, en Angleterre, pour se diffuser ensuite dans l'ensemble de l'Europe au cours du 18^e siècle, bien qu'inégalement. Son centre de gravité se déplacera alors en France, ce qui vaudra au français de devenir la langue véhiculaire des Lumières ».

Kant a fort bien résumé le projet des Lumières :

« Les Lumières, c'est la sortie de l'homme hors de l'état de minorité dont il est responsable. L'état de tutelle est l'incapacité à se servir de son entendement sans la conduite d'un autre. On est soi-même responsable de cet état de tutelle, quand la cause tient non pas à une insuffisance de l'entendement mais à une insuffisance de la résolution et du courage de s'en servir sans la conduite d'un autre. Sapere aude ! Aie le courage de te servir de ton propre entendement ! Voilà la devise des Lumières ».

Une nouvelle *Weltanschauung* – « Contrairement à la Renaissance, qui a été en définitive une profusion riche mais quelque peu anarchique de tendances culturelles diverses et souvent contradictoires qui n'est jamais parvenue à s'unifier, les Lumières constituent une *Weltanschauung* relativement cohérente (...) », plus riche que la Renaissance, du coup, sur les plans philosophique et scientifique, mais moins riche qu'elle, par contre, sur le plan artistique, les lettres exceptées. Voici l'exposé systématique qu'en propose A. Bühr :

➤ En premier lieu, **« La pierre angulaire de tout l'édifice des Lumières est incontestablement son laïcisme, (c'est-à-dire) l'affirmation de l'autonomie, de fait et de droit, de différents domaines de l'activité humaine à l'égard de toute religion constituée (...) en faisant du libre examen de tout dogme, religieux ou non, un droit inaliénable de la personne humaine et une condition préalable à toute adhésion ou foi éventuelle »**. Laïcisme qui, bien que s'étant surtout construit contre l'Eglise catholique, a pu aussi cohabiter avec elle en vertu du principe évangélique des deux Cités : *« Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu »*. Laïcisme, faut-il ajouter, qui s'est aussi construit contre la Réforme, dont le dogmatisme n'a eu, par moments, rien à envier à l'Eglise catholique.

Si elles sont anticléricales (la loi ne doit pas se faire au nom de la foi), les Lumières ne sont pas antireligieuses, mais, -rationalisme oblige, -elles **« exigent une croyance réfléchie et**

argumentée ». Cela pourra souvent déboucher « *sur des formes minimalistes de la foi (le déisme) ou même sur la libre-pensée et l'agnosticisme* ».

Comme pour la Renaissance, il faut mentionner un courant radical des Lumières, rattachable, lui aussi, comme pour la Renaissance, au naturalisme ; courant sur lequel les interprétations divergent, entre ceux qui, telle Margaret Jacob, adossent ce mouvement à Newton (1642-1727) et Locke (1632-1704) et ceux qui, comme Jonathan Israel, le rattachent à Spinoza (1632-1677). A propos de ce courant, il faut citer Pierre Bayle (1647-1706), La Mettrie (1709-1751), Diderot (1713-1784), Helvétius (1715-1771), d'Holbach (1723-1789) et le curé Jean Meslier (1664-1729), dont Voltaire publiera de manière posthume un manifeste anticlérical et athée en 1762.

➤ En deuxième lieu, les Lumières sont « *profondément rationalistes, au sens où elles exaltent la raison humaine, dans la diversité de ses formes et de ses moments, comme condition et garantie de l'autonomie humaine* » :

- Raison critique : « *Tout passer par l'étamine (et ne loger) rien en sa tête par simple autorité et à crédit* » (Montaigne, **Les Essais**) ; Kant, après Hume, parlera de « *tribunal de la raison* » ;
- Raison pratique³¹ : « *La discussion publique (...) (est) le seul moyen de fonder la légitimité de la loi politique sous laquelle les hommes conviendront de vivre ensemble. Ce qui suppose d'ériger la liberté de pensée et de conscience au rang d'un droit imprescriptible de toute personne humaine* ».
- Raison instrumentale : il revient aux sciences expérimentales de la nature de « *repousser sans cesse les limites naturelles apposées à l'existence et à l'action humaines* ». La nature est entièrement ordonnée par des lois mathématiques, objectives, universelles et nécessaire, qu'il faut établir par la méthode expérimentale. Exit tout présumé religieux, sinon métaphysique. Les Lumières, c'est aussi l'intérêt porté aux développements des techniques, dont témoignera L'**Encyclopédie** de d'Alembert et Diderot.

➤ En dernier lieu, « *rationalistes, les Lumières se veulent aussi, par conséquent, universalistes* » et cosmopolites :

- Universalistes : elles prétendent formuler des propositions théoriques et pratiques valables en tout temps et en tout lieu. C'est ainsi que leurs héritiers, une fois la Révolution faite, imposeront cette idéologie aussi bien aux classes populaires, à l'intérieur, qu'aux populations de la périphérie mondiale.
- Cosmopolites : « *L'homme des Lumières se sent spontanément citoyen du monde* ». C'est ce qui explique le grand nombre de traités de paix perpétuelle proposés à l'époque.

Les Lumières élaborent de nombreuses idées neuves : « *l'opposition entre état de nature et état de société, l'idée de contrat social, la notion de droits naturels tôt*

³¹ La « *rationalité communicationnelle* » de Jürgen Habermas.

suivie par celle de droits de l'homme et du citoyen, la notion de civilisation, etc. ». L'une de ces idées, celle de progrès, représente plus que les autres la période des Lumières³². Peut-être, d'ailleurs, faudrait-il plutôt parler de l'idée d'histoire que de celle de progrès. Et dernière idée-phare : celle de bonheur ; mais où faut-il le rechercher ? Du côté de l'intérêt bien compris³³ ? Du côté de l'empathie³⁴ ? De l'impératif moral³⁵ ? Le débat fait rage aujourd'hui encore.

Enfin, « *au cours du 18^e siècle, les Lumières débouchent (...) sur les premières ébauches de l'idéologie destinée à dominer toute la scène intellectuelle européenne au siècle suivant, le libéralisme* ». L'École physiocratique accapare l'attention sur le plan théorique dans les années 1750-1770. Adam Smith publie en 1776 **Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations**, qui reprend et systématise des réflexions éparses, cependant que, sur le plan pratique, le mercantilisme prédomine encore. Au libéralisme économique va s'adjoindre naturellement le libéralisme politique, qu'on peut relier à la démocratie parlementaire, mais qui se définit mieux par « *le fétichisme des formes juridiques et politiques liées aux rapports capitalistes de production* ». Le tout se trouve enfin « *couronné par le libéralisme idéologique* » : liberté individuelle, liberté de conscience et de pensée, libertés publiques, tolérance en matière religieuse, etc.

Pour des détails, cf. pages 712-722.

Lumières et protocapitalisme –

« *Laïcisme, rationalisme, universalisme et cosmopolitisme, progressisme, libéralisme : telles sont les pierres angulaires de la Weltanschauung des Lumières* », qui s'articulent toutes, plus ou moins, avec la dynamique protocapitaliste.

➤ Protocapitalisme et sécularisation : « *La dynamique protocapitaliste est porteuse de laïcisation et de sécularisation : elle exige et impose l'autonomisation de la sphère économique (...) à l'égard de la sphère religieuse, de ses règles, prescriptions et proscriptions, institutions, etc.* ». Elle veut en finir avec l'interdiction de l'usure ; avec l'idéal d'une vie frugale et simple ; avec la dévalorisation de la possession des biens terrestres et de la poursuite du bonheur ici-bas ; avec la valorisation de la pauvreté, du devoir de partage et de la vertu de charité ; avec la multiplicité des jours fériés. Le mieux est que la religion devienne une affaire privée.

➤ Protocapitalisme et rationalisation : on peut partir ici de Max Weber, et ajouter quelques points.

- Par exemple, la comptabilité : elle permet à l'entrepreneur de maîtriser globalement sa démarche, de suivre la réalisation de ses objectifs, d'élaborer des projets, etc. Avec la comptabilité, l'infinie diversité du donné phénoménal révèle son essence mathématique : « *Rien ne se perd, rien ne se crée, tout*

³² Il faut y adjoindre une autre idée des Lumières, celle de décadence (cf. Montesquieu et Edward Gibbon).

³³ Adam Smith (**Considérations sur la nature et les causes de la richesse des nations**) et les encyclopédistes.

³⁴ Adam Smith (**Théorie des sentiments moraux**) et Rousseau.

³⁵ Kant.

se transforme ». La comptabilité en partie double a expérimenté ce principe avant qu'il soit formulé théoriquement par Lavoisier.

- Par exemple aussi, les progrès de l'arpentage des terrains, des plans urbains, de l'urbanisme ; la construction des premières horloges publiques.
- Par exemple encore, la contractualisation généralisée des relations sociales et la recherche de l'accord comme mode de relation entre les personnes, ainsi que le développement des pratiques de discussion collective.
- Par exemple encore, le développement de la rationalité critique induit par l'individualité autonome et autoréflexive capable de s'émanciper du poids des traditions et des allégeances communautaires **« installant (...) toutes les affaires humaines dans une permanente précarité (...) »**. Comment ne pas penser à Marx et Engels :

« La bourgeoisie ne peut exister sans révolutionner sans cesse les instruments de production, ce qui veut dire les rapports de production, c'est-à-dire l'ensemble des rapports sociaux. Le maintien sans changement de l'ancien monde de production était, au contraire, pour toutes les classes industrielles antérieures, la condition première de leur existence. Ce bouleversement continu de la production, ce constant ébranlement de tout le système social, cette agitation et cette insécurité perpétuelles distinguent l'époque bourgeoise de toutes les précédentes. Tous les rapports sociaux, figés et couverts de rouille, avec leur cortège de conceptions antiques et vénérables, se dissolvent ; ceux qui les remplacent vieillissent avant d'avoir pu s'ossifier. Tout ce qui avait solidité et permanence s'en va en fumée, tout ce qui était sacré est profané, et les hommes sont forcés enfin d'envisager leurs conditions d'existence et leurs rapports réciproques avec des yeux désabusés ».

➤ Protocapitalisme et universalisme/cosmopolitisme : **« l'universalisme des Lumières a évidemment partie liée avec l'expansion commerciale et coloniale de l'Europe »**, et il favorise le cosmopolitisme.

➤ Protocapitalisme et progressisme : **« Le progressisme, cette croyance aveugle dans le progrès, cette mystique de l'avenir radieux, exprime directement la conscience que, actrice principale bien que largement anonyme de la dynamique protocapitaliste, la bourgeoisie (...) prend de son propre mouvement ascendant, du renforcement de sa situation sociale, de sa marche vers le pouvoir (...) »**. Et cette conscience s'aiguisait avec le passage de la reproduction simple des sociétés précapitalistes à la reproduction élargie des sociétés protocapitalistes.

➤ Protocapitalisme et libéralisme : le libéralisme est l'idéologie qu'arbore la bourgeoisie **« à partir du moment où la dynamique protocapitaliste est parvenue à son terme »**. La domination économique de la bourgeoisie n'est plus contestable ; son hégémonie culturelle se renforce de jour en jour ; elle est solidement installée dans les appareils d'Etat ;

il ne lui manque que d'exercer le pouvoir. Elle rejette alors le mercantilisme et s'abandonne « *en toute confiance à la « main invisible » du marché* ».

Les Lumières comme consolidation de la subjectivité et de l'hégémonie bourgeoise – « *Si les Lumières apparaissent ainsi comme l'idéologisation même d'une dynamique protocapitaliste parvenue à maturité, reste à déterminer comment elles ont été élaborées dans et par la bourgeoisie, principale actrice de cette dynamique. Établir par quelles médiations sociales et matérielles cette élaboration a été conduite permettra aussi de comprendre comment les Lumières ont contribué au renforcement de la subjectivité de classe de cette dernière ainsi qu'à son hégémonie au sein de la société* ».

➤ Les médiations sociales... : « *la culture des Lumières s'élabore et se diffuse à la fois à l'intérieur de « réseaux secondaires »* » : académies, sociétés savantes, salons, clubs, cafés, cabinets de lecture, loges maçonniques... A l'étage supérieur, on trouve « *le développement d'une correspondance à la fois étendue et régulière entre les principaux concepteurs et défenseurs des Lumières* », donnant lieu à la formation d'une véritable *République des lettres*. Érasme a des correspondants dans toute l'Europe. Il faut mentionner aussi les correspondances de Francis Bacon, Leibniz ou Voltaire. Au 18^e, on parlera plutôt de *République des lettres et des sciences*. Toutes ces correspondances sont citées, partagées, commentées, prolongées dans les divers réseaux secondaires mentionnés supra.

➤ ...et les médiations matérielles... : la première d'entre elles est l'imprimerie. Il faut mentionner également le vaste mouvement encyclopédique, les dictionnaires, les gazettes, les journaux. Médiations sociales et matérielles contribuent à la « *constitution d'un espace public, intermédiaire entre la société civile et l'Etat (...) mais aussi espace de consolidation de ce qu'on commence à appeler l'opinion publique au 18^e siècle* ». Le succès des campagnes d'opinion menées par Voltaire (Calas ; Sirven) témoigne de la force du phénomène au 18^e siècle déjà.

➤ ...au service de la subjectivité et de l'hégémonie bourgeoises : « *C'est en et par (ces médiations sociales et matérielles), tout d'abord, que les Lumières vont s'élaborer en tant que conception du monde* ». Va naître ainsi une sorte d'« *intellectuel collectif* », de « *laboratoire intellectuel permanent* », pas seulement composé de membres de la bourgeoisie, il s'en faut de beaucoup, mais aussi de membres de la noblesse et du clergé, quand ce n'est pas de membres des familles régnantes, si bien que toutes ces médiations (que les éléments bourgeois dominant) vont servir aussi – on touche ici à la deuxième fonction de ces médiations - « *à assurer et renforcer l'hégémonie de la bourgeoisie* ». Ses idées vont se diffuser bien au-delà d'elle. Sur cette question de l'hégémonie, il convient bien sûr de se reporter à Gramsci.

Pour des détails, cf. pages 731-742.

Portée des Lumières – Disons tout d'abord qu'elles ont ...un côté obscur : les sciences occultes (astrologie, magie, alchimie, etc.), l'ésotérisme ; sur le plan géopolitique – et en contradiction avec leur idéal – « *elles ne débordent pas sur les marges du monde* »

protocapitaliste » ; limites sociales ensuite, qui ne seront dépassées qu'au cours du second 19è siècle ; racisme social même, quand, par exemple, Voltaire écrit ceci :

« J'entends, par peuple, la populace qui n'a que ses bras pour vivre. Je doute que cet ordre de citoyens ait jamais le temps ni la capacité de s'instruire ; ils mourraient de faim avant de devenir philosophes. Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. Si vous faisiez valoir, comme moi, une terre, et si vous aviez des charrues, vous seriez bien de mon avis. Ce n'est pas le manœuvre qu'il faut instruire, c'est le bon bourgeois, c'est l'habitant des villes : cette entreprise est assez forte et assez grande ».

Les tenants des Lumières sont de même **« peu sensibles au sort réservé aux peuples, cultures et civilisations extra-européens au contact desquels les Européens sont entrés au cours de l'époque protocapitaliste »**. Pire : ce sont les Lumières qui ont inventé la notion de race. Même insensibilité des Lumières en ce qui concerne l'oppression de sexe.

Limites politiques aussi : les critiques que les Lumières adressent à l'absolutisme s'arrêtent souvent dans les antichambres du pouvoir que fréquentent les bourgeois. Voltaire et Diderot correspondent avec tous les souverains "éclairés" de leur temps, fussent-ils, par ailleurs, -et surtout, -despotes. Les tenants des Lumières sont globalement pour un **« un régime démocratique modéré, genre monarchie constitutionnelle »**.

Ici aussi, **« il faut accorder une place à part aux Lumières radicales »**, plus égalitaristes, plus démocratiques. Spinoza place ainsi la démocratie au-dessus de la monarchie et de l'aristocratie :

« Le plus naturel et le plus susceptible de respecter la liberté naturelle des individus. Dans la démocratie, en effet, nul individu humain ne transfère son droit naturel à un autre individu (au profit duquel, dès lors, il accepterait de ne plus être consulté). Il le transfère à la totalité de la société dont il fait partie ; les individus demeurent ainsi tous égaux, comme naguère dans l'état de nature ».

« Et c'est le moment de rappeler, enfin, les limites de la critique de la religion par les Lumières ». Le 18è siècle sera dominé par le déisme. Les Lumières sont anticléricales, mais non antireligieuses. Elles peuvent reconnaître à la religion **« une valeur comme « opium du peuple » et, par conséquent, garante de l'ordre social (du respect de la propriété) »**.

« Ces différentes limites des Lumières sont manifestement celles de la bourgeoisie européenne du 18è siècle, dont elles constituent alors l'idéologie au sens fort d'une vision du monde qui en exprime les intérêts (l'horizon historique) et qui en justifie la position sociale et plus encore les ambitions politiques ».

Quand viendra la révolution industrielle, parvenue alors au pouvoir, la bourgeoisie reniera l'héritage des Lumières, qui sera recueilli, au 19è siècle, par le mouvement ouvrier. Et c'est ainsi que, le flambeau de la révolution ayant changé de mains, la bourgeoisie verra bientôt se dresser contre elle les armes intellectuelles qu'elle avait, en d'autres temps, brandies contre l'Eglise et le clergé.

CHAPITRE VIII.3 L'ÉMERGENCE DE L'INDIVIDUALITÉ ASSUJETTIE

Toutes les formations sociales précapitalistes ont connu des individualités hors normes, mais celles-ci restaient des exceptions. Dans le cadre protocapitaliste, ces exceptions vont se multiplier jusqu'à tendre à devenir la règle.

1. Capitalisme et assujettissement des individus

Dans les sociétés précapitalistes, dit Marx, « *bien que les rapports soient de caractère personnel, les individus n'entrent en relation mutuelle que sous une forme sociale déterminée, en tant que seigneurs et vassaux, propriétaires terriens et serfs, membres d'une caste, citoyens d'un Etat, etc.* ». Au contraire,

« *dans les rapports monétaires et dans le système d'échange développé (et la démocratie renforce cette apparence), les liens de dépendance personnelle se rompent et tombent en pièces ainsi que les différences de race, de culture, etc. ; les liens personnels deviennent une affaire personnelle. Les individus sont libres d'entrer en heurt et d'échanger dans un climat de liberté ; ils semblent indépendants (cette indépendance n'est d'ailleurs qu'une illusion, et il serait plus juste de parler d'indifférence)* ».

« *Si cette indépendance personnelle est pour une part illusoire, c'est que les individus tombent simultanément sous une commune dépendance à l'égard du mouvement de leurs propres produits devenus autonomes en face d'eux sous forme de marchandises, d'argent et de capital (...). Autrement dit, à des rapports personnels de dépendance se sont substitués des rapports de dépendance impersonnels et réifiés* ».

Nos vies sont dominées, désormais, par des abstractions : l'indice des prix, le taux de croissance, le taux d'intérêt, la dette publique, etc. En leurs noms, les gouvernements sabrent dans les budgets, les entreprises licencient.

Le processus d'assujettissement – aux liens hiérarchiques et immédiats de dépendance personnels et communautaires, et aux disciplines collectives qui allaient avec, se substituent des relations médiates, indirectes, abstraites (marchandes, juridiques, administratives). « *Les relations personnelles et communautaires de dépendance se trouvent remplacées par des relations de dépendance impersonnelles, des rapports sociaux réifiés sous forme d'abstractions sociales* ». Soit le cocktail

“indépendance personnelle – dépendance impersonnelle”, qui est au cœur de ce que A. Bihl appelle l’assujettissement des individus.

« Cet assujettissement implique, en premier lieu, que les individus deviennent... des individus ». In-dividu : ultime résidu. Processus renforcé par les rapports de dépendance impersonnels que constituent le marché (qui met chacun en concurrence avec chacun), la société civile (qui envisage les individus d’abord sous l’éclairage de la propriété) et le droit (qui connaît des administrés et des citoyens). Les individus ont **« une vie et une conscience privée, un chez-soi et un quant-à-soi qui mettent les autres et le monde à distance »**. L’individu se replie sur lui-même, cultive son intériorité.

« Alliant indépendance personnelle et dépendance impersonnelle, l’assujettissement des individus implique en second lieu leur autonomisation ». Indépendance de chacun à l’égard des autres. Émancipation à l’égard des traditions, des coutumes, des modes habituels d’agir et de penser. Capacité de penser, de décider et d’agir par soi-même, de se fixer à soi-même ses propres buts et ses règles d’existence. Et **« ce sont les rapports réifiés et abstraits dont il est dépendant qui prescrivent à l’individu d’être autonome, de faire preuve d’autonomie »**. Les mots-clés ici : initiative, imagination, innovation, hardiesse, goût de l’aventure et du risque, esprit d’entreprise, proactivité, démarche de projet. L’illusion est au bout de la route, évidemment, puisque l’immense majorité des individus est promise au prolétariat, d’une part, et parce que, d’autre part, prolétaires ou pas, ils sont tous enserrés dans le système des rapports sociaux marchands et de leurs résultats opaques (taux de profit, balances commerciales et de paiements entre Etats, etc.).

« Autrement dit, dans le cadre des rapports capitalistes de production, la liberté (individuelle) interne se mue en déterminisme (social) externe oppresseur en un renversement caractéristique des phénomènes d’aliénation, qui fait des producteurs les victimes de leur propre production ».

Les figures de l’individu assujetti – C’est la triade “propriété-liberté-égalité” qui s’impose. L’individu est propriétaire de sa propre personne et de ses propres biens, fussent-ils réduits à sa seule force de travail ; de cette personne et de ces biens il est libre de faire l’usage qu’il veut (dans des limites définies) ; et il se voit garantir, dans ce cadre, une égalité de traitement relativement à tous les autres.

« Ses trois attributs (...), l’individu-sujet va les faire valoir dans l’ensemble des domaines, sphères, champs de la réalité sociale où il agit » :

- Économie : l’individu gère/optimise ses revenus et son patrimoine dans le cadre du marché, c’est-à-dire sous l’empire de la loi de la valeur ;
- Droit : l’individu est un sujet juridique pourvu de droits, apte à contractualiser dans le respect des normes juridiques ;
- Éthique : l’individu est une personne morale à laquelle, en vertu de l’impératif catégorique, est dû un respect inconditionnel ;
- Politique : l’individu est un citoyen, pourvu du droit de concourir, à égalité avec les autres citoyens, à la formation de la loi dans le cadre de la loi politique ;

- Philosophie : l'individu est capable d'autoréflexion et de rationalité, à charge pour lui de respecter et d'utiliser les préceptes de la rationalité instrumentale.

« En définitive, on retrouve l'idée que, dans l'univers social réifié par la prédominance des rapports capitalistes de production, l'autonomie de l'individu n'est possible que dans les limites de sa soumission à une série d'abstractions : la loi de la valeur, les normes juridiques, l'impératif catégorique de la loi morale, la loi politique, les préceptes de la rationalité instrumentale ». Libre et responsable, mais dans des cadres bien définis.

Pour synthétiser, c'est le concept d'individualisme qui s'impose, *« à condition cependant de ne pas réduire ce terme à ses connotations morales péjoratives habituelles, pour le transformer en un concept sociologique capable de caractériser la situation de l'individu-sujet dans l'ensemble de ses déterminations »* : autocentré (centré sur sa personne, ses biens, ses intérêts), auto-activé (capable de se motiver et de se mobiliser par lui-même), privé (séparé des autres, quand ce n'est pas opposé à eux), fétichisé (concevant sa subjectivité comme une réalité substantielle, comme une donnée transhistorique, universelle, naturelle ou même métaphysique).

2. Les cadres sociaux de la formation de l'individualité assujettie

La formation de l'individualité assujettie rencontre à l'époque protocapitaliste *« de nombreux et puissants obstacles qui en limitent le développement »* car *« l'emprise des rapports capitalistes de production sur l'ensemble de la pratique sociale demeure encore restreinte »*. Les formes nouvelles s'observeront surtout dans les hauts lieux du protocapitalisme et dans les grande et moyenne bourgeoisies.

La civilisation des mœurs – *« Selon Norbert Elias, à partir de la Renaissance, en tout cas au 16^e siècle au plus tard, on assiste en Europe à une inflexion caractéristique des règles de la convenance »*. Sont concernés : les manières de table, les apparences corporelles et vestimentaires, l'*hexis* corporelle (postures, gestuelle, expressions du visage, regard...), exécution des fonctions physiologiques, relations sexuelles et toutes les interactions quotidiennes entre les individus. En gros, il s'agit de maîtriser ses pulsions et ses émotions, de se contenir en toutes circonstances, de s'inscrire dans le cercle des convenances, c'est-à-dire essentiellement de s'interdire toute forme de violence. Cette évolution va s'accompagner d'un renforcement du contrôle social, par le biais notamment des traités de civilité, nombreux à cette époque.

« Pour Elias, le noyau générateur de la civilisation des mœurs dans l'Europe protocapitaliste est ce qu'il appelle la curialisation³⁶ de la noblesse, à commencer par ses couches supérieures ». A partir de là, elle se diffusera ensuite dans des sphères de plus en plus étendues.

Mais on peut mentionner aussi, pour ce qui concerne la bourgeoisie, le développement de la séquence *rapports capitalistes de production-rapports marchands-contractualisation généralisée des relations interindividuelles*, qui a pour effet d'évacuer des relations sociales la

³⁶ Entendre : *« sa domestication dans le cadre de la constitution des cours royales et princières »*.

violence et la contrainte, et de mettre en avant l'individu-sujet régi par la triade "*propriété-liberté-égalité*", c'est-à-dire un individu autonome (à condition qu'il respecte les cadres établis)³⁷.

La formation de la famille nucléaire – La famille nucléaire, qui tend à devenir la forme familiale dominante au cours de l'époque protocapitaliste (sans exclure les autres formes), *« participe à l'émergence et à l'affirmation de l'individualité assujettie, même si celle-ci aura à s'affirmer également contre la famille nucléaire »*. La famille nucléaire correspond à un relâchement des liens de dépendance personnels et communautaires (famille large, village, quartier, paroisse, corporation, groupe de pairs, société des jeunes, etc.). Par ailleurs, la mise en avant de l'individu autonome n'est pas raccord avec les mariages arrangés et pousse aux mariages décidés entre les époux³⁸. Ensuite, cette famille nucléaire "librement consentie" est plus attentive à l'éducation des enfants (futurs sujets autonomes...).

La formation de la famille nucléaire va s'accompagner de la constitution de l'espace domestique privé, et aura des conséquences sur la conception des logements (des couches les plus aisées d'abord ; des autres couches ensuite).

L'invention de l'enfance et la diffusion de la scolarité – Nous savons grâce à Philippe Ariès que l'intérêt porté à l'enfant, tel que nous le connaissons aujourd'hui, est un construit historique des 14^e-17^e siècles (pour les couches supérieures) et 18^e-19^e siècles (pour les autres couches). *« L'invention de l'enfance est en fait contemporaine de la formation et du renforcement de la famille nucléaire mais aussi de cette autre dimension de la modernité qu'est l'institution de la scolarité »*.

« (...) à partir de la Renaissance, assurer une bonne éducation à ses enfants est un souci qui ne cesse de se renforcer chez les parents, de même que parmi les moralistes et les gens d'Eglise (...) ». Un genre littéraire nouveau apparaît : le traité de pédagogie. On va aussi chercher à ne pas confronter les enfants à la sexualité des adultes. On se préoccupe de leur santé, de leur alimentation, de leur hygiène. *« L'enfant va progressivement devenir l'« enfant roi » de l'univers familial que l'on connaît aujourd'hui »*.

Au cours du 15^e et surtout du 16^e siècle, dans les couches supérieures de la noblesse et de la bourgeoisie roturière, le collège commence à se substituer à l'apprentissage direct au contact des adultes. Les humanistes protestants seront pionniers, mais leurs adversaires jésuites reprendront et universaliseront la formule. L'enfant se trouve donc mis à l'écart. Son individualisation prend un nouveau cours. En particulier, on attend de lui qu'il se motive et se mobilise pour une lutte concurrentielle nouvelle avec les autres individus. Déjà, *« l'accumulation du « capital humain » (...) de l'individu devient un enjeu décisif quant à son avenir social »*.

³⁷ Cf. supra.

³⁸ Ce *« "libre" choix du conjoint n'est en définitive que la transposition sur le plan des relations amoureuses des règles du marché »*.

3. Moments d'une culture individualiste

« De la formation et de l'affirmation de l'individualité assujettie, les temps modernes vont multiplier les effets et les symptômes ».

- *« Avec le relâchement des liens de dépendance personnels et communautaires, la substitution progressive de la structure de classes à la structure d'ordres comme principe de segmentation et de hiérarchisation de la société, la mobilité sociale intra et intergénérationnelle va s'accroître, les possibilités objectives de carrière sociale vont s'élargir ».*

- *« L'existence individuelle devenant plus aléatoire, au sens où la part du hasard s'accroît par rapport à celle du déterminisme social, l'argent acquis y jouant un plus grand rôle relativement aux titres et biens hérités, on voit en conséquence se renforcer le goût pour les jeux de hasard (...) du haut en bas de la hiérarchie sociale (...) ».*

- *« Quelles que soient la ou les fonctions sociales d'une personne (...), il va lui être reconnu un droit à l'existence privée dans un espace privé, refuge de son intimité ».*

- *« La socialité de l'homme du Moyen Âge était constituée de relations multiples et contraintes (...): la communauté villageoise, le quartier ou la paroisse, l'atelier et la corporation, la cour seigneuriale, le réseau familial, etc., dont il ne pouvait se départir et dans lesquels il lui était difficile pour ne pas dire impossible de cultiver plus particulièrement certaines relations interindividuelles sur une base affinitaire. L'affirmation de l'individualité assujettie va au contraire se caractériser par la formation de groupes de convivialité »* : consommation de thé ou de café, jeu de cartes, lecture, chant, collection, repas, moments festifs...

- *« Cette socialité de convivialité va s'accompagner du développement des relations amicales ».*

- L'asocialité continue, bien entendu, d'avoir droit de cité, surtout dans le contexte naissant de lutte concurrentielle, mais elle doit s'interdire l'injure qui est exclue par la civilité. La médisance et la calomnie perdurent cependant. A la Renaissance, apparaît l'humour, dont *« Mikhaïl Bakhtine a pu montrer qu'il procède en définitive d'une dégradation du rire grotesque hérité du Moyen Âge, dont l'œuvre de Rabelais porte encore témoignage ».*

- *« Ces formes nouvelles de socialité et d'asocialité vont se combiner avec un goût prononcé pour la solitude ».*

- *« Rien n'illustre mieux cela que l'évolution de la lecture ».* Lecture solitaire et silencieuse, surtout ; pratiquée à l'écart des autres.

- Repli de l'individu sur lui-même encore avec *« les nouvelles formes de religiosité reposant sur la piété intérieure, la prière personnelle et solitaire (en dehors de l'office communautaire) et l'examen de conscience ».* Cette évolution ne se fera pas au détriment des formes collectives de dévotion (cultes, fêtes des saints patrons, processions, pèlerinages), du moins du côté catholique.

- *« La diffusion de la lecture personnelle ira de pair avec celle de l'écriture du for privé »*³⁹ : mémoires, livres de raison, journaux personnels, autobiographies (*Les Confessions* de Rousseau).

³⁹ Foisil, 1986.

- En peinture, apparaissent le portrait et l'autoportrait.
- « (...) on va assister, du moins dans les couches supérieures, à une *privatisation tendancielle des pratiques de consommation ainsi qu'à l'intensification de la consommation matérielle* » (ameublement, décoration des murs, miroirs, bibelots...).
- « *Dans ce cadre se renforce aussi l'appropriation privée de la culture sous la forme de la collection privée de monnaies, de meubles, d'œuvres d'art (peintures, sculptures), de livres (constitution de bibliothèques privées) (...)* ».
- « *Enfin, c'est du même mouvement que se privatisent les deux termes de l'existence individuelle : la mort aussi bien que l'enfance* ».

CONCLUSION

Ce tome 2 se proposait d'analyser :

- Le « *parachèvement des rapports capitalistes de production en Europe occidentale au cours des temps modernes* »,
- « *L'emprise croissante de ces mêmes rapports sur l'ensemble des sphères de la pratique sociale* »
- Et les « *bouleversements majeurs des structures et pratiques sociales, politiques et culturelles des formations ouest-européennes* ».

Sous tous ces aspects, la période se caractérise comme une période de transition. Un monde nouveau (le capitalisme) naît difficilement des ruines d'un monde ancien (le féodalisme). C'est ainsi que nombres de réalisations ou d'institutions se révèlent ambivalentes :

- les compagnies commerciales des Indes : sociétés par action adossées au monopole garanti par l'Etat mercantiliste ;
- le système monétaire : monnaie commerciale et monnaie bancaire émergent, mais le système reste métallique ;
- la manufacture éclatée : elle érode les anciens modes de production, mais sans aller jusqu'à la prolétarianisation ;
- la proto-industrie : elle combine procès de travail automatisés et manufacture, voire même artisanat ;
- les politiques mercantilistes : elles œuvrent au mûrissement méthodique des conditions capitalistes de production, mais dans le cadre de conceptions archaïques de la richesse (= thésaurisation) et de la vie économique (= jeu à somme nulle) ;
- ordres et classes cohabitent sous des formes sans cesse renouvelées, entre une noblesse qui épouse son temps tout en maintenant ses privilèges et une bourgeoisie qui cherche à accéder à la noblesse ;
- L'Etat : il s'appuie sur un bloc au pouvoir clivé entre aristocratie nobiliaire et grande bourgeoisie marchande et d'Etat ;
- L'Etat encore : il parachève le processus de concentration du pouvoir entamé au sein de la hiérarchie féodale, tout en ouvrant la voie à l'Etat de droit ;
- Le système d'Etats européen : écartelé entre la forme royale (prédominante) et les formes précapitalistes que sont la cité-Etat et l'empire ;
- Les finances publiques : avec des recettes marquées par l'impôt et le crédit, et des dépenses marquées par la guerre ;
- La Réforme : elle met fin au monopole religieux de l'Eglise catholique « *tout en renouvelant et renforçant l'emprise de la religion sur les sociétés européennes par la laïcisation de ses structures ecclésiastiques et l'individualisation (l'intériorisation) de sa pratique de la foi* » ;
- « *L'émergence de la figure de l'individu autonome et responsable cependant freinée par la persistance des structures de dépendance personnelle et communautaire* ».

« Partout, à tous les niveaux, c'est le règne du double, de l'ambivalence, de l'ambiguïté, de l'ancien qui n'en finit pas de mourir et du nouveau qui peine à naître ».

« S'il fallait enfin ne retenir qu'un trait de toutes les transformations constitutives de la période de transition qu'aura été l'époque protocapitaliste, il conviendrait de mentionner le rôle de premier plan qu'y a tenu l'Etat (en fait : les Etats formant système, comme nous le savons désormais) ». Cette idée est de grand enjeu puisqu'il s'agit de contrecarrer la légende libérale et d'affirmer :

- *« L'économie de marché » (dénomination libérale du capitalisme) « n'est nullement naturelle (au sens où elle serait inscrite dans les tréfonds de la nature humaine tout comme dans la constitution de toutes les sociétés humaines) » ;*

- Elle *« ne se développe (pas) spontanément dès lors que tous les obstacles à la « libre entreprise » (confondue avec la liberté individuelle) ont été écartés ». L'Etat occupe une place majeure « dans la genèse des différentes conditions de la dynamique protocapitaliste ».*

« Évidemment, il ne s'agit pas de tordre le bâton à l'envers d'une manière excessive : le protocapitalisme n'a pas davantage été l'œuvre de l'Etat ». Ce dernier a été profondément affecté par la dynamique protocapitaliste ; il y a notamment trouvé sa forme (Etat de droit) et sa structure (système d'Etats). « Ce qui fait de l'Etat en question un moment (un élément constitutif) au sens plein de cette dynamique, ni plus ni moins ».